

CHAPITRE IV

L'analyse des trajectoires précarcérales

Dans le but de saisir le cheminement et l'évolution des participantes dans le segment de vie qui précède la première expérience d'enfermement carcéral, il convient d'analyser leurs principales sphères de vie. Cet exercice nous permet non seulement de comprendre les conditions de vie dans lesquelles les femmes autochtones vivent, mais également de voir l'évolution de ces conditions. L'analyse des espaces de vie des participantes est aussi une occasion d'établir des liens d'interdépendance entre les différentes sphères de vie analysées : la famille, l'éducation, la sphère institutionnelle, le travail, le logement, le réseau relationnel et, enfin, la santé. Dans un souci de clarté, nous avons choisi d'examiner ces domaines en respectant le plus possible leur ordre d'apparition dans la vie des femmes ainsi que la place qu'ils occupent dans leur discours.

La famille

La famille constitue certainement une des institutions les plus importantes dans la vie des individus. Elle est la première unité de socialisation. Les parents, les frères et les sœurs sont les premiers modèles relationnels. C'est également à l'instar des contacts familiaux que se forment nos premières représentations du monde qui nous entoure. La famille a, non seulement, des impacts tant physiques, psychologiques que sociaux dans notre développement individuel, mais elle influence également les possibilités et les capacités qu'ont les acteurs de s'intégrer au sein des différentes sphères de la vie sociale active. Selon la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones (1996), la famille revêt un sens particulier chez les Autochtones. Pour ces peuples, elle ne se limite pas uniquement aux parents et aux enfants qui vivent sous le même toit, mais elle est définie de manière beaucoup plus large pour inclure les grands-parents, les tantes, les oncles, les cousins et les cousines et même les arrière-tantes et les arrière-oncles. Une telle conception permet donc un élargissement du réseau familial et, par le fait même, offre de très nombreuses ressources humaines informelles.

La majorité des participantes de notre échantillon entretient des contacts fréquents avec des membres de leur famille élargie. On observe même que les membres de la famille élargie jouent un rôle parental pour certaines participantes. Plusieurs extraits d'entrevues

réalisées auprès des participantes permettent de voir le lien étroit qui existe entre les femmes autochtones et les membres de leur famille élargie :

J'étais tout le temps chez ma tante parce qu'elle faisait du bon manger, surtout des affaires comme des beignes pis j'aimais ça manger ça, tu sais. Alors j'allais coucher là, j'étais tout le temps rendue là ou des fois j'allais chez mon autre cousine, là, chez mon oncle X, tu sais. Eux autres, ils allaient dans le bois pis j'allais avec eux autres (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre).

We used to hide at my aunt's house. My father's sister take care of us, not to go home, not to get beat up again by our parents. I used to go back home with my aunt to explain why my parents are like this with us, with the broom and the belt. She had a lot of anger, she gave it back to my father and my mother to get mad of them, why they do that to our kids and there wasn't like that when they were growing (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Un autre aspect qui distingue l'institution familiale chez les Autochtones est celui de l'adoption d'un enfant par un membre de la famille. En effet, selon la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones (1996), l'adoption d'un enfant est une manière de créer, ou encore, de conserver des liens de parenté durables entre les individus. Dans certaines occasions, il arrive même que les femmes autochtones conviennent de faire adopter un de leurs enfants par un membre de la famille sans progéniture ou incapable d'en avoir. C'est à tout le moins un des motifs qui a amené Mary à donner son enfant en adoption à sa sœur :

I keep saying, telling to my sister: « I'm gonna give it to you », 'cause she want a the baby so bad and she couldn't make one. She had two the first time but she want another one and she was not able to have another child, so my sister adopted my daughter. I told them when she was born [...] They never changed the name, you know [...] they kept the name (Mary, 36 ans, Inuite, célibataire).

De telles spécificités permettent de voir que la famille est une structure de toute première importance dans la vie des participantes autochtones. Il est essentiel de connaître ces spécificités puisqu'elles permettent de contextualiser le vécu familial et de comprendre le rôle que jouent les acteurs familiaux dans le cheminement de vie des femmes de notre échantillon. Ces éléments précisés, il importe d'examiner plus en détail les conditions de vie familiales des participantes et de voir comment elles vivent au sein de cette structure.

La composition et les caractéristiques de la structure familiale

La majorité des femmes autochtones de notre échantillon est issue d'un milieu familial plus ou moins précaires. Différentes dimensions témoignent de la fragilisation des conditions de vie familiale des femmes autochtones. Pour commencer, les familles dont elles sont issues sont nombreuses : en moyenne, elles comptent huit enfants, ce qui correspond d'ailleurs aux données de Statistiques Canada qui démontrent que le taux de natalité chez les Autochtones du Canada est d'environ 1,5 fois plus élevé que chez les non-Autochtones (Statistique Canada, 1998). Chez trois participantes (Carry, Mary et Lucy), les parents biologiques ont adopté des enfants d'amis ou de membres de la famille élargie en plus d'avoir des enfants issus de leur union. Les femmes autochtones que nous avons rencontrées proviennent toutes de familles dont les deux parents sont d'origine autochtone. Dans la grande majorité des cas (cinq sur sept), un seul des deux parents occupe un emploi rémunéré. Le revenu familial est habituellement assuré par le père, à l'exception de la famille d'une participante, où c'est la mère qui assume le rôle de pourvoyeur. On constate que les pères occupent habituellement des postes dans les domaines de la foresterie et de l'administration. Les mères, quant à elle, s'adonnent fréquemment à la couture et s'occupent des enfants à la maison. Dans un cas, les parents n'ont pas d'emploi rémunéré.

Les conditions de vie familiales au cours de la jeunesse

Les conditions de vie familiales désignent le contexte de vie et la qualité de vie des familles autochtones au cours de leur trajectoire précarcérale. Comme l'ont constaté certains auteurs, les femmes autochtones qui ont été en contact avec le système de justice pénal proviennent de familles où les conditions de vie sont des plus précaires (LaPrairie, 1997; Jackson, 1999).

L'analyse des résultats relatifs aux conditions de vie familiales des participantes indique que, en très grande majorité, elles proviennent de familles où il existe de nombreuses problématiques. En effet, des sept participantes rencontrées, cinq parlent de la consommation abusive d'alcool de la part d'un ou des deux parents. À cela s'ajoute la violence conjugale et la violence physique envers les enfants. Quatre participantes

avouent avoir été témoins de violence conjugale et trois affirment plutôt avoir été victimes de violence physique de la part de leurs parents ou d'autres membres de la famille. Une seule personne soutient avoir souffert de l'absence fréquente de ses parents.

L'abus sexuel est aussi une réalité familiale que connaissent plusieurs femmes autochtones. Des sept personnes rencontrées, trois ont été victimes d'abus sexuels de la part des membres de la famille avant l'âge de 18 ans. Même si le portrait des conditions de vie familiales des participantes indique que plusieurs d'entre elles connaissent très tôt des conditions de vie familiales précaires, il importe toutefois de souligner que dans le cas de trois participantes, ces conditions sont moins fragilisées que pour les autres. En effet, malgré que certaines problématiques telles que la violence conjugale, l'agression sexuelle et la surconsommation d'alcool soient présentes au sein de ces familles, ces conditions sont toutefois de moins forte intensité et concernent une période beaucoup moins longue que chez les quatre autres participantes. D'ailleurs, en dépit de certaines difficultés familiales, ces trois participantes gardent des souvenirs positifs de leur vie familiale. Lucy s'exprime à ce sujet :

No, my parents didn't drink. My father never tried the [...] to have an alcohol just one time [...]. My family, it was a little bit of violence, you know. [...] My father hit me sometimes. No injuries or nothing [...], he just slapped me ha:d sometimes, you know kids are a kids you know, but it happened sometimes, not everyday. I had good souvenirs of my family, my parents were all sober and all my family was always together, you know (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

Quant à elle, Sarah mentionne que la consommation d'alcool est apparue plus tard dans la famille. Elle conserve aussi de bons souvenirs :

C'était plutôt full de tentes [...], c'était quasiment un petit village sous la tente, là, qui avait [...] pis là on vendait des bleuets, là [...]. Les habitués venaient de temps en temps, là, pis c'était très rare qu'ils buvaient là. Avant, là [...], tu sais, j'ai quand même grandi pas juste dans l'alcool, là, plus tard oui, là, un peu, là, mais au début, là, c'était plus dans le bois, là, pis faire, là, préparer la viande pis faire sécher ça, là, c'était plus comme ça. [...] La boisson, c'était un petit plus quand j'étais un petit plus âgée, là (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre).

Les conditions de vie familiales de départ ne sont pas immuables et stagnantes tout au long du parcours de vie précarcéral. L'analyse des récits de vie des participantes

permettent plutôt d'observer que les conditions de vie familiales se modifient avec le temps en raison de différents facteurs.

Contrairement à ce que certains écrits laissent à entendre au sujet des conditions de vie générales des femmes autochtones ayant été en contact avec le système de justice pénal (Zambrowski-Cross, 1986; Grobsmith, 1995), la majorité de ces femmes ne restent pas inertes. Bien au contraire, plusieurs vont tenter de les transformer, ou encore, de les améliorer. Même si les données de notre étude ne nous permettent pas de déterminer avec précision à quel moment les femmes autochtones réagissent à leurs conditions de vie, il n'en demeure pas moins que les femmes autochtones déploient différentes réponses individuelles. Le cas de Carry est un exemple éloquent qui démontre à quel point certaines participantes essaient par tous les moyens de transformer les conditions de leur milieu. En réaction à la violence dont elle est victime de la part de ses parents, Carry incendie leur maison. Bien que cette action ait entraîné un déplacement de la violence au sein de la structure familiale, il n'en demeure pas moins que son geste a eu un effet direct sur la violence physique des parents envers les enfants :

I burned the house because I was getting fed up to get beating up and everything with my parents, and my other brothers used to get beat up. When everybody was out, I brought the gas in the house and straight to fire it. That house, it's not a right house for us. So I burned it, but it didn't burn properly, they put it out right away. Everything in the house was on fire. They didn't put me anywhere or nothing, the police just told me not do that again and stay with my parents. So we gonna have a hard time to buy another house. We got a new house. They found it hard but after what I did and what I said about the beating up and punishing, they understand why I got a lot of anger and violence, and I burned that house because it was not alright for all the kids to stay there. So I burned it and they understand and since that they never tried to hit us again. [...] When we moved to a new house, they not touching us no more, no more punishing, nothing, but they had a lot of violence and arguments between them, you know, just my mother and my father, that's it. They never beat up the kids no more ... (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Afin de neutraliser certaines des conditions de vie familiales auxquelles elles sont confrontées, d'autres participantes choisissent plutôt de rapporter la situation d'abus dont elles sont victimes à des proches en qui elles ont confiance. C'est le cas de Sarah qui, après avoir avoué à sa tante les attouchements sexuels dont elle est victime de la part de son oncle, constate immédiatement l'arrêt de ces agressions :

Oui, avec le mari d'une de mes tantes, tu sais, j'allais coucher là souvent, moi, chez ma tante... Pis j'étais jeune, jeune quand je dormais là, quand je dormais. Pis j'allais souvent là pis ma cousine... pis eux autres, ils avaient juste une fille. Pis quand je dormais, c'est comme s'il faisait exprès de venir, tu sais. Je dormais souvent avec ma sœur pis des fois on couchait tout le temps tassées. Pis c'est ça là mon oncle venait me caresser, là, tu sais. Je ne sais pas pourquoi il faisait ça, en même temps il me touchait dans le sexe, là... Une fois, j'ai dit : « Ôte-toi de là ! », pis un moment donné, ç'a commencé à arriver à tous les soirs. Là je l'ai dit à ma tante, j'ai dit : « Il me touche quand je dors. Il vient, il fait semblant de me déplacer pis il me caresse. » Là ma tante y a donné une grosse tape sur la gueule, à son mari. Ç'a pas continué après, il a arrêté ça (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre).

La dénonciation ne permet toutefois pas toujours d'enrayer les abus. Il arrive que des acteurs familiaux ne croient pas les participantes et contribuent ainsi à maintenir certaines conditions de vie familiales précaires. Agressée physiquement par ses frères, Emma dévoile la situation à sa mère, qui reste incrédule. En conséquence, personne n'intervient auprès de ses frères et les agressions physiques se poursuivrent sur une période de plus de 10 ans :

C'est parce que ils me tiraient souvent les cheveux ou je recevais des claques dans la face. Souvent c'était vraiment violemment, là, ils ne faisaient pas... Je ne sais pas, je me suis toujours demandé pourquoi pis jusqu'à aujourd'hui j'ai de la misère, j'ai eu beaucoup de misère à passer au travers de ce cheminement-là, tu sais, qui était vraiment... En fait, c'était de l'abus, tu sais, de l'agressivité, pis de se faire battre de même pendant ta jeunesse pis... Moi, je le disais à mes parents, mais ma mère ne me croyait pas pis mon père non plus, tu sais. J'ai tout ça là quand tu y penses, c'est pas évident pantoute... Fait que eux autres, ils avaient le beau jeu, il continuaient à me battre tout le temps (Emma, 43 ans, Amérindienne, célibataire).

Les actions des femmes autochtones et de certains membres de la famille ne constituent pas les seuls facteurs qui influent sur les conditions de vie familiales. Certains événements-clefs (Leclerc-Olive, 1997) qui se produisent au sein de la sphère familiale contribuent également à modifier et à transformer ces conditions. Les données collectées laissent entrevoir que certains de ces événements ont un impact positif sur les comportements de certains membres de la famille. L'histoire de Lucy en est un exemple. En bas âge, elle est victime de violence physique de la part de son père. À 11 ans, sa mère décède d'une grave maladie. Par la suite, le père devient de plus en plus ouvert à la communication et cesse d'utiliser la violence envers la participante :

When my mother died, my father stopped to beat me, you know, he wanted to tāk more with us, the kids. He never hit me or not even slapped me again after my mother died. He was more open to communicate, you know, he was sorry about *what happened with the violence ... So it was nice for that, you know ...* (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

Au contraire, certains événements-clefs provoquent une détérioration des conditions de vie familiales. Par suite de l'homicide de son père, Laura est exclue de sa communauté et elle n'aura plus aucun contact avec les acteurs de la sphère familiale pendant plusieurs années :

Quand mon père est mort, ma grand-mère pis mon oncle *m'ont menacée*. Ils disaient : « Si tu parles, on va te faire la même chose à toi et à tes frères. On *t'expulse d'ici, ne remets plus jamais les pieds dans la réserve*. » C'est pour ça, là, que je ne pouvais pas retourner, ma grand -mère *m'avait empêchée, elle m'avait dit* de plus mettre les pieds dans la réserve. Je me suis comme sentie très rejetée, pis là *j'avais pus de famille, j'avais pus rien. Pis là il fallait que je m'en sorte toute seule* (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

L'analyse des événements-clefs familiaux de la trajectoire de Laura nous amène à faire certains constats intéressants. Tout d'abord, les données collectées auprès de cette femme permettent de voir que les effets de certains événements-clefs familiaux dépassent parfois la sphère de vie familiale pour en atteindre d'autres. En effet, l'événement-clef peut parfois constituer un événement déclencheur d'une série d'autres incidents qui, à leur tour, produisent des effets qui se répercutent sur d'autres espaces de vie (Jaccoud et Brassard, 2003). C'est donc l'ensemble des effets produits par tous ces événements qui peuvent contribuer à la détérioration des conditions de vie générales.

Le récit de Laura permet de voir ce dont il est question ici. Après l'homicide de son père, qui survient au cours d'une beuverie familiale, Laura est accusée par les membres de sa famille et elle est exclue de sa communauté d'origine. Dès ce moment, elle n'a donc plus aucun contact avec sa famille biologique. Prise en charge par le système socioprotectionnel, elle est détenue dans un centre d'accueil pour jeunes délinquants. Après quatre mois, Laura s'enfuit à Montréal. Elle est amenée à se prostituer pour avoir un peu d'argent de poche et pour pouvoir se déplacer. À Montréal, elle va vivre chez un homme qui lui offre de l'héberger en attendant qu'elle joigne les amis de son père. Une fois en contact avec ces personnes, Laura commence à s'adonner à la danse érotique

dans des bars. L'homicide du père provoque une rupture familiale et une prise en charge institutionnelle de la participante. La fugue, quant à elle, a pour effet de libérer la participante de toute forme de contrôle et de permettre d'entrer en contact avec les amis de son père qui vivent dans un milieu urbain. À son tour, cette rencontre permet à Laura d'accéder au milieu de la danse, avec tout ce que cela apporte comme conséquences dans sa vie.

Le dernier facteur qui permet de comprendre les changements qui surviennent dans les conditions de vie familiales des participantes est celui des placements dans des milieux informels (placement volontaire dans une famille d'accueil autochtone, placement chez des membres de la famille élargie). Lorsque les femmes autochtones vivent dans des conditions familiales précaires, il n'est pas rare qu'on les envoie temporairement chez des membres de la famille élargie, le temps que la situation se rétablisse. Durant ces séjours, les participantes conservent des liens avec leur famille. Dans la majorité des cas, ce type de placement ne contribue peut-être pas à la modification des conditions de vie familiales des femmes, mais il permet à tout le moins d'améliorer les conditions de vie familiales, notamment par un changement de milieu de vie. Certaines participantes peuvent ainsi bénéficier d'une protection et d'un moment d'accalmie. Carry affirme avoir été hébergée à plusieurs reprises par une tante afin de fuir la violence familiale:

I went to sleep at my aunt's house to get away from them, not to get hit by the belt or the stick, the stick of broom ... So we used to hide ... the belt, you know, or the stick of the broom, you know. That was a little bit too much for me, so we used to go at my aunt's house. My father's sister take care of us very good, not to go home, not to get beat up again by our parents (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Les effets des conditions de vie familiales

Bien qu'elles évoluent et qu'elles changent tout au long du parcours de vie, les conditions de vie familiales que connaissent les participantes au cours de leur enfance et de leur adolescence ne sont pas sans produire des effets importants dans leur vie. Dans un article où elle traite de la surreprésentation des femmes autochtones dans le système de justice pénal, LaPrairie mentionne en parlant des diverses expériences de victimisation que connaissent les femmes autochtones que « the violence and abusive

environments where live most of Aboriginal women may have a traumatic and damaging effect on individuals » (LaPrairie, 1987, p. 126). Une des premières conditions de vie familiale où il nous est possible de voir une incidence immédiate est, sans aucun doute, la consommation d'alcool des parents. En effet, le fait d'être régulièrement en contact avec de l'alcool au sein du milieu familial permet à plusieurs participantes d'accéder aisément à cette boisson à un jeune âge. Dès ses 13 ans, Laura vole les bouteilles de son grand-père et elle boit avec des amis :

J'ai commencé quand mon père s'est fait tuer, c'est là que j'ai commencé. Je buvais quand je voyais mon grand-père à 13 ans, je buvais sa bouteille, ses bouteilles, pis moi pis ma copine, on est du même âge, on était trois filles du même âge. On volait, ben parce qu'eux autres, mon grand-père pis son grand-père à eux autres, on allait dans le bois, pis là dans le bois il y avait de la boisson, pis là, on a commencé par une grosse bouteille de vin, là. Elle... C'est moé qui a commencé, je dis : « Hey ! c'est bon. » Pis là, j'y donne à l'autre, a dit : « C'est bon ! » Et là, on a bu et on était paquetées. (rires) Après, là, mon grand-père, il se demandait qu'est-ce qui se passait. On avait caché la bouteille, on était trois sur la bouteille, on est allées la cacher en arrière de la tente où est -ce qu'eux autres étaient campés, là (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

Les conditions de vie précaires dans lesquelles se retrouvent certains membres de la famille ont aussi inévitablement un impact sur les conditions de vie des participantes. Après avoir rejoint sa mère en milieu urbain à l'âge de 15 ans, Carry est entraînée par celle-ci dans les bars du centre-ville pour consommer de l'alcool. Cette action de la mère fait en sorte que Carry est initiée et exposée très tôt dans sa vie à la consommation d'alcool : « I stay with my mom, we had fun for a couple of days without drinking or nothing, and she finally told me to follow her to the bar. So I became to be an alcoholic when I was 15 years old ... yeah ... (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire) ».

La vie de Paula est également touchée par l'alcoolisme de sa mère. Ayant vu celle-ci consommer pendant de nombreuses années, Paula intègre rapidement que l'alcool fait partie de la vie. Profitant d'une soirée où sa mère s'endort ivre, elle saisit des bouteilles d'alcool et commence à boire en compagnie de sa sœur. C'est avec beaucoup de précision que Paula analyse le contexte du début de sa consommation d'alcool au sein de la structure familiale :

My mother, she was an alcoholic, she'd drink every day, like life starting happening bad things, like drinking in the family, you know. So me, I started drinking like 9 years old. But before that, I used to see alcohol, you know, that's the first thing I remember, like a child, home brew, and I don't know how old I was, maybe I was 3 years old at the time, and my mother and my aunt and ... they all seat in a circle and they have this home brew. So me, I'm very young, pouring the home brews like, like I remember, like it's ... You see all that but you don't understand, and I was doing that then like my mom would be so proud of me, like I just remember it. And after doing that, you know, I remember them like they fall asleep. I was thinking like a child: how come all this people are sleeping after? ... What's happening?

Anyway, they were all sleeping, you know, and my father, I don't know where he was, I was maybe 3 at the time. Anyway, the first thing that I remember about people drinking, but I didn't know that before. Like I said, I really started to drink, when I was 9, like my mom, she used to fall asleep hey! when she drank a lot of wine. So me and my sister, like there were a lot of drinking going on, and my mother like, she'll fall asleep and we would take her wine and we would drink and smoke those cigarettes, like 9 years old. And my other sister, she was like 10 years old. And there we started feeling good, that's when my alcohol [...]. I remember that drinking fills time, really drinking, you know (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre).

Le contact quasi permanent de certaines participantes avec la violence familiale constitue un autre élément du contexte de vie familiale qui marque leur parcours de façon importante. À cet effet, Jackson (1999, p. 201) mentionne que la violence familiale est omniprésente dans la vie des femmes autochtones incarcérées. Victimisées pendant de nombreuses années dans leur famille, certaines en viennent à réagir à la violence en utilisant elle-même la violence à l'égard des acteurs sociaux qui les entourent. Une telle manifestation de leur part constitue une réponse individuelle qui, malheureusement, les amène à vivre encore davantage de violence. N'étant plus capable de subir la violence physique de ses parents, Carry en vient à utiliser la violence contre son père en guise de protestation et de vengeance :

Sometimes I feel like I wish I didn't see my mom and my dad be violent and learn about it. Sometimes I think about it, I became more violence when I saw my mom shot my father and my father was holding, bleeding into the house and go inside room hiding himself ... I used the knife against to my father and I was mad at them of what they did to me and I wanted to give it back to them, so ... And I did it, I started to be violent through my parents, you know. After I get beat up and everything, I took the knife and I was telling to my father: « Next time you want to hurt me I will use that knife or I use it to you right now ». That what I said to him, and that's how I started to be a violent, try to get them back what they did to me. He took the knife and he give more punishing, beat me up again and I never get out of the room for at least three days (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Comme ces différents exemples en rendent compte, les conditions familiales précaires dans lesquelles plusieurs femmes autochtones vivent ont des effets considérables dans leur vie. Nous avons notamment pu constater que la situation de vie familiale entraîne des effets sur les autres sphères de vie des femmes autochtones, qu'on pense par exemple à la sphère éducationnelle. Par ailleurs, les données relatives aux conditions de vie familiale des femmes autochtones permettent également de voir que les femmes autochtones n'ont pas la même attitude face à leurs conditions de vie familiale. Alors que certaines femmes réagissent, d'autres demeurent plutôt inactives.

La reproduction des conditions de vie familiales au début de la vie adulte

À la lumière des conditions de vie familiales qui viennent d'être exposées, on serait facilement porté à croire que celles-ci vont nécessairement déterminer la trajectoire de vie des participantes à l'avenir ou qu'elles seront tout simplement reproduites au début de l'âge adulte. Cependant, les résultats observés indiquent que la situation n'est pas aussi évidente qu'on pourrait le croire. En effet, on note quatre scénarii différents (pas mutuellement exclusifs) en ce qui a trait aux conditions de vie dans lesquelles les femmes autochtones se retrouvent au début de leur vie adulte.

Le premier scénario est celui où sont reproduites les conditions de vie familiales qu'ont connues certaines femmes autochtones. Ce scénario concerne plus particulièrement deux de nos participantes. Bien que l'on retrouve le même type de scénario chez elles, on constate toutefois que la reproduction des conditions de vie familiales ne s'effectue pas de la même manière. Dans le cas de la première participante, Carry, les conditions de vie familiale sont reproduites avec la participation de la femme autochtone. Après avoir vécu pendant plusieurs années dans un contexte où l'alcoolisme et la violence conjugale étaient omniprésents, les conditions de vie de Carry quand elle a 24 ans sont quasi identiques à celles du milieu familial d'origine. Vivant en concubinage avec son conjoint, Carry est violentée fréquemment par son amant et, tout comme ses parents, elle est aux prises avec de sérieux problèmes de surconsommation d'alcool. À travers les propos de Carry, on croirait revoir une scène de son enfance :

In that night we drank with another guy and he get jealous and he beated me up. I was full of bruises and my kids was watching and when he beated me up, my kids go on top of me and not keep him to get hit me like that, but he grabbed the kids and *he just put them like that ...a paper, you know. I told them to go to the room, but they get coming back and he hit more and they tried to protect me.* After when he beated me up, when he was passed out, I called the 9-1-1. It was very scary, *specially when he had an anger, thinking like I'm gonna get killed, you know, one day, but he never ... He beat me up, I lost all my teeth 'cause he beat me up so ... I was real scared of him, getting beating up again* (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Pour Paula, la reproduction des conditions de vie familiales se fait dans un tout autre contexte. Dans ce cas-çi, Paula ne participe pas de la reproduction de ses conditions de vie familiale mais, plutôt, se sont ses anciennes conditions de vie familiale qui lui sont imposées à nouveau quelques années plus tard. Après avoir été placée au sein de différents milieux de protection entre 12 ans et 17 ans, elle est réintégrée dans une famille d'accueil au sein de sa communauté d'origine. Dès son arrivée, elle constate que rien n'a changé et elle est immédiatement replongée dans les mêmes conditions de vie familiales qui celles qui prévalaient avant son placement :

I went back to the reserve. Seeing my family drunk, you know, like old memories just come back, you know. Then I guess maybe I was looking for changes, you know, like changes for better. Maybe I was thinking that things will change now, maybe like I was older now. Nothing changed, you know, nothing changed, nobody changed, so me I decided that I have ... had a problem with communicating with my *family, they didn't understand, then I became like very resentful again and started to go in the wrong direction again, like I went back to my past, you know* (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre).

Le deuxième scénario qu'il est possible de rencontrer est celui où seulement certaines des conditions de vie familiales sont reprises. En effet, alors que certaines conditions de vie familiale disparaissent, d'autres sont maintenues au seuil de l'âge adulte. Il y a donc une amélioration des conditions de vie chez ces participantes. Ce scénario est celui de la trajectoire précarcérale de deux participantes (Sarah et Mary). Elles ont connu des difficultés familiales moins problématiques et moins intenses que d'autres participantes. Ainsi, malgré que Sarah ait vécu dans une famille où il y avait parfois de la surconsommation d'alcool, elle n'a pas de problème de consommation d'alcool au début de l'âge adulte :

Il m'a amenée dans un bar avec lui. Je l'avais laissé, pas longtemps, je l'ai laissé, tu sais, j'ai été dans la ville, il m'avait battue, là. On était dans un bar pis moi je ne buvais pas encore dans ce temps-là, à 18 ans, pis lui il buvait, fait que... Il buvait tout le temps par exemple, là... J'ai commencé à boire, pas beaucoup, je buvais juste dans les fêtes avec mon mari, je buvais juste une fois par année, après ça, ç'a commencé, je buvais quand j'étais à un mariage de quelqu'un d'autre, mais pas plus que ça (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre).

Le troisième scénario, quant à lui, laisse voir que certaines conditions de vie précaires du milieu familial disparaissent pour laisser place à de nouvelles conditions de vie tout aussi fragiles. Ici, il y a donc substitution et maintien des conditions de vie fragilisées. C'est la situation de trois participantes, qui ont migré en milieu urbain au cours de leur trajectoire précarcérale. Dans leurs cas, l'arrivée dans une ville a eu pour effet de mettre fin aux conditions problématiques de la vie familiale d'origine. Cependant, une fois établies, elles se retrouvent aussitôt dans d'autres conditions de vie précaires. Souvent sans emploi ou prestataires de l'aide sociale, ces femmes s'aperçoivent que le milieu urbain leur offre des occasions multiples de se faire un peu d'argent. Une des stratégies qu'elles utilisent pour améliorer leurs conditions de vie financières est l'échange de services sexuels. Même si elles n'ont jamais connu ce type de stratégie dans leur milieu familial, une fois en ville, elles sont rapidement informées par leur réseau relationnel que la prostitution est une réalité urbaine et que cette stratégie peut leur permettre de survivre ou d'avoir de l'argent pour consommer. Quelques jours après son arrivée, Laura rencontre des femmes dans la rue qui lui présentent certains de leurs clients. Sans un sou en poche pour survivre, elle se prostitue :

J'avais pas... j'étais pas sur le Bien-être, j'ai été une bonne secousse sans argent... Pis là il fallait que je fasse de quoi, là. J'ai commencé à me... à me... pour m'en sortir de mes petites affaires, là, je me suis prostituée, j'ai dansé pis tout ça. Les filles sur la rue m'ont présenté leurs bonhommes pis tout... Pis là, lui, il m'a amenée chez eux pis tout. C'est là que ç'a commencé mon affaire de faire la "gaffe", là, pis tout ça. Je trouvais que c'était de l'argent vite fait, là (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

Finalement, le quatrième scénario est celui où, au cours de la trajectoire précarcérale, certaines conditions de vie précaires viennent s'ajouter à celles qui prévalaient au sein de la structure familiale. Dans le cadre de ce scénario, il y a donc renforcement des conditions de vie. On observe ce scénario chez une seule participante. Alors qu'elle a toujours été dans une famille où la consommation d'alcool était absente, Lucy

commence à boire sous l'influence de son réseau relationnel alors qu'elle est âgée de 14 ou 15 ans. Au cours de sa trajectoire précarcérale, la consommation d'alcool prend de plus en plus de place dans sa vie. Cette situation permet de voir que la famille n'est pas la seule structure qui exerce une influence sur les conditions de vie des participantes. Le réseau relationnel peut également contribuer à la détérioration des conditions de vie. Lucy raconte le moment où elle a commencé à boire :

My father beated me up sometimes, not all the time but it happened sometimes... My father ever tried to have an alcohol just one time ... like he knows that I drink me and my sister, you know, but he never touched that. My parents were all sober and all my family was always together, you know. Little bit by little bit but more down, I mean more alcohol in my life. I drank with friends with who I grew up with them, same age about, you know, and go there and there to make party. So I think I knew right away I am gonna have problem with alcohol because I liked it very much. All the time I drink with friend when we do party, you know (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

Les ruptures avec la sphère familiale

Au cours du segment de vie qui précède les contacts avec l'enfermement carcéral, six des sept femmes autochtones de notre échantillon ont connu des ruptures relationnelles avec les membres de leur famille. Dans la quasi-totalité des cas, ces ruptures surviennent avant que les participantes aient atteint l'âge de 18 ans. Quatre participantes ont connu entre 1 et 3 ruptures relationnelles avec leur famille, tandis que deux en ont eu entre 7 et plus de 10. Pour certaines femmes autochtones, comme Carry, leur vie est une succession de ruptures familiales suivies de retours en milieu familial. Carry relate ses nombreux allers-retours entre les familles d'accueil et sa famille adoptive :

I stayed there in different families for one or two months and I went back home. My parents was getting better when I go back home and they were doing good but one day they gave me the same punishment in the same room. So they used to send me to another city to get away from my stuff ... to another city, another community. Just to get away for a month, two or three months. I was always in and off with my family (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Les ruptures relationnelles que vivent les femmes autochtones avec leur famille s'échelonnent sur une période allant de quelques semaines à 13 ans. Même si certaines participantes ont quitté le milieu familial depuis plusieurs années, les conditions de vie dans lesquelles elles se trouvent à un moment donné au cours de leur parcours de vie les

forcent parfois à retourner vivre auprès de leur famille d'origine après une longue absence. Laura raconte qu'elle a dû réintégrer sa famille après plusieurs années :

Ça s'est passé, ça, quand mon grand-père est mort d'un cancer de poumon. Il est mort à 75 ans pis tout pis... J'avais retourné chez mon père... j'avais 13 ans. Parce que là mon grand-père était mort. Ma grand-mère m'a ramenée chez nous... mais là... moi, ça faisait un bout que je les avais pas vus, eux autres, chez nous... C'est là que la boisson a commencé aussi pas mal aussi (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

Pour les femmes autochtones qui ont été en rupture relationnelle avec leur famille sur une longue période de temps, la reprise des contacts avec les acteurs familiaux est parfois très difficile. Fréquemment placées dans des milieux formels de placement situés dans d'autres villes que leur communauté d'origine, certaines femmes perdent leur langue maternelle. De retour chez elles, elles vivent de graves difficultés de communication avec leur famille et la qualité des contacts s'en trouve aussi touchée. Paula témoigne de ses difficultés de communication à son retour dans sa communauté :

When I was at the youth centre, I lost all the communication with my family, you know, I didn't ... Like first of all, I lost my language, and like I said, I was waiting and waiting for family, all the time, to come and get to visit me, you know, like I think that maybe I'm going to go home, you know. But it never happened, but I never did, no, they never came. So when I came back to my home I didn't speak Indian, you know, only English, and I lost my French too, you know. I had a problem with communicating with my family, they didn't understand me at all (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre).

Pour d'autres participantes, comme Carry, ce n'est pas tant la perte de la langue maternelle qui rend difficile la reprise des contacts avec la famille, mais plutôt le fait que ses membres ne la reconnaissent plus dans ce qu'elle est maintenant devenue. De retour chez elle après avoir passé plusieurs années en ville, Carry est rejetée par son père. Ce dernier la considère maintenant comme étant différente d'eux. Il la renvoie donc en milieu urbain :

When I came back up North, after a couple of years, I started again my alcohol and drugs and fighting with my boyfriend. My father told me: « It's not your city no more, you are not the same person like us, you lived in violence, you lived in South. Why you don't go back to South? » So I came back. I had some problems and I was kind of a little bit different person to be a violent with my brothers and sister, so he told me to go back in the Montréal because I am one of them, kind of, a violent like

people in Montréal, you know. So he sent me back here after a while. I came back to Montréal two or three days after (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Les ruptures familiales sont conditionnées par divers facteurs. Le premier, le plus important, concerne les placements institutionnels qui résultent des conditions de vie familiale, lesquelles déclenchent l'intervention de mécanismes de prise en charge formelle. En effet, au cours de leur trajectoire précarcérale, six des sept participantes ont connu des ruptures relationnelles avec leur famille en raison d'un placement dans un centre ou une famille d'accueil ou dans un pensionnat. L'absence de contacts familiaux durant ces périodes de placement est liée, entre autres, à la distance entre le lieu de placement et la résidence familiale ou au refus des participantes ou celui des membres de la famille de maintenir les contacts. Au moment où Emma est placée dans un pensionnat, situé loin de sa communauté d'origine, elle n'a plus aucun contact avec sa famille biologique :

J'avais appelé mon père le soir pis je braillais, pis là j'ai dit : « Papa, là, je vais me suicider si tu ne viens pas me chercher, j'en peux pas d'être toute seule icitte, moi. » Il dit : « Cette semaine je vais te sortir de là. » Fait que la semaine qui est arrivée il est venu me chercher, là. J'étais à l'école l'après-midi pis la sœur m'appelle elle me dit : « Monte dans ta chambre pis prépare tes affaires, tu t'en vas le prochain bus qui passe. » Là mon père est venu me chercher pis là je suis retournée à l'école chez nous, là. J'ai été domptée, y avait pus de volage, j'ai retourné tranquille finir le restant de l'année, là. Là j'avais vraiment peur, là (Emma, 43 ans, Amérindienne, célibataire).

Nonobstant les circonstances ou les barrières qui empêchent les femmes autochtones de demeurer en contact avec leur famille au cours de leurs placements, il arrive que certaines participantes tentent tout de même de reprendre contact avec leur famille. Leurs tentatives sont toutefois rapidement découvertes par les acteurs du milieu de prise en charge qui les en empêchent. Pendant qu'elle est dans un centre d'accueil pour jeunes délinquants, Paula se voit interdire toute communication avec sa famille par la directrice en place :

We went to the office like to the big boss, you know, she said to me : « It's like you're going to be with us for a long time, don't even bother telling your family coming down, never come and get you » ... They told me that « OK, this is going to be your home », like they tell me that I'm going to be here 'till fô' a very long time

and « *you can't communicate with your family* ». I wanted to communicate with them, but it was not allowed there (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre).

Le deuxième motif à l'origine des ruptures familiales est la situation où certaines femmes autochtones décident de fuir les conditions de vie familiales dans lesquelles elles se trouvent (violence des parents, violence conjugale) ou de quitter le domicile familial pendant quelque temps en raison des relations conflictuelles qu'elles entretiennent avec certains membres de la famille. Dans ces cas, les femmes se retrouvent en rupture avec le milieu familial, mais elles conservent toutefois des liens avec les membres de la famille élargie. Ainsi, en réaction à la relation conflictuelle qu'elle a avec sa belle-mère, Lucy quitte le domicile familial pendant quelques semaines pour aller se réfugier chez des membres de la famille élargie :

After mom had passed away and then we got step mother there. So I was always go from one place to another, you know ... I didn't like her at all ... I ran away to my relatives, you know. I've got big family up there like, ... er ... aunt and cousins, you know. So I went there a while ... because I didn't like my step mother at all, I can't stand with her for a long time (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

Dans certains cas, l'adoption des participantes par un membre de la famille élargie ou par des amis de la famille provoque également des ruptures relationnelles avec la cellule biologique. C'est le troisième motif. Adoptée par des amis de la famille seulement deux jours après sa naissance, Carry perd contact avec sa famille biologique :

I was adopted two days after when I was born, to get away 'cause my pregnant mother was too young. She didn't want me 'cause she wanted to be free. So I lived with my parents only for two days, after that I was adopted by a couple, some friends of my parents (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Mentionné par une seule participante, le dernier motif qui explique la rupture relationnelle avec la famille est l'expulsion de la communauté d'origine. Par suite de l'homicide de son père, Laura se voit exclue de sa communauté par les membres de sa famille élargie : « C'est pour ça, là, que je ne voulais pas retourner chez nous. Ma grand-mère m'avait empêchée, elle m'avait dit de ne plus mettre les pieds dans la réserve... J'avais pus de famille, pour moi, j'avais pus de famille (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire) ».

La famille est une sphère de vie qui occupe une place importante dans le récit des participantes. Les différents aspects qui viennent d'être abordés témoignent du passé familial précaire que connaissent les femmes autochtones de notre étude au cours de leur parcours de vie précarcéral. Les résultats obtenus indiquent que, même une fois qu'elles ont quitté le milieu d'origine, les conditions de vie familiales en tant que femme et mère ne sont guère plus favorables. Bien entendu, les femmes autochtones ne vivent pas toutes avec la même intensité et la même ampleur la fragilité des conditions de vie familiales. Lorsqu'elles en ont l'occasion, certaines d'entre elles parviennent à déployer différentes stratégies qui viennent assouplir ces conditions. Cependant, comme nous avons pu le constater par leurs propos, certaines participantes ne parviennent souvent même pas à profiter de moments de répit.

L'éducation

L'école est le second lieu de socialisation dans la vie des individus. Lieu d'épanouissement et d'apprentissage, sa fréquentation permet d'accéder à différents savoirs et techniques qui visent à donner à chaque individu des qualifications sociales et professionnelles. Les recherches qui se sont intéressées à la scolarisation des Autochtones au Québec sont peu nombreuses (Lévesque et collab., 2001). Les trajectoires précarcérales des participantes ont permis de collecter des données intéressantes sur leur cheminement et leur expérience scolaire.

Tout d'abord, soulignons que les femmes de notre échantillon ont toutes commencé leurs études dans une communauté autochtone. À l'exception d'une seule participante, elles n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire situé dans un milieu urbain. La langue d'enseignement varie selon les participantes : alors que deux d'entre elles ont étudié dans des établissements de langue française, deux autres ont fréquenté des écoles de langue anglaise ou inuktitut. Les trois autres femmes autochtones ont étudié dans des établissements de langue française, anglaise et inuktitut.

En ce qui a trait au parcours scolaire, toutes les participantes y ont mis fin au cours du niveau secondaire. Trois ont cessé d'aller à l'école alors qu'elles en étaient à leur première année du secondaire et trois autres ont abandonné leurs études au cours de la deuxième année du secondaire. Une seule participante a atteint le troisième secondaire. Les résultats vont dans le même sens que celui de différentes études qui montrent que la grande majorité des Autochtones, tous genres confondus, ayant connu des contacts avec la justice pénale avaient un faible niveau de scolarité (LaPrairie, 1992a; Jackson, 1999). Les données sur la scolarisation des femmes autochtones au Québec indiquent que 21,5 % d'entre elles ont moins de neuf années de scolarité (Lévesque et collab., 2001). Durant leur parcours de vie précarcéral, deux participantes retournent à l'école pour suivre des formations spécialisées.

Pour ce qui est de la réussite scolaire, la plupart des participantes affirment qu'elles réussissaient plutôt bien. Certaines vont jusqu'à mentionner qu'elles étaient premières de classe. C'est le cas d'Emma : « Ah ! moi, j'ai été bonne à l'école, ça allait très bien, j'étais une des premières de classe pis même je prenais des cours de natation. J'ai été la meilleure nageuse en natation pis, tu sais, j'en faisais tellement, tu sais (Emma, 43 ans, Amérindienne, célibataire) ».

Pour d'autres, comme Sarah, la réussite scolaire est toutefois plus problématique. N'aimant pas l'école, elle éprouve de nombreuses difficultés d'apprentissage :

Moi, j'aimais pas ça l'école, mais pas pantoute. J'avais de la misère à apprendre dans les cours, je ne sais pas pourquoi d'ailleurs, mais ça ne me disait rien. J'y allais parce qu'il fallait que j'y aille, là, mais sinon j'aurais arrêté ben avant ça. J'ai doublé deux fois ma cinquième année durant mon primaire, fait que juste pour te dire, ça ne me disait rien. J'aimais mieux aller jouer dehors avec mes amis pis aller courir les petits gars que d'aller à l'école, moi (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre).

Comme on peut le constater par les propos de Sarah, pour certaines participantes à tout le moins, l'école représente bien plus une obligation à laquelle on doit se soumettre qu'un milieu de découverte et d'apprentissage.

Les relations avec le personnel enseignant et les élèves

L'école est un milieu au sein duquel les femmes autochtones sont en interaction avec différents acteurs. Un des groupes d'acteurs avec qui les participantes ont le plus de liens est incontestablement celui du personnel enseignant. L'analyse des données permet de constater que les relations qu'elles entretiennent avec les enseignants sont plutôt conflictuelles. En effet, une seule femme, Lucy, avoue avoir gardé de bons souvenirs d'eux :

Oh! it was very good with the teachers. Most of my teachers was very good, yes, but there was one particular teacher he was very good with me. He made a little team for activities and he gave us a point system when we do the good things. So in that way he made it more fun for us, it was funny to learn with him (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

La plupart mentionnent que les relations avec les enseignants étaient empreintes de conflits et de violence. Durant son parcours scolaire, Sarah affirme avoir été l'objet de punitions de la part de différents enseignants :

J'aimais pas les maîtresses pis elles n'ont plus, parce qu'elles étaient très sévères pis je mangeais tout le temps des coups de règle dans mes mains. C'était surtout des religieuses (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre).

D'autres participantes, comme Mary, ne reconnaissent pas l'autorité du personnel enseignant. En guise de réponse, elles choisissent l'agressivité et le mépris à l'endroit des enseignants :

I was aggressive, I was angry at them, the teachers, like "Why should I listen to you"? you know. I tried to listen to my parents what they try to teach me and school anyway ... I wasn't really into school, I was more at home, you know (Mary, 36 ans, Inuite, célibataire).

Les participantes qui entretiennent des liens d'amitié à l'école avec les autres élèves sont, quant à elles, peu nombreuses. En effet, en raison des conditions de vie familiales instables et précaires, plus de la moitié des femmes autochtones de notre échantillon affirment ne pas avoir développé de liens d'amitié avec d'autres élèves au sein de l'établissement scolaire. Pressée de rentrer chez elle après les classes pour éviter d'être punie par ses parents, Carry avoue n'avoir jamais eu d'amis à l'école :

I'd got no friend at school really. I had to go back home. After school we used to go home and have a lunch and when we was in late after school, we get a punishing in the house (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Obéissant aux directives familiales, certaines participantes réalisent leur parcours scolaire dans la plus grande invisibilité. L'impossibilité de développer des liens d'amitié avec des élèves amène certaines d'entre elles à s'isoler des autres élèves afin de s'assurer de ne pas provoquer de rencontres. Mary déplore cette situation :

I wouldn't ever play with friends at school, you know, I isolated myself at school. I wouldn't never hang around with friends, I wasn't more likely allowed to hang out with friends, my mom always said: « Come home as soon as you finish school » and I was always: « OK Mom, I will » and I never really hang out with friends (Mary, 36 ans, Inuite, célibataire).

Chez les participantes qui affirment avoir entretenu des liens avec d'autres étudiants, on constate que ces relations les amènent plus souvent qu'autrement à vivre des situations de violence. Sarah affirme avoir souvent été la cible d'agressions de la part de ses camarades de classe :

À l'école dans mon village, c'était juste des Indiens là. Ça ne se passait pas bien avec les autres, souvent y avait des chicanes, là, tu sais, pis soit que je me faisais battre ou ben soit que je revenais en pleurant après l'école, là. J'avais peur. J'allais à la même école que ma cousine dans le même village, mais c'était pas le même niveau, fait que après l'école elle venait me prendre des fois en passant sinon je me faisais battre par les autres (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre).

Pour Paula, les amitiés développées au sein de la sphère éducative l'amènent plutôt à commettre des infractions et à boire : « I hanged out with this girl, I met her at school. She's older than me, and we're drinking, like ... I don't know, I think it was Bacardi, you know. We're drinking that and this girl said: « Well, let's brake all these cars (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre) ».

La mobilité sur le plan scolaire

Un des aspects qui marquent le parcours scolaire de la majorité des participantes est la grande mobilité sur le plan scolaire. En effet, plusieurs connaissent de nombreux changements d'établissements. Ainsi, des sept femmes rencontrées, quatre ont connu entre trois et neuf changements d'école, tandis que trois autres ont dû s'adapter deux fois

à un autre établissement scolaire. Parmi les principaux motifs qui amènent les femmes autochtones à ces mouvements, on trouve tout d'abord les placements institutionnels. Après de nombreuses absences, Emma est envoyée au pensionnat :

On m'a envoyée dans un couvent... à 12 ans. Bon ben le couvent, ben, ça c'est le ministère des Affaires indiennes qui m'ont envoyée là parce que je manquais beaucoup l'école pis nous autres on se sauvait, on était une bonne gang de filles. On se sauvait toujours de l'école pis on allait fumer une cigarette dans le bois pis là on prenait du soleil et puis là, un moment donné, ben, le directeur, il avait téléphoné au ministère éducatif aux Affaires indiennes pis à ce moment-là, ben, ils ont communiqué avec mes parents pis mes parents il leur a dit : « Ben votre fille est jamais à l'école pis c'est quoi qui se passe pis on va être obligé de l'envoyer dans un couvent parce que là, vous avez plus de contrôle sur elle » ou quoi, tu sais. Fait que j'allais à l'école là-bas (Emma, 43 ans, Amérindienne, célibataire).

Un autre motif qui conduit à la mobilité sur le plan scolaire de plusieurs femmes autochtones est celui des décisions parentales. Sans qu'elles puissent toujours découvrir avec exactitude les raisons à la base de ces décisions, certaines participantes doivent du jour au lendemain changer d'école. Carry décrit les différents changements d'établissement scolaire qu'elle a connus en peu de temps :

I went to school for Inuktituk first levels, you know, and then my parents get bring me to a French school. After a couple of months my parents wanted me to go in an English school after the French, and after that ... It was my parents' decisions. I always changed of languages, you know, and school. I had problems at school, I was all mixed up during that time (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Les changements d'école de certaines femmes autochtones font également voir que cette situation est grandement liée au style de vie des parents ou résulte d'événements-clefs qui se produisent au sein de différentes sphères de vie. Après que ses parents se sont séparés, Paula quitte l'école française qu'elle fréquente et va vivre dans la communauté avec sa mère. Bien que sa fille ne parle pas l'anglais, la mère l'inscrit dans un établissement anglophone. Ceci a pour effet de rendre Paula des plus confuses :

My parents splitted up, and maybe I was about 7 years old at that time or 8. We had to move, you know. And then we went to this school, it was an English school, but we spoke French only again and we understood only Indian language, you know. And ... I lost track! (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre)

La grande mobilité sur le plan scolaire que connaissent la majorité des participantes n'est pas le seul aspect qui marque leur parcours scolaire. En effet, la fréquentation irrégulière de l'école compte également parmi les éléments qui marquent le cheminement scolaire des participantes.

La fréquentation irrégulière de l'école et l'absentéisme

Les participantes avouent avoir fréquenté l'école de manière irrégulière et s'être absentes fréquemment au cours de leur cheminement. Deux principales raisons permettent de saisir le contexte dans lequel se produisent ces brèves interruptions. La principale est liée aux conditions de vie familiales fragiles. En effet, certaines participantes affirment avoir manqué l'école en raison de la violence qui faisait rage à la maison. Les propos de Carry permettent de voir les liens entre la violence familiale et son absentéisme dans la sphère éducationnelle :

A lot of time I missed school 'cause of the violence of my parents, because they had a problem, both of them, over money and stuff. So I have to get punishing once in a while, to get beat with the stick or belt, and go back in our room hide and I stayed there for one or two days without school (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Pour d'autres femmes de notre échantillon, c'est plutôt la surconsommation d'alcool et de drogues qui permet d'expliquer l'absentéisme scolaire. Ayant commencé la consommation de PCP et d'alcool, Emma développe un dégoût et un désintérêt soudain pour l'école :

Je commence à consommer du PCP, pis c'est là que tout prend le bord... Je ne veux plus rien savoir de l'école pis je suis rendue comme révoltée, là, tout me fait chier. Alors je prends de la drogue à tous les jours et puis je fume du pot et puis je commence à prendre une couple de bières avec la gang de mon chum, là. Je manque beaucoup d'école à cause de ça, j'ai plus le goût d'y aller (Emma, 43 ans, Amérindienne, célibataire).

En plus de la consommation d'alcool et de drogues qui tenaille la vie de plusieurs participantes, certaines vivent dans des conditions de vie familiales tellement précaires qu'elles en arrivent à compter sur l'école pour se nourrir. C'est notamment le cas de Paula, qui affirme qu'elle s'y rendait afin de bénéficier du petit déjeuner qui était distribué gratuitement :

It was difficult for me to go to school, you know. I was drinking a lot and the only time that I went was in the morning, because they served breakfast, you know, and I was hungry. That was the only reason why I went. And in the afternoon, you know, they don't have anything so I didn't go in the afternoons, you know (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre).

Bien entendu, la fréquentation irrégulière de l'école et l'absentéisme ne passent pas inaperçus dans l'entourage des participantes. Différents acteurs se mobilisent pour tenter de modifier les conditions de vie scolaires de plusieurs d'entre elles.

Les impacts de l'absentéisme scolaire

La non-fréquentation et l'absentéisme scolaire des participantes amènent fréquemment les dirigeants des écoles à rapporter la situation aux autorités sociales officielles. Une des conséquences associées au dévoilement est le placement institutionnel par le réseau formel de prise en charge. Cinq des sept participantes ont connu des placements institutionnels en raison de leur non-fréquentation de l'école ou de leur absentéisme. Dans la plupart des cas, le placement vient mettre fin à l'absentéisme, pour un moment à tout le moins. Obligées de se soumettre aux règles et aux mesures de contrôle du milieu de prise en charge, plusieurs retournent en classe de façon assidue. Lorsque le placement institutionnel est suivi par un accompagnement parental, les résultats sont encore plus positifs. C'est ce qu'il est possible de percevoir dans les propos d'Emma :

Quand je reviens du pensionnat, je revois tous mes amis, mes amies, mes petites camarades pis tout ça. Elles sont toutes contentes de me revoir. Là je repogne mon beat de l'école pis ça va bien pis je finis l'année. Mon père vient me chercher à tous les jours pis il me ramène à la maison pis il m'amène à l'école, pis là c'est tout le temps de même, là, j'y vais à l'école (Emma, 43 ans, Amérindienne, célibataire).

Toutefois, chez quelques participantes, comme Sarah, le placement institutionnel ne suffit pas à modifier l'absentéisme scolaire. Même pensionnaire, Sarah ne fréquente pas l'école de manière régulière :

J'avais 13 ans, parce que je ne voulais pas aller à l'école pis les travailleuses sociales s'en sont mêlées parce que j'allais pas à l'école pis je m'en allais jouer avec d'autres copains dans le bois, tu sais, on allait pas à l'école. Fait que les travailleuses sociales y s'en ont mêlé, là. J'allais pas à l'école. C'était la même chose, là, au pensionnat j'aimais pas plus ça, c'est la même chose, tu sais, comme je me sauvais avec d'autres amies, on allait écouter de la musique chez du monde,

là. (rires) Pis là, la madame du pensionnat, elle se mettait à me chercher partout pour voir où est-ce que j'étais, là (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre).

Peu importe qu'elles aient vécu ou non des placements institutionnels, les participantes vivent toutes des ruptures avec l'institution scolaire durant la trajectoire précarcérale.

Les motifs des ruptures avec l'école

Les récits des participantes permettent d'expliquer par différents motifs les ruptures avec l'institution scolaire. Un des motifs fréquents d'abandon scolaire chez elles est la situation familiale précaire. Pour certaines femmes, le contexte familial désorganisé les oblige à abandonner l'école et à assumer un rôle parental dans la famille. Certains extraits des récits de vie indiquent à quel point la marge de manœuvre des femmes autochtones est parfois réduite. Alors que ses parents sont tous deux absents de la maison pour une période indéterminée, Carry n'a d'autre choix que de mettre un terme à sa scolarité pour s'occuper de ses frères et sœurs :

When I was 14 years old or 15 years old, when I leaved school, my mother wasn't there and my father wasn't there. I had to take care of my sister and I had to be responsible to clean the house, you know, and to cook for all my brothers and my sister. No but I had no choice to take care of my sister and take care of the house and cook for my brothers, 'cause my mother and my father wasn't there. My father was in the hospital and my mother was in jail during that time, you know, in same time (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Pour certaines femmes autochtones, le désintérêt envers l'école suffit à sonner la fin des classes. Les propos de Lucy et de Sarah abondent dans ce sens :

It was in grade eight, I didn't finish the grade eight, you know. So during the grade eight I finish and then I leaved. I couldn't get along with anybody in particular, you know. I was getting bored with the classes and all that, so I just quit school. I think it didn't interest me, you know, that's all, no interest me. So I stopped at grade eight ... Anyway I didn't finish the grade eight. I think I was 14 or 15 years old ... somewhere around that. 'Cause I did one grade two times, you know, the same grade two times (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

J'allais à l'école, j'ai fini jusqu'en sixième année, pis après ça on était obligés d'aller à l'extérieur pour aller à l'école ailleurs. J'avais peut-être 11 ans, 12 ans... à peu près. J'y ai été juste deux ans de temps, après j'ai lâché l'école. Ça ne me tentait plus d'y aller, j'étais tannée de l'école (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre).

Pour Laura, ce n'est pas tant la situation de vie familiale ou le désintérêt qui l'amène à quitter l'école de manière hâtive, mais plutôt son statut de fugitive. S'étant évadée du centre d'accueil où on l'a placée, elle ne veut pas retourner à l'école et risquer de se faire prendre par les autorités sociales. Elle décide donc de mettre fin abruptement à ses études : « Moi, je ne pouvais pas y retourner, à l'école, quand je suis arrivée icitte parce que j'avais peur qu'ils me retrouvent. Fait que j'ai décidé de m'occuper de moi toute seule, je voulais m'en sortir toute seule, moi. Je suis jamais retournée, non... (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire) ».

Finalement, les grossesses qui surviennent à la fin de l'adolescence vont également contraindre certaines participantes à abandonner l'école pour accoucher de leur enfant et subvenir à ses besoins. Emma et Mary décrivent dans quelles circonstances elles ont quitté l'école pendant leur grossesse :

Ben je ne m'attendais pas à ça, d'être enceinte, tu sais, c'est un accident... Parce que moi, ce que j'aurais voulu, tu sais, c'est d'aller plus loin encore dans mes études pis, tu sais... d'aller plus loin. J'ai arrêté en secondaire deux, moi, tu sais (Emma, 43 ans, Amérindienne, célibataire).

Secondary two, yeah, that's when I got pregnant with my oldest. I said no, I'm not ready, I gotta get out of school, you know. I quit school and I started working and I said OK, before the baby's born, I've gotta earn some money for pampers and clothings and milk ... for me to feed my baby, you know (Mary, 36 ans, Inuite, célibataire).

L'abandon scolaire hâtif des femmes autochtones aura des conséquences inévitables sur leurs qualifications professionnelles. Aucune n'ayant dépassé la troisième année du secondaire, il leur sera très difficile d'accéder à un emploi valorisant qui leur permette d'être autonome financièrement et de subvenir à leurs besoins. De plus, l'analyse de la sphère éducationnelle montre par ailleurs que l'absence d'insertion et d'appartenance au milieu scolaire est fréquemment tributaire des conditions de vie précaires ou, encore, des placements institutionnels que connaissent les femmes autochtones. Ce sont ces conditions qui vont contribuer à « sortir » les femmes autochtones de la sphère éducationnelle.

La sphère institutionnelle

Les placements dans des milieux formels et informels occupent une place considérable dans la trajectoire de vie précarcérale de la majorité des participantes. Au cours de ce segment de vie, six femmes autochtones sur sept ont connu de tels placements. Plus précisément, cinq participantes ont vécu des placements dans des milieux formels de prise en charge et deux ont séjourné dans des milieux informels de prise en charge. La durée des placements varie de quelques jours à cinq ans. Leur fréquence varie également d'une participante à l'autre. Alors que quatre d'entre elles ont été placées entre 1 et 3 fois, deux participantes ont connu cette expérience à plus de 10 reprises. En plus des placements institutionnels, deux participantes ont séjourné dans une maison d'hébergement pour femmes en difficulté.

Comme nous l'avons vu, les principaux motifs de placement institutionnel sont fréquemment liés aux conditions de vie qui prévalent au sein des sphères familiale et éducationnelle. En somme, dans la grande majorité des cas, les placements dans des milieux formels concernent des situations de protection et de développement de l'enfance. Cependant, les données permettent de constater que quatre participantes ont également connu des placements dans des milieux formels de prise en charge en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants au cours de leur adolescence²¹. C'est notamment le cas de Laura, qui est accusée du meurtre de son père et placée en centre d'accueil jusqu'à l'âge de la majorité. Cependant, après quatre mois, elle s'enfuit du centre d'accueil et décide de migrer à Montréal :

Ils m'ont placée là-bas, là, dans une maison pour délinquants... Mais par la justice, là... Pis là-bas il y avait des travailleuses sociales, mais eux autres, là, tout de suite, là, quand tu étais accusée de quelque chose, là... Pis on allait à l'école, mais à l'école pas comme les autres, là, l'école ben différent, tu sais, c'est... Parce que on était pas les seuls, là, on était... Y avait pas mal de délinquants là-dedans, là... Mais je ne suis sauvée de là, moi, je suis arrivée à Montréal j'avais 15 ans (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

²¹ Depuis 2002, cette loi a été remplacée par la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents.

Emma, quant à elle, a été placée deux fois dans un centre d'accueil pour avoir commis des vols à l'étalage dans des magasins à grande surface. Accusée en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, elle est envoyée dans un centre d'accueil à l'extérieur de sa communauté d'origine :

J'ai été deux fois dans un centre d'accueil à cause des vols. D'ailleurs, une fois pendant huit mois... pis l'autre fois... non, la première fois j'avais 13 ans, j'ai été là pendant quatre mois... ouais... Mais la deuxième fois, ça été huit mois par exemple. Là ça m'a fait de quoi, je te jure... Ils m'ont envoyée à Roberval. Là-bas y a une place pour les jeunes qui font des mauvais coups. Fait que j'arrive là pis je pleurais, moi, ça avait pas de bon sens, je pleurais tout le temps. Mes parents venaient me voir des fois pis j'arrêtais pas de brailler. Je ne les avais quasiment pas vus du voyage tellement je pleurais (Emma, 43 ans, Amérindienne, célibataire).

Paula a également été placée en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants. Après avoir commis des méfaits sur des voitures avec une de ses amies, elle est aussitôt envoyée dans une école de réforme jusqu'à l'âge de 18 ans. Paula raconte le contexte de son placement institutionnel :

I don't think about anything like going to jail or anything. Well I was young, you know, I just did things for fun. Anyway, the next day, the police, they came and told me that ... It was a social worker, they told me that: « You damaged about one million dollars of ... » Almost, but a lot of money, hey! Because it must be about 50 cars, like they are all smashed, with rocks, you know. So, I go to court and they put me in detention there for five years, you know. Anyway when I went to court, the judge told me that I was awarded in custody until I reach my majority, you know (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre).

En ce qui a trait à la situation de Carry, elle est envoyée dans un centre d'accueil pendant une période de sept mois après avoir complètement détruit la résidence familiale de ses parents. Elle raconte comment on l'a arrêtée :

I destroyed the house of my parents because I got a lot of anger. So nobody was in the house, I destroyed everything, I broke everything in the house: mattress, everything, couch. I destroyed everything and I left the house. And the next day, the police, they grabbed me and they send me to underage jail. The judge gave me one year and six months, but I was stay there for seven months (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Les placements au sein de milieux formels de prise en charge qui surviennent au cours de l'adolescence font en sorte que certaines femmes autochtones sont connues du système de justice pénal. N'ayant pas pu bénéficier de placements dans des milieux

informels en raison de la gravité de leur conduite, la trajectoire pénale de ces participantes s'amorce donc dès l'adolescence.

Les conditions de vie en milieu institutionnel

Nous avons déjà fait état qu'au cours des placements au sein de milieux formels et informels de prise en charge, les conditions de vie précaires de la sphère familiale et scolaire sont neutralisées. Par exemple, lors des placements institutionnels, les femmes autochtones ne sont plus en contact avec la violence familiale, l'alcoolisme des parents et l'abus physique de la part des enseignants. L'analyse des récits des femmes autochtones permet toutefois d'observer que certaines conditions de vie se trouvent parfois reproduites dans les milieux de prise en charge. Encore plus, il advient même que des conditions de vie qui n'étaient pas présentes avant le placement surviennent au cours de celui-ci. Ce constat laisse à entendre que, en plus de ne pas parvenir à régler l'ensemble des problématiques que vivent les participantes durant leur parcours précarcéral, certains milieux de prise en charge participent à la reproduction des conditions de vie des femmes autochtones, ou encore, créent parfois de nouveaux problèmes. Alors qu'elle est dans un foyer de groupe, Paula constate que les autres pensionnaires consomment de l'alcool et inhalent de l'essence. Vivant dans un contexte où il n'y a que très peu de supervision et de contrôle, Paula recommence à boire au cours de son séjour :

I started again to drink, like the kids in the group home they drink, you know, sniff gas and like we go out and we go and sniff gas and run away and do all kinds of stuff, you know, like children would do. I didn't have one friend, you know, to call my friend, but like I was a loner, you know, like always doing things by myself. And I started to hang around with them. So I did participate in drinking, going to the dances and sniffing gas and using the rope, you know, for to get high, you know, when you get the rush. And I was starting smoking marijuana again, like doing things by behind, you know. Anyway, like I said like I didn't have like ... I had friends, you know, like friends, but I didn't have anybody like I hang around with, like do things with them, you know (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre).

Carry, quant à elle, avoue avoir subi des attouchements sexuels de la part d'un des pensionnaires de son centre d'accueil :

But at the underage jail I had a little problem with one guy inside. That what we go with the group outside. We were in camping and the guy wanted to have a sex

relationship with me. He started to touch my private parts, but *it didn't work the big stuff 'cause the guy I would walk around and I was holding myself not to take my pants out. But it didn't work because I was holding my pants. I ran in the staff camp right away, I said to them I was afraid, I didn't want to tell them what happened, you know* (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

De telles expériences de vie dans des milieux de prise en charge permettent de voir que même dans ces lieux de « protection », certaines femmes autochtones ne sont nullement à l'abri des abus.

Le travail

L'insertion sur le marché du travail assure une autonomisation économique des personnes. Elle permet également aux individus d'une société de faire valoir leurs compétences et d'accéder aux biens et aux services de la vie collective. Les qualifications éducationnelles ont un rôle important à jouer dans la qualité des emplois occupés. La faible insertion sur le marché de l'emploi des femmes autochtones, au Canada comme au Québec, est un constat que différentes enquêtes et études ont réitéré (Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, 1996; Lévesque et collab., 2001).

Le portrait de l'emploi des femmes autochtones de notre échantillon est précaire. En effet, parmi les sept participantes, quatre ont occupé des emplois rémunérés durant leur parcours précarcéral. Le type d'emploi occupé relève surtout du domaine tertiaire : gardienne d'enfants, commis aux ventes, caissière, préposée dans un hôtel, commis dans un bureau de poste, agent de sondage, commis à la tenue de livres, employée dans la restauration et, enfin, contractuelle pour une entreprise de télécommunication. De manière générale, il s'agit d'emplois de courte durée et rémunérés au salaire minimum. Mary parle de ses conditions salariales lorsqu'elle travaillait comme caissière dans un magasin à grande surface :

I was working at this store up North. That's a store, it was in 1983 to 1984, yeah ... one year ... It was a minimum wage, five dollars something an hour, not much than that I am sure. It was just a stocking, you know ... a student job (Mary, 36 ans, Inuite, célibataire).

La durée des emplois varie d'une participante à l'autre et s'échelonne habituellement sur une période de quelques semaines à deux ans.

Les motifs d'abandon des emplois

Au cours de leur trajectoire précarisée, les quatre femmes autochtones qui occupent des emplois vont connaître plusieurs arrêts de travail. Tout d'abord, un des motifs d'abandon qui revient chez deux participantes est la rentrée scolaire. Après avoir occupé un emploi durant la période estivale, elles décident de se consacrer à leurs études ou de suivre un cours de spécialisation. À ce sujet, Paula raconte :

I worked in a library for summer. After summer I had to leave that job 'cause I wanted to keep my energy for school, you know, so I quit this job. I worked there only during three months about, you know (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre).

Parmi les autres raisons, on trouve les déplacements vers d'autres communautés autochtones ou d'autres villes. En effet, la grande mobilité de certaines femmes les amène à quitter leur emploi pour en trouver un autre là où elles se déplacent. C'est ce qui se dégage des propos de Lucy :

OK, I went back to my community to work for them for a while ... and ... after three weeks maybe I leaved the job 'cause, maybe four weeks later, I decided to come back down here to Montréal, so I quit my job up North. I came here and I had met a friend down here when I was down here the first time, I met a few Inuits from North of Quebec. So I met a man here, he was Inuit, you know, from the North of Quebec, and so when I came down I went to live with him for a couple of time. [...] Yes, in Montréal. So I stayed here finally for three months and I said to him I wanted to go back home for a little bit. So I went back home after three months. He accepted. Well, you know, he is Inuit himself so, you know, he accepted well and asked me if I wanted he bought a ticket for me to come back here, you know ... OK, I went there ... Wo! ... I don't know if I worked at that time or ... Yes, I worked for a little bit at the hotel, in the cafeteria, as a cashier ... yes ... but not for long 'cause I wanted to go back to school, you know ... So I went to certain places, you know, and I just applied, you know (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

Finalement, les autres motifs qui font en sorte que les femmes autochtones quittent leur emploi sont liés à leur sphère familiale ou à leur surconsommation d'alcool. Après avoir accouché d'un enfant, certaines femmes autochtones décident de se retirer du marché du travail afin de s'occuper de lui. Pour d'autres, c'est la trop forte consommation d'alcool

qui les pousse à abandonner leur poste. Lucy avoue avoir fréquemment cessé de travailler en raison de sa surconsommation d'alcool :

I stayed there at that job maybe six months and then I quit. [...] My alcohol [...]. I was late two times, you know, like ... and I had to go to the office, they didn't fire me, I said: ... « I'm gonna give you a try » and then I said: ... « I was drinking » ... I started drinking more and more a gain so ... Six months later or somewhere round there ... I said: « Mister, I'm gonna leave you know. » « Why? » « Because I can't make it anymore, I am drinking too much. » ... So that's what happened ... (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

Durant les périodes où elles ne travaillent pas, les participantes perçoivent des prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale. Il arrive aussi que leurs conjoints ou les membres de la famille les soutiennent lorsqu'elles sont sans revenus.

Les conditions économiques des femmes autochtones sans emploi

Pour ce qui est des trois participantes autochtones qui n'ont jamais occupé d'emplois rémunérés, on note que leurs conditions financières sont très précaires. En effet, n'ayant jamais eu de revenus d'emploi avant leur incarcération, ces femmes ont toujours dépendu du soutien financier des membres de leur famille, de leur conjoint, ou encore, de l'État. Carry mentionne que son conjoint payait pour elle :

Yeah, he paid for me 'cause during that time I had no welfare, nothing, you know. So he supported me for pay the rent and stuff like that, you know. He worked in different things, you know, he was a biker so he did different thing. We were OK together for the money (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Une des participantes, Sarah, affirme avoir déjà fait des démarches d'emploi. Cependant, en raison de ses conditions de santé précaires, elle a dû abandonner son projet. Elle s'explique :

Je m'étais pour m'inscrire pour aller travailler à John Lewis pis j'ai tombé malade en attendant pis... après ça j'ai été à l'hôpital. J'ai été hospitalisée, j'ai resté un mois à l'hôpital. J'ai été malade, je ne sais pas ce que j'avais, on dirait que c'est la même chose que j'avais quand j'étais jeune, je n'étais pas capable de marcher. Ils m'ont soignée, là, pis le boss il était supposé m'engager pis il est venu me voir, mais j'ai dit : « Je ne sais pas si je vais pouvoir travailler mé que je sorte. » Pis en fin de compte mon médecin ne voulait pas que je travaille parce que quand j'ai sorti de l'hôpital j'étais encore faible un peu pis je marchais tout croche. Fait que non, j'ai jamais travaillé. Ben j'étais juste pour embarquer dans le bûchage, j'aidais mon mari, là, des fois, mais j'ai jamais travaillé (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre).

Le parcours de Laura concernant le travail est différent de celui des deux autres participantes. Après s'être retrouvée en milieu urbain à l'âge de 15 ans sans éducation ni revenus, Laura doit se débrouiller pour survivre. Avec l'aide des amis de son père, elle commence dans le milieu de la danse érotique :

De 15 ans jusqu'à mes 18 ans. C'est là que j'ai commencé à danser. Les amis de mon père étaient là avec moi. Mais en même temps j'ai fait la... "gaffe", là, comme on peut dire, ça, là, pour m'en sortir, là (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

Les activités de danse de Laura l'amènent à rencontrer des clients dans les bars. Elle fait la connaissance d'un proxénète qui devient son amant et qui l'oblige à se prostituer en échange d'un hébergement temporaire. Laura arrête de danser pendant un moment et se prostitue pour cet homme. Comme en témoignent ses propos, les conditions de travail sont des plus précaires :

Mais il avait deux, trois filles qui dansaient pour lui, disons que c'était ça pis... j'ai perdu contact après avec lui, là, le Noir. Après ça j'ai rencontré un autre, pis là l'autre c'était pas pareil, l'autre il me faisait travailler pis... C'est là qu'il m'a montré la place Saint-Laurent/Sainte-Catherine. Pis il m'avait dit si je ne fais pas ce qu'il me demandait, si j'amenais pas l'argent qu'il me demandait, là, que c'était une volée ou quoi. Mais c'était pas un Noir, c'était un Blanc, tu sais. Mon gars, là, que je travaille pour, lui, là, il me faisait connaître d'autres filles, d'autres femmes, pis sortir... C'est quelqu'un que... Une... une de ces filles-là que j'ai connues m'a dit, elle m'a dit : « Crisse ton camp de d'là parce que lui, ce gars-là, c'est pas un bon gars pour toi. » Elle a dit : « Il t'arrache tout qu'est-ce que tu as, tu sais. » C'était dans un un et demi pis tout ça, c'était... c'était pas... tu sais, c'était pas vivable avec l'autre, jour et nuit, comme quand il m'avait besoin de quoi, on me réveillait pis : « Va travailler pis t'es mieux d'apporter des cent piasses, là. Si tu veux avoir ta place, tu sais ce que tu as à faire (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

Après avoir découvert dans quelles conditions de vie se trouve Laura, les amis de son père décident de la venger. Après leur intervention, elle n'entendra plus jamais parler de son proxénète. Par la suite, la participante va alterner entre la danse et la prostitution. Ces milieux l'amènent à occuper des emplois peu communs et très risqués. Ainsi, à quelques occasions, elle est chargée de retrouver des individus dans des bars pour qu'ils soient battus. Elle reçoit cents dollars en argent liquide pour chaque besoin :

Je me faisais payer aussi pour d'autre chose. Ça arrivé une couple de fois que j'avais une photo d'un gars pis il a fallu que j'aille chercher dans un bar parce qu'il se tenait au bar, pis là j'avais la photo du gars pis là j'y parlais au gars, tu sais, pis je l'invitais, j'ai dit : « Mon char est l'autre bord. » Pis je le faisais passer par la ruelle

pis là il se faisait taper. Mais j'avais cinq cents dollars de faits vite fait, là, pis tu sais, je faisais ça arriver plusieurs fois comme ça. Tu sais qu'on me donnait une photo : « Tu vas aller chercher, t'es capable », tu sais. « Tu sais, t'es une belle femme » pis ça, pis ça, « il se tient dans tel bar ». Ça, j'ai travaillé pour ça...

Mais tu sais, c'était quand même je risquais ma vie de faire ça, tu sais, c'est arrivé deux, trois fois que un de ses amis m'avait rencontrée pis il me disait : « C'est toé, t'avais... t'étais-tu quand t'es partie avec lui, ce gars-là, t'étais avec lui, hein ? » Je le regardais, j'ai dit : « Je l'ai vu, mais on a changé d'avis. Moé, j'ai parti de mon bord, là... » « Sais-tu qu'y a mangé une volée ? » « Ça, c'est pas mon problème, ça. » Il dit : « Ouais, mais écoute : t'étais là, c'est toé qui est partie avec. » Ç'a arrivé plusieurs fois comme ça, que je rencontre des chums ou ben après... Mais j'avais pas peur, là, tu sais, j'avais pas de... j'avais pas peur, je me disais, j'ai dit... même des fois j'y disais, je disais : « Écoute, tu cherches quoi, toé ? », tu sais, parce que moi quand on me cherchait, surtout quand je prenais deux, trois bières, j'étais prête avec la bouteille, tu sais, j'étais prête, tu sais, c'était ma seule défense, la bouteille, pis j'étais bonne là-dessus pis tout ça pis j'y disais : « Veux-tu l'avoir, ma bouteille, dans la face ? Je vais te le faire, là. » Là, le gars, il dit : « T'es folle, toé, t'es... Dans quel gang t'appartiens ? » J'ai dit : « J'appartiens à personne, je suis toute seule », mais j'ai dit : « Je suis capable d'y aller, je suis capable de me défendre pis personne va me... » Parce que j'étais comme... tu sais, j'avais beaucoup d'agressivité, là, tu sais, à cause de mon père quand que j'y pensais (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

Comme il est possible de le constater grâce aux extraits de la section précédente, les conditions économiques précaires de certaines participantes les empêchent d'acquérir une autonomie financière. Cette situation a pour conséquence que certaines femmes autochtones se trouvent maintenues dans un état de dépendance par rapport à différents acteurs et institutions. Pour la seule participante qui arrive à dénicher des emplois en milieu urbain, on note que l'insertion dans différents milieux (la rue, la danse et la prostitution) n'offre que des emplois à hauts risques de victimisation qui contribuent à fragiliser les conditions de vie.

Le logement

Les études qui s'intéressent à la situation du logement chez les Autochtones ne sont pas nombreuses. Il en ressort principalement que ceux-ci vivent fréquemment dans des conditions de logement précaires (Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, 1996). Parmi les principaux problèmes rencontrés, les travaux de recherche font état du surpeuplement des résidences occupées par les Autochtones et les mauvaises conditions de logement (Bhatt et Chagny, 2002; Dawson, 2003). La grande majorité des

femmes de notre échantillon n'a jamais connu de réelle insertion ou de stabilité résidentielle durant leur parcours précarcéral. En effet, elles souffrent plutôt d'une absence d'enracinement qui se traduit par de nombreux déplacements et mouvements de va-et-vient entre différents points de chute. Au cours du segment de vie précarcéral, les participantes ont connu entre 5 et 21 déplacements. Parmi elles, quatre ont loué des appartements à Montréal. Deux semaines après s'être installée dans cette ville, Mary trouve un emploi et elle prend un appartement où elle vit seule avec sa fille :

I was drinking a lot, partying, I had a good time like... I was in apartment on Carson Street in Dorval, alone with my daughter. I lived there for one year, something like that. It had just one piece but it was mine, you know. So I lived there alone with nobody, just with my daughter (Mary, 36 ans, Inuite, célibataire).

Entre l'âge de 17 ans et de 21 ans, Carry a vécu dans un appartement payé par le propriétaire de l'édifice où sa mère résidait :

My mother had her own apartment, so I stayed with her until I turned 17 and when I was 17, her landlord up the building buy me an apartment and buy me the place to live by myself. So I lived there alone during almost four years, until I met a guy in Montréal (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

À l'exception d'une seule participante ayant vécu toute sa vie chez ses parents biologiques, les autres femmes autochtones vivent dans différents milieux. En effet, nous avons recensé entre 5 et 17 lieux de résidence pendant le segment de vie précarcéral. La durée des inscriptions résidentielles varie d'une participante à l'autre et s'échelonne sur une période de quelques jours à 18 ans. Parmi les principaux endroits où vivent la plupart des femmes autochtones, on retrouve : les parents et les membres de la famille élargie, les centres d'accueil et les familles d'accueil, les amis et les gens rencontrés dans la rue, les conjoints, les beaux-parents, les résidences scolaires et, enfin, les pensionnats et les logis de collègues de travail.

L'instabilité sur le plan résidentiel

Qu'elles habitent en communauté ou en milieu urbain, les femmes autochtones vivent de l'instabilité quant à leur lieu de résidence. Différents auteurs ont relevé cette problématique (LaPrairie, 1994; Jaccoud et Brassard, 2003). Divers éléments permettent de comprendre comment il se fait que la majorité des femmes autochtones rencontrées

connaissent une telle instabilité. Comme nous l'avons déjà vu, un des aspects qui revient fréquemment est celui de la précarité des conditions de vie familiales. Les conditions de vie familiales dans lesquelles vivent certaines femmes autochtones les poussent à quitter le domicile familial ou à être déplacées vers d'autres milieux de vie où elles peuvent être protégées. Certaines sont d'ailleurs conscientes de la mobilité et du déracinement qui marquent leur vie. Placées dans différentes familles d'accueil durant son parcours précaréal, Paula exprime avec beaucoup d'émotion les sentiments qui l'habitent quand on la questionne sur son inscription résidentielle :

I feel like I was a ball, you know ... When you put a ball and then it moves, it goes like all over the places. It doesn't stand still. It travels a lot, that ball, you know, and the ball cannot stay still. It has to move all the time. That's the way my life was ... (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre)

Les nombreux changements résidentiels de plusieurs femmes autochtones s'expliquent également par leur grande instabilité conjugale. À l'exception de deux participantes ayant vécu quelques années avec leur conjoint, la plupart rencontrent des hommes avec qui elles entretiennent des relations amoureuses de courte durée. La précarité résidentielle, l'absence d'endroit stable où se loger, ou encore, le désir de former un couple les poussent à aller vivre rapidement avec un homme. Vivant le plus souvent des relations de couple désorganisées ou empreintes de surconsommation d'alcool ou de violence, certaines femmes tentent de fuir leur situation en quittant leur conjoint. Une fois la rupture consacrée, les participantes partent à la recherche d'un autre amoureux. Ces mouvements perpétuels entre les rencontres et les ruptures leur font vivre une instabilité constante sur le plan résidentiel. Pour ces femmes, l'inscription résidentielle varie donc au gré de leurs rencontres conjugales. Laura exprime très bien la relation qui existe entre l'instabilité sur le plan résidentiel et les histoires conjugales :

Ben t'sais, j'en ai rencontré une crisse de gang, des chums, moi. J'en ai rencontré en hostie. Pis il y a des noms, comme celui de mon ancien que j'ai resté huit mois avec, là, je m'en souvenais vraiment plus de son nom, lui, mais on a resté ensemble. Pis quand j'ai rencontré mon gogo boy, je suis partie rester avec lui, j'ai laissé l'autre, il était trop capoté. Lui, il faisait des travaux, comme il disait, mais... il était plutôt pusher, parce qu'il essayait de me le cacher, mais moi, j'étais quand même wise, là. J'ai resté plutôt avec du monde comme ça, là, t'sais, des pimps, des ça, des ci, t'sais... Ah oui ! j'en ai eu plusieurs gars avec qui j'ai resté, mais tu vois, c'a jamais marché avec eux autres, fait que je ne les compte plus, là (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

Pour d'autres participantes, l'instabilité dans le lieu de résidence s'explique plutôt par les nombreux mouvements de va-et-vient entre la communauté d'origine et le milieu urbain. En effet, certaines femmes autochtones viennent s'installer en milieu urbain pour quelque temps. Durant leur séjour, elles rencontrent des amis ou des conjoints avec qui elles vont habiter. Après un moment, certaines d'entre elles s'ennuient de leur communauté et décident d'y retourner. Mais après quelques mois dans la communauté, elles s'ennuient de l'anonymat et de la frénésie de la ville. Elles y reviennent donc. Ces allers-retours constants créent une grande instabilité résidentielle chez ces participantes. L'extrait de Lucy permet de voir de quoi il s'agit :

I came back home at my dad's home for a while ... After that I came back to Montréal because I missed Montréal. I don't know, maybe I liked the city life or there's more people and they don't know you. They ... You know, it's more anonymous, you know, and I felt good, you know. Up there they gossip too much, you know, rumours or gossip or ... and everybody knows you, so ... I came here and I had met a friend down here when I was down here the first time. I met a few Inuits from North of Quebec. So I met a man here, he was Inuit, you know, from the North of Quebec, and so when I came down I went to live with him for a couple of months [...] Yes, in Montréal. So I stayed here finally for three months and I said to him : « I want to go back home for a little bit. » I missed my home town, you know, I wanted to be there for a little bit, you know. So I went back home after three months (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

Les contacts avec le milieu urbain posent un autre problème lorsque l'on s'intéresse à la situation résidentielle de ces femmes. En fait, certaines décident abruptement de s'établir en milieu urbain ou tout simplement d'y passer quelque temps. Toutefois, les liens sociaux établis en milieu urbain varient d'une participante à l'autre. Pour celles qui y connaissent déjà des gens (Carry et Lucy), la situation résidentielle est plus stable dans la mesure où d'ordinaire elles sont hébergées temporairement chez des amis ou des membres de la famille élargie. Cependant, pour les participantes qui n'ont aucun contact en milieu urbain (Laura), la situation résidentielle dépend grandement des rencontres qu'elles y feront. Le plus souvent, les femmes iront vivre chez des connaissances. Lorsque les rencontres ne conduisent pas à un moment de stabilité résidentielle, certaines se tournent vers le réseau d'hébergement pour femmes. Par ailleurs, certaines participantes croisent aussi des gens avec qui elles peuvent louer un appartement pendant un temps. Lucy raconte son expérience résidentielle à Montréal :

I slept over night at a man's place I had met on the park, and next day he had to go to work. So he let me take a shower and he gave me some money and he helped me look for a place but then a ... In the end I went to a women shelter, yeah, for one month. And then after that ... And then I got an apartment there to share with one of the girl I met in there, a girl from the shelter. So one month I did that ... But on the side that's what I learned how to prostitute little bit ... to keep ... to make money ... And I don't know if I was on welfare ... how we got the ... the ... apartment ... I thing I was on the welfare or ... Yes, for one month, I think, and then after that when ... I stayed there one month in the shelter and one month shared one apartment with this other woman and ... er ... on the side I was prostitute in the keep up with the money or ... you know (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

La situation résidentielle de certaines femmes autochtones est donc marquée par une grande mobilité et une incertitude quasi permanente. Le parcours résidentiel n'évolue pas vers une plus grande autonomisation des femmes, mais demeure le plus souvent aléatoire et instable. Les hébergements temporaires successifs sont le lot de plus de la moitié des participantes. Cet état de fait a pour conséquence qu'aucun processus d'enracinement ne peut réellement se mettre en place.

Le réseau relationnel

Chaque individu se caractérise par son insertion dans un réseau relationnel (Castel, 2003). Certains auteurs ayant examiné la question de l'exclusion sociale dénoncent le fait que ceux qui en sont victimes sont souvent dépourvus de liens sociaux (Castel, 1996; 2003). Cette situation conduirait de nombreuses personnes à vivre dans un état d'isolement social.

Comme nous l'avons vu précédemment avec l'analyse des autres sphères de vie des participantes au cours de leur trajectoire précarcérale, ces femmes sont bien loin de vivre dans un état d'isolement social. En effet, leur réseau relationnel est souvent très étendu et regroupe différentes catégories d'acteurs sociaux. Au début des parcours de vie, il est bien évident que se sont les acteurs familiaux qui occupent une place prépondérante. Même si plusieurs femmes autochtones connaissent différentes ruptures avec la sphère familiale au cours de leur cheminement de vie, ces ruptures restent temporaires et les acteurs familiaux demeurent présents tout au long de leurs trajectoires de vie précarcérales. Aux acteurs familiaux se greffent les amis d'enfance. Plusieurs femmes autochtones vont se lier d'amitié avec d'autres jeunes qui vivent dans les mêmes milieux

qu'elles. Au fur et à mesure que les femmes s'insèrent dans différentes sphères de socialisation telles que l'école, elles rencontrent d'autres personnes avec qui elles se lient. Une fois la rupture scolaire consacrée, ce sont les conjoints qui prennent de plus en plus de place dans la vie des participantes. Selon leur style de vie, les acteurs qui gravitent autour d'elles varient. Chez les femmes qui entretiennent des relations conjugales de longue durée, on relève très peu de liens autres que leurs liens conjugaux. Pour celles qui ont des relations conjugales instables ou qui font partie de différents réseaux (qu'on pense à la prostitution, à la rue, à la danse, au travail), le réseau relationnel est plus élaboré et les acteurs qui gravitent autour d'elles sont diversifiés (conjoints, proxénètes, clients, amis de la rue, collègues de travail, etc.).

Le rôle des acteurs dans la trajectoire de vie précarcérale

Les acteurs sociaux qui composent le réseau relationnel ne sont pas sans avoir un rôle à jouer et un impact dans la vie des individus. Chacun des liens sociaux a sa raison d'être et ses propres fonctions dans l'existence des gens (de Gaulejac, 1999). Lorsque l'on examine la sphère relationnelle des femmes autochtones durant leur parcours précarcéral, il est possible de distinguer les différents rôles joués par les acteurs du réseau relationnel. Tout d'abord, il y a les acteurs qui participent au renforcement des conditions de vie précaires des femmes. De par leur type d'insertion sociale et leurs actions, ils contribuent de manière négative aux conditions de vie des participantes. On a d'ailleurs vu dans certains extraits d'entrevue que des acteurs des milieux formels de placement abusent sexuellement de femmes autochtones, ou encore, que la violence des parents ou des conjoints contribue à la détérioration des conditions de vie familiales ou conjugales. D'autres exemples nous permettent également de voir le rôle des acteurs dans la détérioration des conditions de vie. Ainsi, après avoir tenté de fuir la violence de son conjoint, Sarah se voit interdire l'accès au monde extérieur en l'absence de celui-ci. Elle n'accède à aucune sphère de vie sans l'approbation ou la présence du conjoint. Ses propos sont d'ailleurs révélateurs de l'enfermement dont elle est victime :

Il me barricadait dans la maison, tu sais... Soit qu'il s'en allait en ville pour aller chercher de la bière pis il revenait pis moi je ne pouvais pas ouvrir la porte, pis il était soûl – pis tu sais il conduisait le camion ben soûl – pis moi j'entendais pas quand je dormais là, je dormais dur, là. Fait que j'ouvrais pas la porte pis quand

j'allais l'ouvrir, j'étais pas capable de l'ouvrir moi-même, tu sais, il avait mis un clou dehors. Aussitôt que j'essayais [...] pour pas que je sorte, il ne voulait pas que je me sauve. Parce qu'une fois je me suis échappée un jour, tu sais, parce qu'il me faisait trop mal, là. Je me suis échappée pis depuis ce temps il voulait même pas que j'aille chez ma mère ou ben dans ma famille, je ne pouvais plus sortir de chez nous. Il m'enfermait dans la maison tout le temps, je ne pouvais pas rien faire, aller voir du monde, faire du bénévolat, rien (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre).

Certaines conditions dans lesquelles vivent les acteurs qui entretiennent des liens de proximité avec les femmes autochtones ont également un impact sur les conditions de vie des participantes. Peu après sa rencontre avec un homme qui est aux prises avec des problèmes de surconsommation de drogues, Emma commence à prendre du PCP. Elle avait déjà été en contact avec la surconsommation de drogues au sein de la sphère familiale. Il n'en demeure pas moins que c'est sous l'influence de son conjoint qu'elle s'initie au PCP :

À 14 ans, là, ben là je rencontre un gars qui prend de la drogue pis là je commence à consommer du PCP avec lui. Il en avait tout le temps sur lui parce qu'il en vendait. Fait que là j'ai consommé avec lui. Mon enfer de la drogue a commencé avec lui aussi. Il en faisait tout le temps devant moi, fait que une fois je lui ai demandé de me faire essayer ça. Pis là ben j'ai essayé pis ç'a commencé de même pour moi, le PCP. J'ai aimé ça au bout pis je ne pouvais plus m'en passer... Je ne tombe pas en amour avec lui, mais je tombe en amour avec sa drogue pis là je commence à consommer du PCP (Emma, 43 ans, Amérindienne, célibataire).

Les récits de vie permettent aussi de voir que certains acteurs sociaux participent au maintien des conditions de vie précaires des femmes autochtones. Deux types de scénarios se présentent. Dans le premier cas, on note que se sont des acteurs différents qui contribuent au maintien de ces conditions. Le cas de figure typique est celui où la violence du père s'arrête pour laisser place à celle du conjoint. C'est notamment le cas de Lucy qui, après avoir subi sporadiquement la violence de son père, entreprend quelques années plus tard une relation avec un amant qui la violence à l'occasion. Lucy parle tout d'abord de la violence de son père :

My family, it was a little bit of violence, you know... My father hit me sometimes. No injuries or nothing ... He just slapped me hard sometimes, you know, kids are a kids, you know, but it happened sometimes, not everyday (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

Quelques années plus tard, Lucy entretiendra une relation empreinte de violence avec son conjoint :

Me and my boyfriend we argued, you know, and then I just walk out and nothing happened and we don't see each other ... So ... sometimes if when we have an argument, sometimes I don't want to see him for one week or maybe two weeks, you know. I let him come down, you know, or me too, you know. So ... er ... it's been going on like that for on and off since 12 years and couple of times he hit me, not too much, you know, he slapped me in a face sometimes, you know (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

Dans le second scénario, c'est la pérennité des actions d'un seul acteur qui fait en sorte que les conditions de vie précaires de certaines participantes se trouvent maintenues. La situation de violence conjugale de Sarah s'est échelonnée sur plusieurs années. Elle se demande comment il se fait qu'elle n'y a pas laissé sa peau :

Il me battait très régulièrement pis il m'a battue longtemps... Il m'a battue beaucoup beaucoup. Je ne sais pas pourquoi je ne suis pas morte. Il m'a mordu les doigts; j'ai encore une petite marque icitte, ça s'en va. Icitte, c'est une morsure de dents, pis j'en ai d'autres ici. Il m'a tiré les poils du pubis, il me faisait mal, j'ai eu plein de bobos icitte, là. Il me tirait de même par les poils pis il me faisait crier, là. Il m'a battue pendant plusieurs années, tu sais. Je me demande vraiment ce que je fais encore en vie, je ne sais pas comment j'ai pu passer au travers de tout ça, franchement là... (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre)

Heureusement, certains acteurs participent à l'amélioration des conditions de vie des femmes autochtones. Bien que les relations de ce type soient plutôt rares et qu'elles ne durent pas très longtemps, elles ont le mérite d'améliorer les conditions de vie pour un temps. C'est notamment ce qu'a connu Laura. Alors qu'elle se retrouve à la rue en ville à l'âge de 15 ans, elle rencontre un homme qui lui offre un hébergement temporaire le temps que les amis de son père viennent la récupérer :

Un moment donné, j'ai rencontré un autre, y a un autre bonhomme qui est venu. Ben lui il est arrêté pis : « Tu veux-tu avoir un lift ? Tu veux-tu avoir quelqu'un qui t'amène en ville ? », tu sais. Pis là, lui, il est parti. Moi je n'ai pas répondu pis là, il est parti pis là il est revenu, parce qu'il a commencé à faire noir, il a dit : « Embarque, je vais t'amener chez moi parce que c'est dangereux pour une jeune fille comme toi dehors » pis tout, tu sais, « pis très dangereux ». Pis j'ai regardé pis j'avais confiance. J'avais peur comme j'avais pas peur, tu sais. Là il dit... heu... là j'ai dit OK. Il me dit : « D'où t'arrives ? » J'ai dit heu... là le premier mot j'ai dit c'est X. « Ah ! t'es une Indienne par là. » J'ai dit, là, je pleurais, tu sais, je... « D'où que t'arrives ? » Il m'a regardée, il m'a amenée chez eux, il m'a fait de quoi à manger. Là j'avais mon argent pis tout ça, là il dit : « Sais-tu que c'est dangereux ?

T'es pas vieille, toi, hein ? » Là je le regardais, j'ai dit : « Pourquoi tu veux savoir ça ? » Il me parlait, il dit : « C'est parce que je vois que tu es jeune, tu sais, c'est dangereux pour toi d'être en ville. » Là j'ai dit : « Est-ce que je pourrais téléphoner ? » Là il a dit oui. Pis là je téléphone encore pis eux autres ils n'étaient pas là encore. Mais il dit : « Je ne te laisse pas partir. Tu veux-tu retourner de où tu arrives ? Je vais te payer ton billet au terminus Voyageur, prendre l'autobus pour retourner d'où tu arrives. » J'ai dit : « Non, non, j'ai un numéro de téléphone, là, je veux téléphoner, c'est un ami à mon père. » Là il ne voulait pas me laisser partir, il dit : « J'ai des chambres, t'as juste à te coucher, je vais te donner une chambre pour aller coucher, là, mais je ne te laisse pas partir. » « Aie ! j'ai dit écoute, t'es pas mon père », tu sais. Là j'ai retéléphoné aux amis de mon père pis tout ça pis ça ne répondait pas. Là il dit : « À soir tu ne t'en vas pas d'icitte pis... Aie ! t'as pas 18 ans encore, toi. » J'ai dit : « Pourquoi tu veux savoir ça ? » « Parce que, il dit, j'ai une fille, pas à ton âge, là, mais moi avoir une fille de ton âge je ne la laisserais même pas rentrer en ville, même pas à la porte de la ville. » Moi j'ai dit : « J'ai des amis ici. » Il dit : « Quels amis ? Quel genre d'amis que t'as ? » Là j'ai dit : « C'est pas de tes affaires. » Pis là j'étais agressive. Le lendemain j'ai rappelé pis là il m'a répondu. Là j'ai dit : « Je suis la fille à X pis X a été tué. » Là il m'a dit : « Où es-tu ? » J'ai dit : « Je ne sais pas. » Là j'ai demandé au monsieur où il restait, il avait une maison, là, pis là je dis à lui, j'ai dit : « C'est quoi l'adresse ? » Là il dit : « Laisse-moi parler pour voir si c'est vraiment un des amis à ton père parce que je ne te laisserai pas partir avec un gars, peut-être un gars – je t'ai vue t'as embarqué avec un gars, c'est peut-être son numéro –, tu sais, pis lui qu'il te fasse de quoi. » Là j'ai dit : « Ben non. » Pis là il a parlé avec, il a dit : « Non, moi je suis un des amis de son père pis je suis très surpris qu'elle est en ville. Donnez-moi l'adresse pis je vais aller la chercher (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire) ».

La rencontre avec cet acteur est importante, bien que momentanée, car elle empêche d'autres rencontres de se produire. En hébergeant Laura, il lui évite de se retrouver seule dans la rue en pleine nuit et il met également fin aux conditions de vie précaires que connaît la jeune fille.

La dichotomisation en termes de rôle positif ou négatif ne permet pas de saisir la dynamique de l'ensemble des rôles joués par les acteurs sociaux qui composent le réseau relationnel des femmes autochtones de notre échantillon. Comme nous l'avons déjà constaté dans le cadre d'une étude sur les trajectoires d'urbanisation des femmes autochtones à Montréal (Jaccoud et Brassard, 2003), il arrive que les acteurs sociaux jouent un rôle ambivalent, c'est-à-dire que les conditions de vie des acteurs sociaux du réseau relationnel ou leurs actions renforcent et atténuent simultanément les conditions de vie des femmes autochtones. D'une part, le propriétaire de l'immeuble où sa mère vit

fournit à Carry un appartement pour lui garantir plus de liberté et, par ailleurs, il l'abuse. Son discours montre bien cette contradiction :

I was 17 years old when the landlord up the building buys me an apartment and buy me the place to live by myself. So I lived there during almost four years, until I met a guy in Montréal ... He started to come at my apartment and he started to show me how to able to come and stuff and he started to tell me to take my clothes off, how can I feel myself more ... So I started to begin sex with the owner of the building (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Paula vit une situation similaire alors qu'elle est placée dans une famille d'accueil. Hébergée par un couple qui s'occupe des adolescents en difficulté, elle est abusée physiquement et sexuellement par le responsable du milieu de prise en charge. Elle raconte péniblement son expérience :

During I lived in a group home, I was sexually abused by the man there. Into the van ride, the husband there, he beat me up. He beat me up and then he played with me and then he abused me, and I don't remember anything else after that (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre).

À l'instar des analyses sur le réseau relationnel des participantes, il ressort que les femmes autochtones sont bien loin de l'isolement social. Tout au long de leur cheminement précarcéral, elles nouent des liens plus ou moins forts avec une diversité d'acteurs sociaux et elles ont constamment des rapports sociaux. L'élément important qui se dégage de l'analyse du réseau social des participantes n'est pas tant l'absence de liens sociaux, mais plutôt la qualité de ces rapports. En effet, de l'ensemble des acteurs qui gravitent autour d'elles durant leur parcours précarcéral, on constate que, à l'exception de certains membres de la famille et de la famille élargie, peu d'acteurs exercent un rôle positif dans leur vie. Bien entendu, il arrive pendant cette période que certaines participantes développent des liens positifs avec des acteurs sociaux, mais ces relations ne font pas le poids par rapport aux nombreux liens sociaux malsains et désorganisés qui meublent leur sphère relationnelle. Ainsi, les acteurs qui pourraient exercer un rôle positif s'aperçoivent très rapidement des conditions de vie précaires dans lesquelles vivent plusieurs des femmes autochtones. Voyant que leurs tentatives de redressement des conditions de vie sont vaines, ils prennent leurs distances ou ils mettent tout simplement fin aux relations avec les participantes. Dans certains cas, ce sont les femmes autochtones qui décident de rompre. Cette situation survient surtout

lorsque qu'elles sentent de la pression pour modifier leurs conditions de vie et qu'elles n'y sont pas prêtes. Les propos de Laura nous éclairent sur le peu de place qu'ont les rencontres positives dans la vie fragilisée des certaines femmes autochtones :

Quelques-uns que j'ai connus, des gars, ils étaient quand même des gars fins, tu sais : ils travaillaient, ils avaient de bonnes jobs pis tout. Y avait même du monde qui voulait essayer de m'aider... que j'arrête de danser pis de me prostituer. Mais moi j'étais pas capable. J'ai rencontré un gars un moment donné pis les premiers temps ça allait bien pis jusqu'à temps que... tu sais, que je cache tout qu'est-ce que je faisais. Pis là il aimait pas ça, mais moi je continuais pareil, pis là il m'a dit, il dit : « Écoute : dis-moi c'est quoi ton problème. » Mais j'ai dit : « Même si je te conte mon problème, j'ai dit, tu ne comprendras pas. » Il dit : « Moi je t'aime, il dit, c'est pour ça que je t'ai, que je suis avec toi », pis ça pis ci, tu sais. Mais moi je ne voulais rien comprendre, mais je continuais. Lui il voulait absolument m'en sortir, mais moi je ne voulais rien savoir... Après, là, j'ai rencontré un autre gars pis il me disait, tu sais : « Moi je suis prêt à te garder, mais à une condition : que t'arrêtes de sortir pis de boire. » Pis j'ai toffé un mois avec lui sans que je sorte pis sans que j'aie fait la "gaffe". Pis j'ai... mais je le faisais en cachette quand même, là, tu sais, jusqu'à temps que l'autre il s'en rende compte pis qu'il me dise : « Je pense que je ne serai pas capable de te changer pour moi, tu sais, je suis prêt à t'aimer » pis ça pis ça, « mais tu sais, je vois que tu ne veux pas rien faire. » Pis là j'étais tannée de lui pis je suis partie de là, j'ai rencontré un autre gars... (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire)

Ainsi, tant que le réseau relationnel demeure monopolisé par un noyau d'acteurs sociaux qui vivent dans conditions de vie tout aussi précaires que les femmes autochtones, les relations positives ne peuvent que demeurer exceptionnelles ou temporaires.

La santé

Différentes études et enquêtes se sont intéressées aux conditions de santé des Autochtones au Canada et au Québec (Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, 1996; Roy, 2003; Santé Canada, 1999; 2003). La Commission de la Santé et des Services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (1999) est certainement une des grandes enquêtes réalisées récemment au Québec. Elle fait état de maladies infectieuses, de problèmes de santé, d'incapacités, d'habitudes alimentaires, de consommation de médicaments, de la forte incidence du diabète, de la surconsommation de médicaments, du VIH, de la tuberculose, des types d'intervention, etc. Au cours de leur trajectoire précarisée, plus de la moitié des participantes (quatre sur sept) ont connu divers problèmes de santé physique qui nécessitent des hospitalisations. Certains

problèmes surviennent alors que les femmes autochtones sont en très bas âge. Âgée de 2 ans seulement, Laura se rend souvent dans les bois avec ses grands-parents. Après avoir ingurgité une boisson calmante concoctée par le grand-père, elle se retrouve à l'hôpital en raison de fortes douleurs gastriques. Le médecin constate que le système digestif est rempli de gomme de conifère. Laura raconte son expérience :

Je tombe malade à 2 ans, j'ai pogné... il y a eu de la gomme dans les « trippes ». Mais mon grand-père, au lieu de m'emmener à l'hôpital, là, il m'a emmenée dans un hôpital qu'il connaissait, un médecin militaire, pis j'ai été traitée pour ça. Il m'a emmenée directement là pis après quelques jours je suis ressortie de l'hôpital pis tout allait bien, j'avais pus mal au ventre, rien (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

Certains problèmes de santé surviennent au début de la scolarité. De l'ensemble des femmes autochtones de notre échantillon, deux affirment avoir contracté la tuberculose au cours à l'école primaire. Après avoir été hospitalisée pendant trois semaines, Lucy se souvient d'avoir dû prendre des médicaments pendant un an :

When I was 8 years old about, I was a little girl, I had tuberculosis, you know, the TB, and I stayed at the hospital during three weeks. After that I used to take, me and this girl, we had to go take our pills and then maybe one hour later go to the nursing station, do a little pipi and the nurse would check to see if we had taking our medication. I had ... we ... her and I we took the pills maybe one year, you know, for the TB. Otherwise I am in a good health (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

Chez certaines femmes autochtones, les premiers problèmes de santé apparaissent plutôt à l'âge adulte. L'analyse de la santé des participantes nous fait prendre conscience que certains problèmes sont liés à des actions qu'elles accomplissent en réponse à une situation bouleversante. Ainsi Paula entretient beaucoup de rancœur envers sa mère. Un jour elle décide de se rendre chez elle pour la tuer. Elle ingurgite d'abord un cocktail de comprimés d'Aspirine et d'alcool. Avant même qu'il ne se passe quoi que se soit, les conditions de santé de la participante se trouvent fortement fragilisées par ce mélange et Paula se réveille à l'hôpital trois ou quatre jours plus tard :

I put all the pills in there like maybe one thousand pills, you know, and I drank a couple of beers with it all, you know. And then I have a knife already, like I have this plan that my mom, she's not drinking today, she's washing dishes, she's ... I'm watching her, you know, because I was going to kill her. I finished to drink the thing, all of it, and then I was ready to get up. I had a big knife, you know, and I

was going to the kitchen and my mom was coming, she says: « What are you doing? » And there like bang! I woke up in the hospital, you know. I had no idea I was in a coma, *I don't know for three or four days, and I woke up in the hospital* there and my face was all different, like it was all swollen (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre).

Finalement, d'autres problèmes de santé qui surviennent à l'âge adulte sont le résultat de certaines conditions de vie précaires qui fragilisent la santé. Le cas de la violence conjugale est certainement un des exemples les plus représentatifs de cette situation. Sarah raconte avoir été hospitalisée à plusieurs reprises en raison de la violence de son mari :

Je ne sais plus comment de fois j'ai été à l'hôpital pour des côtes cassées, moi. Là je disais à l'infirmière que j'avais du mal quand je toussais. J'ai été obligée de faire le ménage chez nous, pis mon oreille, là... Il me frappait, il me frappait sur l'oreille, mon oreille, là, ça pissait le sang en dedans. C'est à cause de lui toutes les blessures que j'ai eues. Il me battait, je courais dehors pis ma mère venait me reconduire à l'hôpital durant la nuit. En tout cas, il était fou, mon mari, je te dis, là (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre).

À l'exception de Sarah, qui est victime de violence conjugale pendant plusieurs années, la précarité et la fragilité des conditions de santé des autres participantes sont momentanées et circonscrites à de courtes périodes de temps. Dans les prochains chapitres, nous verrons que, au-delà de la trajectoire précaire, beaucoup d'autres problèmes de santé apparaissent et causent des dommages considérables dans la vie de la très grande majorité des participantes.

Conclusion

L'analyse des différentes sphères de vie précaires permet de distinguer deux groupes de participantes. Les sphères de vie qui établissent plus clairement les distinctions entre les deux groupes sont : la vie familiale, les placements dans des milieux formels de prise en charge et le travail.

Le premier groupe est composé de quatre participantes. Sur le plan familial, elles se distinguent par l'intensité et la pérennité des conditions de vie familiales précaires et fragilisées. Leur vie familiale est marquée par la violence conjugale, l'abus physique de la part des parents ou de la fratrie et, enfin, la consommation abusive d'alcool des

parents. Les ruptures familiales sont nombreuses dont plusieurs surviennent assez tôt. La durée de ces ruptures est considérable. Sur le plan institutionnel, les femmes de ce groupe connaissent de nombreux placements au sein de milieux formels et informels de prise en charge. La durée des placements varie de quelques mois à plusieurs années. Toutes les femmes de ce groupe ont une histoire délictuelle qui entraîne des placements en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants. En ce qui concerne la sphère du travail, il importe de noter qu'un très petit nombre de représentantes de ce groupe connaît des expériences de travail rémunéré (une sur quatre). Afin de subvenir à leurs besoins, plus de la moitié des participantes de ce groupe ont des sources de revenus telles que la danse érotique, la prostitution, la fraude ou la vente de drogues. La plupart du temps, cet argent permet de payer leur consommation d'alcool et/ou de drogues. En fin de compte, les trajectoires de vie précarcérales des femmes de ce groupe sont extrêmement précaires et fragilisées. La violence, la consommation, la victimisation et les placements institutionnels occupent une place plus qu'importante dans leur parcours de vie. Dans leur cas, l'expérience de l'enfermement carcéral survient à la suite d'une série de ruptures avec les principaux espaces normatifs d'insertion sociale. L'enfermement découle aussi de l'intervention de différents milieux formels et informels de prise en charge qui, malgré leurs tentatives, ne sont pas parvenus à redresser ou à modifier les conditions de vie fragilisées des femmes de ce groupe. La trajectoire carcérale s'inscrit ainsi dans le prolongement d'une histoire délictuelle déjà amorcée.

La trajectoire de vie précarcérale se structure différemment pour les trois participantes qui composent le second groupe. Leurs conditions de vie familiales sont moins précaires et fragilisées que celles qu'ont connues les femmes du premier groupe. Même si la violence et l'abus physique sont parfois présentes, ces conditions sont moins intenses et s'étendent sur une période plus courte que pour les autres. Les femmes autochtones du second groupe vivent également des ruptures avec la sphère familiale. Cependant, elles sont de courte durée pour la très grande majorité. Pour ce qui est des placements institutionnels, l'analyse des récits de vie permet de voir qu'il y en a plus dans des milieux informels de prise en charge. Aucune d'elles n'a connu de placement en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants. La seule à séjourner dans une institution formelle

de prise en charge le doit à la Loi sur la protection de la jeunesse. Concernant la sphère du travail, les récits sur la vie précarcérale indiquent que ces participantes sont plus nombreuses que les autres à avoir eu un travail rémunéré. En effet, elles sont deux sur trois. À l'exception d'une seule qui a eu quelques expériences de prostitution, aucune femme de ce groupe n'a eu recours à des sources de revenus illicites au cours de sa vie précarcérale. L'expérience d'enfermement survient plus tardivement chez elles et peut-être de façon moins perceptible que pour les femmes du premier groupe. Mise à part la participante qui est incarcérée pour de nombreuses contraventions impayées, l'enfermement carcéral se produit chez les deux autres à la suite d'un incident spécifique ou d'une action d'un acteur qui va entraîner l'intervention du système de justice pénal. Alors que dans un cas il s'agit de voies de fait sur le père, dans le second, c'est que la femme a endossé la responsabilité d'un acte qu'elle n'a jamais commis. Ainsi, si l'on considère le parcours de vie précarcéral de ces deux participantes, on peut dire que l'incarcération est situationnelle, car elle se survient de manière imprévisible.

Il importe maintenant de voir comment les participantes des deux groupes vont expérimenter l'incarcération. Dans le prochain chapitre, nous explorons différentes dimensions de l'enfermement carcéral des femmes autochtones.

CHAPITRE V

L'expérience de l'enfermement carcéral des femmes autochtones au Québec²²

²² À quelques modifications près, cet article a été soumis à la revue *Déviance et Société*.

Introduction

Si on reconnaît de plus en plus la présence disproportionnée des femmes issues des groupes minoritaires et marginalisées au sein des établissements carcéraux, force est de constater qu'on ne sait encore que très peu de choses de ces populations. En effet, très peu de recherches se sont intéressées à ces populations. Plus souvent qu'autrement, on oublie les réalités carcérales que vivent les femmes de ces groupes ou bien les informations se trouvent noyées dans un flot de données empiriques qui concernent les populations qui forment les groupes majoritaires des prisons pour femmes. Même si les femmes autochtones ont été sollicitées à plusieurs reprises dans le cadre de différentes enquêtes de terrain et commissions d'enquête canadiennes traitant de la question de la justice et des Autochtones (Sugar et Fox, 1990), elles n'ont pu que très rarement exprimer leur vécu et l'expérience d'enfermement carcéral qui les afflige. Dans la mesure où la méconnaissance nourrit les préjugés et constitue une barrière aux changements, il devenait donc urgent de donner la parole aux femmes autochtones qui ont accepté de briser le silence sur leurs expériences carcérales. Parler de cet enfermement s'est toutefois avéré un exercice difficile pour elles. Cette thématique a fait ressurgir la honte, la peur, des douleurs, des souvenirs et des secrets.

Ce chapitre présente les résultats relatifs à l'expérience d'enfermement carcéral de femmes d'origine autochtone au Québec. Quatre thèmes structurent cette expérience et sont analysés ici : 1) les représentations de l'expérience carcérale, 2) les conditions générales de détention, 3) l'utilisation du temps de détention et, enfin, 4) les interactions entre différentes catégories d'acteurs.

Les représentations de l'expérience carcérale

L'incarcération est d'abord vécue comme un choc. Deux événements-clés déclenchent un état de choc chez les participantes : la première incarceration et la détention dans un pénitencier²³.

La première expérience d'incarcération revêt un caractère particulier dans la mesure où elle redéfinit les points de repère habituels (Rostaing, 1997). Peu importe l'âge auquel se produit la première expérience d'enfermement, ce premier contact est jugé catastrophique. Les femmes ignorent tout de ce qui les attende en prison et éprouvent un sentiment de peur : « *I was in the sector and I was very scared because I didn't know anything about jail. I had a lot of fear ... You don't know what you're gonna do, it makes you scared and nervous* (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire) ».

Deux des interviewées fortement institutionnalisées se sont vu ordonner de purger leur sentence dans un pénitencier fédéral. Même si la sentence dans un pénitencier survient au sein d'une trajectoire carcérale bien ancrée, le choc n'en est pas moins important. Le pénitencier est vu comme un lieu à la frontière de l'acceptable :

Cette fois-là, je suis sentencée à trois ans, c'est ma première peine fédérale. Je vis ça très grave. Je suis rendue au pénitencier. C'est pas drôle, mon affaire, il faut que ça s'arrête, ça n'a plus de sens (Emma, 42 ans, Amérindienne, célibataire).

Le choc de la première incarceration provoque différentes réactions. Certaines femmes s'isolent complètement, tandis que d'autres avouent avoir tenté de mettre fin à leurs jours. L'isolement doit donc être envisagé comme le symptôme d'une souffrance intérieure plutôt qu'un refus de s'impliquer dans les établissements carcéraux. Lhuillier et Lemiszewska (2001, p. 218) définissent cet état psychologique d'« apathie carcérale » : « Cette forme d'absentéisme en prison se traduit par un effacement de soi. Sans bruit, certains font de leur lit leur monde, ils cessent de manger, négligent leur

²³ Au Canada, il existe deux catégories d'établissements carcéraux : le pénitencier (sentence de plus de deux ans), de juridiction fédérale, et la prison (sentence de moins de deux ans), de juridiction provinciale.

corps et ses besoins. » Selon ces auteurs, le repli sur soi est une stratégie pour fuir l'univers carcéral et ses contraintes. L'expérience de Sarah témoigne de cet aspect :

Je l'ai trouvé dur, je ne mangeais pas, je ne parlais pas à personne, j'étais renfermée dans ma cellule. J'aimais pas ça être là, je voulais m'en aller. Je refusais de manger. Les gardiens, ils me donnaient des anti-dépresseurs et des pilules pour dormir parce que je ne dormais pas (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre).

Duhamel (1999) dénonce le fait que les femmes appelées à séjourner dans des établissements de détention pour hommes soient privées de privilèges dont jouissent les hommes incarcérés. Par contre, lorsqu'un établissement est reconnu pour avoir une forte proportion d'hommes autochtones, on procède généralement à des adaptations aux pratiques culturelles Autochtones. Le choc de l'incarcération peut alors être moins fortement ressenti : « *I went to jail in Amos, yeah, it's for aboriginals, it's a boy's jail. I had my own TV there and bed, there's a washer machine and dryer. I was eating my country food. Amos was more aboriginal (Mary, 36 ans, Inuite, célibataire)* ».

Le choc de la première incarcération perd de son intensité au rythme des sentences d'emprisonnement. La stupeur fait place à la résignation et à l'adaptation. Pour quatre participantes, l'incarcération devient si routinière qu'elle fait partie intégrante de leur vie : « Un moment donné, c'était normal que j'étais en prison... C'était chez nous, je le voyais comme ça. Je vais peut-être finir le restant de ma vie ici (Emma, 43 ans, Amérindienne, célibataire) ».

Pour les quatre femmes autochtones plus institutionnalisées, la prison ne constitue pas la première institution de contrôle à intervenir dans leur cheminement. En effet, de l'ensemble des femmes autochtones rencontrées, plus de la moitié avait vécu des placements institutionnels durant leur adolescence (écoles résidentielles, pensionnats, familles d'accueil). Ainsi, ces participantes sont atteintes différemment par l'incarcération. Elle ne provoque donc pas de changement majeur dans leur vie, mais elle s'inscrit dans un mouvement de prise en charge perpétuelle dont elles connaissent les règles. La prison devient un lieu d'ancrage et d'inscription résidentielle :

It doesn't bother me, I feel like I didn't know where my home was and I felt really institutionalised too ... I feel like I was in control with me and I knew what to do,

who to hang out with. For me it was just a place to live, a place to stay (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre).

Pour d'autres femmes autochtones de ce groupe, l'enfermement représente une rupture avec un style de vie marqué par la consommation de drogues et/ou d'alcool et la violence (Chantraine, 2004). Cette rupture, quoique imposée, est vécue comme un moment de pause : « Quand je suis arrivée la première fois, j'ai dit : "Je vais me reposer." Je ne voulais pas être là, mais je n'avais pas le choix (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire) ».

Les conditions de détention

Les conditions de détention des Autochtones ont été examinées par différentes commissions d'enquête canadiennes au cours des années 1990 (Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba, 1991; Cawsey, 1991). La première étude à s'être intéressée aux conditions de détention et aux besoins des femmes autochtones incarcérées est celle de Sugar et Fox (1990). Cette recherche dénonce notamment l'absence de considération de la part des autorités et du personnel pour les besoins spécifiques des femmes autochtones. Quelques années plus tard, une commission d'enquête présidée par la juge Arbour (1996) réitère l'indifférence à l'égard des besoins spécifiques de ces femmes. Les conditions de détention dont voudraient jouir les femmes autochtones concernent plusieurs domaines et sont tributaires du type d'établissement carcéral et du secteur de détention. Elles rejoignent tant les droits et règlements (le système de privilèges, les droits de visite) que la discipline (le secteur à sécurité maximale et en ségrégation).

Le système de privilège est un « des mécanismes d'attribution de droits qui fonctionne selon le principe néo-libéral du "just deserve" » (Furnam, 1982; Cozzarelli et collab., 2001). Pour accéder aux privilèges, les détenues doivent se comporter d'une manière irréprochable. Les participantes accèdent sans trop de difficultés aux privilèges au moment où elles sont incarcérées. Ceux-ci leur permettent notamment de se déplacer pour aller manger et de garder certains objets personnels dans leur cellule. Cependant, l'accès aux privilèges est tributaire du secteur de détention. L'incarcération dans un secteur à sécurité maximale constitue une barrière qui empêche les femmes autochtones

d'accéder aux différents programmes de l'établissement. S'en voyant privées, les femmes n'ont pas la possibilité d'acquérir certaines habiletés qui pourraient leur être bénéfiques : « *I don't have any privileges to go anywhere: I can't work, I can't do anything in here, I can't go to the program, I'm not even let to go to the cafeteria to eat. I eat in the sector over there* (Mary, 36 ans, Inuite, célibataire) ».

Les droits de visite constituent un des accès au monde extérieur que l'établissement d'enfermement moderne consent aux personnes incarcérées méritantes. Cet accès vise à garantir le maintien d'un certain nombre de liens pendant que les individus purgent leur sentence d'incarcération.

À l'exception d'une seule participante, aucune n'avait reçu de visite des membres de sa famille et de ses enfants. Différentes raisons expliquent cette situation. Les familles et les enfants des détenues autochtones, puisqu'ils résident souvent dans des communautés éloignées, ne peuvent payer les frais élevés de transport. Pour d'autres, l'absence de contacts s'explique par des conflits familiaux ou l'absence de liens familiaux. Certaines usent de ce que de Gaulejac et Taboada Léonetti (1994) appellent « la stratégie de défense », en refusant tout contact avec leurs proches lorsqu'elles sont incarcérées, pour éviter de vivre la douleur d'une séparation après chaque visite : « Je ne veux pas de visite de ma famille, je déteste voir mon monde à travers les barreaux et les vitres, je viens trop dépressive après (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire) ».

Malgré la mise sur pied de programmes en vue de faciliter le maintien des liens entre les enfants et leur mère incarcérée, aucune participante n'était en contact avec ses enfants. Cette situation s'explique par le fait qu'au moment de leur incarcération, les participantes avaient perdu leur garde légale. Ainsi, à l'exception d'une seule participante, les relations qu'entretiennent les femmes autochtones avec leurs enfants se limitent surtout aux contacts téléphoniques.

Les droits de visite s'appliquent également aux acteurs du réseau relationnel. Ce ne sont pas toutes les femmes autochtones qui ont la possibilité de s'en prévaloir. Pour celles qui vivent en communauté, l'enfermement carcéral a pour conséquence de provoquer une rupture temporaire avec le réseau relationnel jusqu'à leur libération, ce qui n'est pas le cas des quatre femmes résidant en milieu urbain. Le rôle de ces visiteurs est d'apporter de l'argent pour la cantine ou des effets personnels tels des vêtements ou des cigarettes.

Au début des années 1970, différentes organisations ont vu le jour afin de protéger les droits des détenues et d'améliorer les conditions de détention des populations captives. Qu'on pense par exemple à l'Office des droits des détenus du Québec, qui a été créé en 1972. Depuis 1981, les nations amérindiennes du Québec disposent des Services Parajudiciaires autochtones du Québec (SPAQ). Financé par les ministères de la Justice du Canada et du Québec, cet organisme apolitique vise, entre autres, à informer et à accompagner les hommes et les femmes autochtones ayant des démêlés avec la justice partout dans la province. Parmi les visiteurs sur lesquels peuvent compter les femmes amérindiennes quand elles sont incarcérées, on trouve les agents de liaison autochtones et les conseillers parajudiciaires autochtones des SPAQ. Ces conseillers ont pour mission, entre autres, d'assister les femmes amérindiennes à toutes les étapes du processus judiciaire. Lorsqu'elles se retrouvent derrière les barreaux, ces conseillers viennent leur rendre visite afin de répondre à leurs besoins et de voir à ce qu'elles soient bien informées des services, des programmes et des ressources qui peuvent leur venir en aide en cours d'incarcération ou à leur sortie. À l'exception d'une seule femme amérindienne qui affirme ne pas avoir besoin de tels services quand elle est en prison, toutes les autres participantes ont connu les SPAQ alors qu'elles étaient incarcérées et elles avaient utilisé les services des conseillers parajudiciaires en détention. Les visites régulières et l'aide aux détenues amérindiennes qu'offrent ces conseillers sont grandement appréciées. Certaines femmes, comme Laura, savent qu'elles peuvent compter sur le personnel qualifié pour des conseils de toutes sortes :

Ils te donnent beaucoup de services, ça donne un bon coup de main, surtout quand tu es en prison, ils s'en vont voir si tu es bien pis tout... Au moins, avec eux autres, tu sais tu es en prison, eux autres ils s'en vont te rendre visite pour savoir si tu vas bien, si tu veux changer d'avocat, si ton avocat est correct ou ben, tu sais, t'as

besoin de quoi... C'est très commode, le parajudiciaire (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

Pour les femmes amérindiennes plus institutionnalisées qui doivent purger une partie ou la totalité de leur sentence dans les secteurs à sécurité maximale, les conseillers parajudiciaires autochtones jouent un rôle encore plus important dans la mesure où ils deviennent les seuls acteurs extérieurs auxquelles les femmes ont accès en prison. Les détenues amérindiennes reconnaissent le pouvoir et l'influence que peuvent avoir ces conseillers. Leur expérience auprès de ceux-ci les amène à croire qu'ils ont à cœur leur bien-être et qu'ils leur permettent de découvrir des ressources d'aide dont elles ignoraient jusque-là l'existence. Emma exprime sa reconnaissance envers les conseillers parajudiciaires et toute l'aide qu'elle a reçue jusqu'à maintenant de leur part :

Moi, je les ai rencontrés en prison. Ils m'ont beaucoup aidée, ils sont bien placés, c'est des gens qui écoutent pis qui essaient de trouver des places où nous envoyer, les femmes autochtones. Parce que souvent, les femmes autochtones, quand elles sortent de prison, elles ne savent pas où aller. Ils m'ont fait connaître les ressources où je pouvais aller. C'est à cause de la travailleuse parajudiciaire que j'ai pu sortir d'icitte, moi, un moment donné. Elle m'a beaucoup aidé cette femme-là, elle était pesante pour nous autres, je te dis (Emma, 43 ans, Amérindienne, célibataire).

Les visites et les services offerts par les conseillers parajudiciaires sont dispensés uniquement aux femmes amérindiennes qui sont dans le système de justice pénale. Les femmes d'origine inuite ne possédaient toujours pas de service équivalent au moment où l'étude a été réalisée. Cet état de fait a des conséquences inévitables pour ces femmes qui ne connaissent souvent que peu de choses du fonctionnement du système de justice et qui proviennent de communautés très éloignées des lieux de leur incarcération. En détention, les femmes inuites ne disposent d'aucun conseiller pour leur rendre visite. Par conséquent, elles doivent recourir au personnel en place pour répondre à leurs questions et faire appel aux acteurs de leur réseau relationnel pour trouver les ressources susceptibles de répondre à leurs besoins. Un service semblable à celui qui prévaut pour les femmes amérindiennes permettrait de pallier le manque d'information de ces participantes et de réduire l'inégalité qu'il existe entre les deux groupes de participantes.

La discipline a toujours été au cœur des modalités de gestion de l'établissement carcéral. Elle comporte un ensemble de procédures utilisées pour maîtriser et « dresser » les détenus (Foucault, 1975). De telles procédures permettent aux responsables de la prison de sanctionner ceux qui ne respectent pas les règles internes. Dans nos sociétés démocratiques, la discipline carcérale est toutefois soumise à certaines règles qui protègent les droits fondamentaux des populations captives. Bien que les pratiques disciplinaires aient évolué, il n'en demeure pas moins qu'il subsiste des espaces au sein de l'établissement carcéral moderne où le disciplinaire et la maîtrise sont plus notables. Ces espaces sont ceux des secteurs à sécurité maximale et de la ségrégation (communément appelés le « trou »).

Selon un rapport de l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (2004), les femmes autochtones représenteraient entre 40 % et 60 % de toutes les détenues placées dans les secteurs à sécurité maximale des pénitenciers. La moitié des participantes ont été détenues dans un secteur à sécurité maximale. Parmi le groupe de quatre participantes qui vivent la détention de manière récurrente, plusieurs recherchent délibérément à être incarcérées dans un secteur à sécurité maximale pour éviter de s'engager dans les programmes proposés. Cette stratégie est aussi l'expression de la mince marge d'action, de pouvoir et de liberté qu'il leur reste. De cette manière, les participantes s'assurent de ne recevoir aucune attention des membres du personnel et de rendre non pertinente la gestion de leur dossier :

J'ai fait mon temps au maximum : je ne voulais rien savoir, je ne voulais plus faire les programmes. Quand je rentre en prison, je dors, personne ne vient m'écœurer. Je n'ai pas eu encore mon plan de séjour, ils ne me l'ont pas donné. Je suis libre, là, je peux faire ce que je veux » (Emma, 43 ans, Amérindienne, célibataire).

L'incarcération dans le secteur à sécurité maximale découle aussi de décisions disciplinaires. Certaines femmes éprouvent des difficultés à saisir cette logique institutionnelle qu'elles réinterprètent comme une pratique discriminatoire :

She told me I'm gonna be here for two weeks or three weeks minimum, but now you're keeping me here for two months, I wanna get go back to the other sector. How come I'm treating like this? Just because I'm a Native woman, because I don't understand French? (Mary, 36 ans, Inuite, célibataire)

La ségrégation représente l'expérience la plus privative. Espace d'exclusion au sein des frontières mêmes de l'établissement carcéral, elle impose un immobilisme et un temps d'arrêt qui introduisent une rupture avec tous les aspects de la vie collective. Plus de la moitié des participantes fortement institutionnalisées avouent avoir connu de telles expériences. La plupart s'accordent à dire que la ségrégation représente les pires conditions d'incarcération qu'elles ont connues :

Ils m'ont mis dans le « trou ». Là on me déshabille, je dors à terre, on me traite comme un chien. Un moment donné, on m'amène des sandwiches, je ne suis plus capable de manger, j'ai mal partout, j'ai de la misère à bouger (Emma, 43 ans, Amérindienne, célibataire).

Les motifs pour lesquels elles se retrouvent en ségrégation sont divers. La mauvaise conduite et l'indiscipline ne sont pas les seules raisons qui justifient un tel séjour. La ségrégation est aussi un outil de gestion utilisé pour maîtriser certaines détenues autochtones qui tentent de mettre fin à leurs jours.

La ségrégation renforce les mauvaises conditions de santé de certaines participantes. En isolant ainsi les détenues, on s'attend à ce qu'elles reprennent la maîtrise de leurs actes et qu'elles cessent de représenter un risque pour elle-mêmes ou pour les autres acteurs. On oublie toutefois que l'isolement prolongé peut produire des ravages considérables sur la santé mentale. L'histoire de Laura en témoigne :

Ils m'ont mis dans le trou durant un mois. Y avait un rat que j'avais vu, j'ai dit au gardien : « Aie ! y a un petit chien ici. ». Le gardien, il vient, il dit : « Quel petit chien ? » J'ai dit : « Il est là, y a quelqu'un qui a oublié son petit chien. ». Il dit : « C'est pas un petit chien, ça, c'est un rat. » J'ai dit : « Pour vous autres, oui, mais pour moi, non. » C'est là que j'ai rencontré le petit chien. Y avait un petit trou, là, de où il arrivait. Je le vois s'en venir, je dis : « On va devenir amis. » Y avait une femme gardienne. Elle m'a dit : « Tu l'as adopté. », J'ai dit : « Ben, j'ai pas le choix, hein ? Je suis toute seule. » C'est comme si je l'avais abandonné quand je suis partie de là (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre).

Plusieurs études ont démontré que les problèmes de santé chez les femmes incarcérées étaient beaucoup plus nombreux que ceux constatés chez les femmes dans la population générale et même chez les hommes incarcérés (Cadotte, 1992; Ross, 1998). Les données collectées auprès de nos participantes indiquent qu'alors que certaines femmes autochtones se trouvent en mauvaise condition de santé avant même d'être incarcérées,

d'autres voient plutôt leur équilibre physique et mental se détériorer lorsqu'elles sont en dedans. Les troubles du sommeil, la dépendance aux médicaments, l'anémie, le VIH, la pneumonie et les troubles gastriques comptent parmi les principaux problèmes de santé avec lesquels les femmes autochtones doivent vivre au quotidien lorsqu'elles sont détenues.

Ce qui place au premier plan la question de la santé des femmes autochtones en détention est la forte médicalisation de cette population. En effet, peu importe le type d'établissement d'incarcération, nombreuses sont les femmes autochtones qui avouent devoir prendre des médicaments pour stabiliser ou atténuer des problèmes de santé physiques ou psychologiques. Une femme autochtone va jusqu'à nous avouer devoir ingurgiter plus de 20 comprimés par jour. Ces résultats réitèrent les conclusions de certaines études ayant démontré que les femmes en détention étaient nombreuses à consommer des médicaments (Resnik et Shaw, 1980; Hattem, 1991).

Les problèmes de santé ne représentent pas les seuls motifs pour lesquels les femmes autochtones consomment des médicaments en détention. Chez certaines de celles qui sont plus fortement institutionnalisées, la prise de médicaments est une stratégie d'adaptation qui aide à supporter le contexte de vie carcérale et les émotions qui y sont associées. Des données similaires ont d'ailleurs été obtenues par Monceau et collab. (1996), qui ont étudié la consommation de médicaments des femmes en détention. Les résultats de cette recherche indiquent notamment que les détenues font usage de médicaments dans le but de supporter l'environnement carcéral et d'en retirer les effets calmants. Paula affirme avoir commencé à prendre des médicaments au moment où elle était emprisonnée. Son discours montre que cette consommation est un moyen qui lui permet de changer son état d'âme en prison :

I learned taking pills, popping pills, sleep pills in jail ... And seeing different kind of people taking different medication. They tell me: « Take this, try this, try that », you know like ... And I tried everything. Anything that change my moods inside, you know (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre).

Chez certaines femmes autochtones plus institutionnalisées, l'usage excessif de médicaments précède l'expérience d'incarcération. Chez ces participantes, la condition de détenue ne permet pas de provoquer une discontinuité dans la consommation. Aux prises avec une dépendance qu'elles ne peuvent maîtriser, ces femmes déploient toutes sortes de stratégies pour obtenir des médicaments lorsqu'elles sont incarcérées. Une des stratégies qui semblent fonctionner pour Laura est celle de feindre différents troubles de santé afin d'accéder à un médecin et à des médicaments :

J'étais en manque quand je suis revenue à Tanguay. J'étais en manque de ça, là, je faisais comme semblant, tu sais, d'être malade pour que je puisse voir le médecin pis qu'il me donne de quoi, des pilules, parce que là, c'était comme une habitude, là. Quand je sortais j'étais en manque de pilules, il me fallait des Ativan, quelque chose, n'importe quoi (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

Si les femmes autochtones s'accordent à dire qu'il est assez facile qu'on leur prescrive des médicaments en détention, elles dénoncent par ailleurs l'ignorance et l'indifférence des autorités carcérales à l'égard de leurs besoins médicaux. De fait, il semble que les autorités carcérales réagissent moins rapidement lorsqu'une femme exprime d'elle-même le besoin de se rendre à l'hôpital pour recevoir des soins spécialisés. Parce que l'hospitalisation représente organisation et risque, les autorités carcérales prendraient plus de temps avant de réagir ou elles refuseraient tout simplement la requête lorsque la situation ne leur paraît pas présenter de danger imminent. De telles attitudes entraînent parfois la détérioration des conditions de santé des femmes autochtones. Ainsi, Emma dénonce le fait qu'il aura fallu l'aide de ses codétenues pour convaincre les autorités carcérales qu'elle devait se rendre à l'hôpital pour faire soigner une pneumonie contractée en détention :

J'avais une pneumonie pis ils ne voulaient pas m'envoyer à l'hôpital. Pis à un moment donné, ils ont décidé de m'envoyer à l'hôpital pis j'avais fait une pneumonie d'un côté. Ils m'ont donné des antibiotiques pour 10 jours, le médecin de l'hôpital, pis après ça je suis retournée à Tanguay. Mais là ça rempirait, mon cas, pis je ne pouvais pas marcher pis ils m'ont donné une chaise roulante pis ils m'ont laissée en chaise roulante pis j'étais en train de mourir tranquillement. J'ai failli mourir là pis jusqu'à temps que les filles signent une pétition là, là, ils ont décidé de m'envoyer à l'hôpital (Emma, Amérindienne, 43 ans, célibataire).

Les conditions de transport lors d'une visite à l'hôpital sont complexes et des plus organisées. Lorsque les détenues doivent être examinées par un spécialiste en milieu hospitalier, elles sont escortées par des gardiens qui surveillent leurs moindres gestes. Les mesures de sécurité accrues qui sont déployées à l'égard des femmes autochtones dans un lieu public comme l'hôpital sont vécues comme étant très stigmatisantes. Sarah manifeste la gêne qu'elle a sentie lors de son arrivée à l'hôpital :

Les transports à l'hôpital, tu sais, c'est pas évident d'aller à l'hôpital avec des menottes pis quand il y a des petits enfants pis on dirait qu'ils ont peur, tu sais, c'est pas évident, tu sais... Pis tu sais, je trouve ça euh... Pis quand tu embarques dans le truck, il fait frette pis il faut que tu t'assis là pis, tu sais, toutes ces choses-là, là... Euh... il devrait avoir un... je me suis dit il devrait avoir un truck médical (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre).

À la lumière des propos de certaines participantes, il faut bien sûr évoquer le fait que les mauvaises conditions de santé de plusieurs femmes autochtones en détention peuvent constituer une barrière à leur participation et à leur implication au sein de différents lieux d'intégration que l'on trouve en prison. Par exemple, il n'est pas rare de constater que les conditions de santé des femmes autochtones les empêchent d'exécuter différents travaux, de poursuivre une démarche scolaire, ou encore, de participer à différentes activités. Ne pouvant pas profiter de ces possibilités, certaines sont condamnées à attendre l'amélioration de leurs conditions de santé ou bien la fin de leur temps de détention carcérale.

Pour certaines femmes autochtones, l'univers carcéral est donc un territoire où se maintiennent et se dégradent des conditions de santé fragilisées. Mais il ne faut pas croire qu'il en est ainsi pour toutes les participantes. Pour les quelques femmes autochtones qui survivent grâce à la prostitution ou qui vivent dans la rue avant d'être incarcérées, l'expérience d'enfermement carcéral est perçue comme un moment d'arrêt qui peut être grandement apprécié par ces dernières. Comme le souligne Chantraine dans sa typologie des rapports à l'incarcération (2004, p. 14) : « La prison c'est la santé. » En effet, pour les participantes plus institutionnalisées, l'incarcération est parfois utilisée comme stratégie pour se refaire une santé et panser les maux causés par un style de vie instable et qui contribue à détériorer leur santé. Lors d'une conversation avec son avocat,

Laura exprime son rapport avec l'enfermement carcéral et l'impact que ce passage a sur sa santé physique :

J'appelais mon avocat, je l'appelais pis j'y disais : « Je veux sortir, je suis assez reposée, là, j'ai engraisée, là,, pis là je suis ben correcte, fais-moi sortir de là... » C'est comme si j'allais me reposer, c'est comme si c'était un genre de... de chambre... jusqu'à temps que je prépare mon autre coup. Pis là il disait : « OK, mais si tu me promets de ne plus rien faire, là. » J'ai dit : « Je te promets » pis tout ça. Pis là il venait me sortir, pis là... quelques jours après, là, je recommençais (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

L'utilisation du temps de détention et l'implication des femmes autochtones

Les interviewées circulent au sein de différents espaces (travail, éducation, santé, loisirs) de l'établissement carcéral. Comme le souligne McAll (1995), ces espaces d'insertion constituent bien plus que des lieux où se produisent des interactions : ils témoignent aussi du rôle et de la place qu'occupent les acteurs. Chaque espace a ses propres frontières et ses propres règles.

Au XIX^e siècle, la gestion des détenus reposait sur les principes de l'amendement, du contrôle des corps et de la souffrance (Béghin, 2003). Ces principes étaient atteints notamment par le travail forcé (Foucault, 1975). Le travail forcé constituait un outil punitif privilégié de réforme des détenus. L'humanisation et l'adoucissement des peines ont toutefois transformé les fonctions du travail au sein de l'établissement carcéral. De nos jours, le travail en milieu de détention revêt une fonction de réinsertion sociale²⁴. Les participantes ont toutes connu des expériences de travail au cours de leur incarcération. Le travail auquel elles accèdent est de deux types : le travail d'entretien interne de l'établissement (cuisine, nettoyage, pliage de draps, buanderie, etc.) et le travail en atelier (menuiserie, atelier de couture, etc.). Chez les plus institutionnalisées, l'accès à un travail est considéré par plusieurs comme une stratégie visant à mieux passer le temps de détention. L'insertion dans cet espace n'est pas spontanée. Certaines ont besoin d'une période d'adaptation au territoire carcéral. D'autres doivent être totalement convaincues que le travail peut leur être bénéfique avant de s'y engager :

²⁴ Selon un rapport de la vérificatrice générale du Canada, les femmes détenues ont un accès limité à des possibilités de travail intéressantes pendant leur incarcération (Bureau du vérificateur général du Canada, 2003).

« *It's bit by bit. On the third time maybe I participated more. I knew that I had to do something, you know. I couldn't just sit there and do my time. I would be bored and find the time go on, you know* (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre).

La non-participation et l'immobilisme sont interprétés par le personnel du milieu carcéral comme des formes de résistance. Le discours de certaines interviewées témoigne de la marge de manœuvre parfois très limitée dont elles disposent pour accéder à cette sphère. Certaines règles internes imposent le travail aux détenues. D'autres (le cas des trois femmes moins institutionnalisées) se voient plutôt refuser l'accès au travail parce que la durée de leur détention est considérée comme insuffisante pour participer au travail. Devant cette barrière, ces femmes autochtones n'ont d'autre choix que d'occuper leur temps de détention par d'autres activités.

Les revenus d'emploi permettent d'accéder à un certain nombre de biens de consommation au sein de l'établissement carcéral (papier et stylo, etc.). Même si les femmes autochtones sont tributaires du travail pour pouvoir améliorer leur quotidien privatif, ces revenus du travail ne suffisent parfois pas à se procurer des biens de cantine. Ces contraintes exigent de faire appel à des acteurs de leur réseau pour obtenir une aide financière. Certaines femmes accumulent même des dettes :

I've never make so much money in jail. The money that I have it's all coming from back home for be to surviving here. My friend back home, I loaned him about eight hundred dollars now that ... since I'm here for five months that's what I have to give him back (Mary, 36 ans, Inuite, célibataire).

L'insertion dans la sphère éducationnelle permet aussi aux détenues de mettre à jour leurs compétences antérieures en vue de planifier leur sortie. L'accès à l'éducation en établissement de détention représente donc pour elles une occasion d'améliorer leurs conditions de vie à plus ou moins long terme. Les établissements d'enfermement offrent différents programmes de formation et d'éducation aux adultes. L'expérience de détention des participantes laisse voir que cet espace est tout aussi fréquenté que celui du travail. Les motifs de participation aux programmes éducationnels sont diversifiés. Alors que les femmes autochtones plus institutionnalisées intègrent la sphère scolaire dans le but de mieux passer le temps de détention, les autres, moins institutionnalisées, sont

plutôt motivées à terminer leur formation de base pour éventuellement décrocher des emplois de meilleure qualité une fois à l'extérieur.

Bien que la plupart accèdent assez facilement à une formation, certaines rencontrent toutefois des barrières. Alors que chez quelques participantes moins institutionnalisées la durée des sentences n'offre ni enracinement ni stabilité sur le plan de l'éducation, d'autres n'arrivent pas à recevoir des services pédagogiques dans leur langue d'expression. Ces barrières contraignent plusieurs à abandonner leurs démarches : *« I went to school in French, they don't have English class, it was very hard for me. I prefer to talk in English instead of in French ... Anyway, after a couple of days I leaved school, I didn't understand (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire) »*.

Pour d'autres, ce sont les mesures disciplinaires qui créent les ruptures avec l'espace éducationnel. Lorsque les femmes contreviennent aux règles internes de l'établissement carcéral, les privilèges et les droits qui leur étaient accordés peuvent être retirés sur le champ. Le droit de sortie spéciale, permettant de fréquenter des établissements d'enseignement à l'extérieur, est un des droits susceptibles d'être retranchés. L'établissement carcéral ne constitue donc pas une garantie d'éducation. Les barrières institutionnelles jumelées aux événements et aux nombreux va-et-vient au sein de l'établissement carcéral provoquent de nombreuses ruptures qui conduisent les participantes à se désintéresser progressivement de cette sphère d'intégration et à se tourner vers d'autres activités, comme le travail, qui nécessitent un niveau d'ancrage moins soutenu.

Depuis plus de trois décennies, de nombreuses études et organisations autochtones ont parlé des besoins spécifiques des Autochtones incarcérés et ont fait valoir la nécessité d'implanter des programmes spéciaux pour eux (Birkenmeyer et Jolly, 1981; Zambrowski-Cross, 1986; Sugar et Fox, 1990; Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, 1996; LaPrairie, 1996b). Comme le mentionne LaPrairie :

À la base de cette approche, il y a la croyance qu'il faut recourir à des solutions particulières pour tenir compte des antécédents culturels particuliers des détenus

autochtones et que la perte ou le manque de racines et d'identité culturelles constituent les principales causes de leurs démêlés avec le système de justice pénale (LaPrairie, 1996b, p. 90).

Le traitement correctionnel des Autochtones a aussi fait l'objet de plusieurs enquêtes au Canada (Sugar et Fox, 1990; Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba, 1991; Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, 1996; Arbour, 1996, LaPrairie, 1996a)b). Depuis 1993, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition obligent les différents établissements de détention sous juridiction fédérale à fournir des programmes de réhabilitation aux détenus autochtones afin de favoriser leur réinsertion sociale (Hosek et Martin, 1993).

En réponse aux travaux de recherche et aux revendications des différentes organisations autochtones, le Service correctionnel du Canada a adopté en 1997 une Stratégie nationale sur les services correctionnels pour les Autochtones (Canada, 2001). Cette stratégie vise à favoriser le développement de différents programmes intracarcéraux et extracarcéraux à l'intention des Autochtones. Depuis ce temps, les établissements de détention ont connu des changements et différents programmes destinés aux Autochtones (femmes et hommes) ont vu le jour partout au Canada. Qu'on pense notamment aux programmes de traitement et de guérison, aux services de liaison autochtones dans les établissements de détention fédérale ou provinciale, ou encore, aux pavillons de ressourcement pour Autochtones (LaPrairie, 1996b).

Au niveau provincial, la situation des programmes destinés aux Autochtones incarcérés n'est pas homogène. Certaines provinces comme l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont créé des directions générales pour les programmes offerts aux Autochtones (LaPrairie, 1996b). Le Québec demeure toutefois une province où il existe très peu de programmes destinés spécifiquement à la clientèle autochtone²⁵. Le profil des établissements de détention sous juridiction fédérale (Canada, 2001) indique que trois établissements de détention pour hommes du Québec (pénitenciers de Cowansville, de La Macaza et de Drummondville) offrent des programmes qui s'adressent

²⁵ Cette situation s'explique notamment par la moins forte proportion d'autochtones incarcérés comparativement aux provinces de l'Ouest canadien.

spécifiquement aux détenus autochtones. En ce qui concerne les activités et les programmes destinés aux femmes autochtones incarcérées, à l'exception des conseillers parajudiciaires autochtones, force est de constater leur quasi-absence. Étant donné que ces femmes représentent un petit nombre de détenues, les deux paliers de gouvernement jugent toujours non pertinent de créer des programmes adaptés à leurs besoins. Les femmes autochtones s'inscrivent donc dans les mêmes programmes que leurs codétenues.

Malgré cela, les différents établissements carcéraux féminins du Québec tentent par l'éventail des programmes de traitement d'avoir un impact sur les différentes problématiques des participantes autochtones. Parmi ces programmes, on trouve les programmes de toxicomanie, les rencontres AA (Alcooliques Anonymes) et NA (Narcotiques Anonymes), l'art thérapie, le programme mère-enfants et le counseling. Même si ces initiatives ne sont pas spécifiquement destinées aux femmes autochtones, ces dernières peuvent néanmoins en bénéficier. Les autorités carcérales provinciales n'hésitent pas non plus à déployer des efforts pour tenter de répondre aux besoins des femmes autochtones. Un des moyens est celui de faire appel aux ressources spécialisées du réseau communautaire pour assurer le traitement des détenues autochtones.

Le fait de ne pas avoir de programmes pour les femmes autochtones pourrait facilement être interprété comme une discrimination systémique (LaPrairie, 1996b). Toutefois, lorsqu'on analyse le discours de nos participantes sur la question, on constate que les points de vue sont divergents. Un premier groupe de femmes autochtones ne voient pas la nécessité de créer des programmes expressément pour elles : « I never need to participate to any Native program. I knew that I was a Native, but I never wanted Native programs (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre) ». Ces participantes expliquent leur position par le fait qu'au moment d'être incarcérées, elles rejetaient complètement leur identité autochtone. Ne s'identifiant pas aux Autochtones, Laura mentionne que même s'il y avait eu des programmes pour les détenues autochtones en prison elle n'y aurait pas participé :

Non, je ne voulais pas de programmes pour les Indiennes. Moi, de toute façon, dans ce temps-là, moi, j'aimais pas ça d'être Indienne parce que tout ce qui s'est passé dans ma vie, pis là, depuis ce temps-là, j'haïssais les Indiens, là, pis j'avais pas d'amis indiens, là, pis je parlais pas avec aucun Indien, là, pis tout ça, fait que... Non, j'y aurais pas été, là (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

La reconnaissance et l'acceptation de l'identité autochtone sont des facteurs importants lorsqu'il est question des perceptions sur les programmes pour les Autochtones. Le discours de certaines participantes laisse voir que le changement passe inévitablement par le rattachement à leur identité d'autochtone. Pour ces femmes, il ne s'agit pas seulement d'avoir des programmes pour les Autochtones, elles espèrent aussi obtenir un jour des établissements d'enfermement propres aux femmes autochtones. Emma exprime son point de vue sur cette question :

Ben, tu sais, y a pas grand-chose, tu sais, icitte là... comment qu'on pourrait améliorer les choses dans nous autres, tu sais. Moi, je souhaiterais qu'il y ait une prison pour les Autochtones pis pour les femmes pis ça serait le best. C'est ça que je souhaite... Ça serait différent, ça serait au moins près de chez nous pis on pourrait parler notre langue pis... sans que personne nous énerve pis manger notre nourriture saine qu'on doit manger. Moi, en tout cas, c'est pus ma place icitte (Emma, Amérindienne, 43 ans, célibataire).

Certaines études soutiennent que les femmes autochtones refusent fréquemment de participer aux programmes de traitement offerts en milieu carcéral (Sugar et Fox; 1990; Grobsmith, 1995). Les récits révèlent toutefois que les programmes sont fréquentés par la majorité des participantes. Leur implication au sein de ces programmes se fait de manière progressive et varie d'une sentence à l'autre. Alors que chez les femmes autochtones moins institutionnalisées la volonté de se prendre en main et le désir de changer de vie constituent les principaux motifs de leur implication, chez les plus institutionnalisées, la participation aux divers programmes est plutôt une manière de « tuer du temps de détention » ou de briser l'isolement : « I had to get involved into the programs because I didn't want to be alone and stay in my cell alone. I didn't want to be lonely (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre) ».

Certaines femmes autochtones perçoivent leur participation comme un passage obligé. Devant la pression des règles internes, elles acceptent de s'impliquer dans une démarche de traitement pour éviter d'être envoyées dans le secteur de détention qui regroupe les

détenues récalcitrantes : « *If you don't do anything they're gonna bring you to the max, if you don't work or go to the programs, so I accept it cause I didn't want to go in the max at all* (Mary, 36 ans, Inuit, célibataire) ».

La durée de la sentence constitue un facteur de non-accès aux programmes de traitement chez les femmes les moins institutionnalisées. L'histoire de Lucy illustre cette situation. Aux prises avec maints problèmes de consommation d'alcool depuis plusieurs années, elle passe une grande partie de son temps dans les lieux publics du centre-ville. Ses habitudes de consommation la mettent sans cesse en situation d'infraction, ce qui l'amène à purger de courtes sentences d'incarcération. Après plusieurs sentences, Lucy n'a accédé qu'une seule fois aux programmes de toxicomanie. À ce sujet, elle mentionne : « *Of course I have alcohol problem but they never offered me to participate to any alcohol program cause I was not there for a long time, so I didn't make the program, no* (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire) ».

Chez les femmes les plus institutionnalisées, c'est plutôt la détention au secteur à sécurité maximale qui limite l'accès aux programmes carcéraux. Selon les propos de plusieurs participantes dans cette situation, ce facteur interdit la participation aux programmes et anéantit toute possibilité de voir les choses changer : « *On n'en avait pas de programmes au max, qu'est-ce que tu veux. Comment tu veux changer de quoi ?* (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire) ».

La langue est aussi un facteur limitatif. Bien que certaines interviewées tentent de s'intégrer du mieux qu'elles peuvent au sein des programmes dispensés en français, elles s'aperçoivent que leurs efforts sont vains : « *I didn't participate to the programs. I tried but I don't understand what they're saying so I leaved* (Mary, 36 ans, Inuite, célibataire) ».

Toute démarche de traitement nécessite une évaluation préalable de la présence de problématiques particulières. Une mauvaise évaluation ou une non-reconnaissance des problématiques peut aussi restreindre l'accès aux programmes de traitement :

Dans mon dossier, ce n'était pas marqué que j'avais des problèmes de consommation. J'ai dit à mon responsable : « Est-ce que je pourrais y aller moi aussi ? » Elle m'a dit : « Mais t'as pas de dossier de ça, toi. » Mais j'ai dit certain, j'ai dit : « C'est pas pour rien que je me retrouve ici, c'est à cause de la boisson que je me retrouve ici. » Ça m'a pris presque un an pour être acceptée (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

Certaines femmes autochtones choisissent parfois, de leur propre gré, de ne pas participer aux programmes prélibératoires, et ce, malgré le fait que l'implication au sein des programmes peut les amener à quitter la prison avant le terme de leur sentence. Certaines femmes y voient une occasion pour les autorités carcérales d'étendre leur pouvoir au-delà de la sentence. Un des motifs invoqué est celui selon lequel les règles inhérentes à certains programmes externes sont trop difficiles à respecter et comprennent trop de risques pour ces dernières. Une telle décision leur assure qu'une fois leur peine de prison terminée, elles retrouveront leur liberté exempte de toute forme de contrôle :

They asked me if I wanted a PEMO. I said : « If I go with a PEMO, what the conditions would be? » They said : « *If you go out you have to be in at 11 or don't be around the park, no drinking in a public.* » *If I go out right now I know I'm gonna want a drink right away.* I refused the PEMO, I wanted to do the time and after I will be free (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

L'établissement d'enfermement : un territoire d'interactions

L'établissement de détention est un lieu qui met en interaction différentes catégories d'acteurs sociaux. Rostaing (1997) définit ce lieu carcéral comme un territoire « où se déroule un ensemble d'interactions sociales structurées entre des acteurs ayant des statuts et des rôles variables » (Rostaing, 1997, p. 7). De ces positions découle inévitablement une diversité d'interactions qui mettent en lumière des dynamiques relationnelles différentes. Cette vision permet de sortir de la conception traditionnelle des rapports conflictuels entre le groupe des détenues et celui des gardiens, ou bien des interactions nécessairement complices entre les détenues. De plus, elle tient compte des transformations qu'ont connues les établissements d'enfermement modernes. Qu'on pense par exemple à l'arrivée de certains acteurs, comme les professionnels, (psychologues, bénévoles communautaires, intervenantes des centres de femmes) qui vient changer la dynamique des échanges (Lemire, 1990). Nos analyses permettent de

rendre compte de la diversité des relations et des rôles qui existent entre les femmes autochtones et les différents acteurs sociaux.

Le personnel de surveillance détient le mandat de contrôler et de gérer le quotidien des détenues afin que l'ordre puisse régner au sein de l'établissement (Rostaing, 1997). Ce rôle détermine largement le type de rapport que les participantes entretiennent avec les membres du personnel de surveillance. Les résultats de notre étude corroborent ceux obtenus par Shaw (1991), qui dénonce les difficultés relationnelles qu'ont de nombreuses prisonnières autochtones fortement institutionnalisées avec le personnel de surveillance. Pour ces femmes, le personnel de surveillance incarne le contrôle et l'autorité; il constitue une catégorie d'acteur qu'il faut mettre à distance et qu'il faut éviter en dehors des rapports utilitaires. Par ailleurs, malgré les initiatives déployées pour sensibiliser le personnel carcéral aux réalités autochtones, plusieurs participantes de ce groupe considèrent qu'il existe toujours des manifestations explicites de racisme et d'ostracisme à leur égard : « Y en a une qui était raciste, c'était le feu et l'eau entre nous. Elle avait de la misère à regarder les Autochtones. Elle a été très dure envers moi alors que je voyais, les autres, elles s'entendaient bien avec tout le monde » (Emma, Amérindienne, 43 ans, célibataire).

Certains événements relatés par les femmes autochtones révèlent que la prison est un espace qui n'offre aucune garantie contre les différentes formes d'abus. En effet, une des participantes dit avoir été agressée sexuellement par un membre du personnel de surveillance. D'autres considèrent les mesures de sécurité comme excessives et comme une forme de mauvais traitement. Alors qu'elle se trouvait en détention, Carry a dû passer devant le tribunal pour la garde légale de sa fille : « The guards brought me to the court for my daughter. I went by the back door with the chains on my feet and on my wrist, like a big prisoner, like if I killed somebody (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire) ».

L'expérience de Carry montre à quel point les autorités carcérales participent à la dégradation de l'image de soi (Goffman, 1968). L'utilisation d'un tel arsenal de sécurité a pour conséquence de produire une image négative qui disqualifie la participante auprès

du juge du tribunal. En agissant ainsi, on amenuise inévitablement ses chances de récupérer la garde de son enfant. Les femmes doivent continuer, de l'intérieur des murs de la prison, à gérer des situations de vie qui prévalaient avant leur incarcération.

Le personnel de surveillance est davantage perçu comme une importante source d'aide et de réconfort chez les participantes moins institutionnalisées. Tout comme l'a constaté Rostaing (1997), les détenues qui acceptent de se soumettre aux contraintes carcérales sont celles qui entretiennent les rapports les plus cordiaux avec le personnel de surveillance. Une telle attitude amène les gardiens à dépasser les frontières de leur rôle d'autorité pour s'orienter vers une relation d'aide : « I had a good relation with three guards. They were nice to talk to, especially when you had a bad feeling you were able to talk to them and they help you (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire) ».

Chaque établissement de réclusion comprend son lot de professionnels (psychologues, travailleurs sociaux, psychothérapeutes, etc.) qui tentent de venir en aide aux détenues. Les relations qu'entretiennent les femmes avec ces acteurs sont plus importantes et constructives qu'avec le personnel de surveillance. Les entrevues permettent toutefois de constater que l'accès aux professionnels n'est pas un droit octroyé à toutes. Ces différents services sont prioritairement offerts aux détenues qui purgent des sentences fédérales. Ainsi, il arrive parfois que certaines autochtones ayant déjà développé une relation de confiance avec certains professionnels ne puissent pas bénéficier des mêmes suivis lors d'une autre sentence provinciale. De telles ruptures relationnelles sont parfois difficilement accueillies :

Y avait un psychologue qui venait me voir quand j'étais fédérale, mais là j'ai une sentence provinciale, elle ne vient plus. Ça faisait du bien quand on se voyait parce que je partageais ce que je vivais en dedans de moi (Emma, 43 ans, Amérindienne, célibataire).

Les rapports entre détenues sont marqués par des rôles et des statuts institutionnels qui guident leurs actions. Cette thématique fournit également de nombreuses pistes sur la place qu'occupent les participantes au sein du milieu carcéral.

De manière générale, elles qualifient leurs interactions avec les codétenues de relations cordiales. Quelques détenues, avec qui elles ont plus d'affinités, les accompagneront tout au long de leur sentence. Chez certaines femmes plus institutionnalisées, les relations en détention deviennent plus nombreuses et plus intenses qu'à l'extérieur des murs de la prison. L'établissement carcéral devient ainsi le point de référence relationnel pour ces quelques femmes qui vivent de l'isolement à l'extérieur. La fin de la sentence d'enfermement marque donc un moment de rupture qui contribue au maintien d'un lien affectif avec le lieu carcéral : « J'avais des amies en prison, à l'extérieur j'avais pas d'amies, je me sentais toute seule parce que moi, tous mes chums étaient en dedans, je m'ennuyais d'eux autres (Emma, 43 ans, Amérindienne, célibataire) ».

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les Amérindiennes ne recherchent pas nécessairement à se lier avec d'autres Amérindiennes. Cette situation semble liée à la perception de l'identité de certaines participantes. Pour elles, l'identité autochtone ne constitue pas un facteur de différenciation et de sélection des codétenues :

I didn't look at myself as a Native person when I went in jail. I hang out with the women over there, not especially Native women. I don't care, you know, if they are White or Native (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre).

Un scénario différent se dessine chez les Inuites. Dans leurs relations avec les autres détenues, ces dernières recherchent davantage le contact d'autres détenues inuites. Deux facteurs favorisent ce rapprochement identitaire. Ne s'exprimant souvent que dans les langues anglaise et inuite, les Inuites se voient incapables de développer des relations plus proches avec les détenues qui ne s'expriment qu'en français. Le deuxième facteur relève du rapport conflictuel qu'elles ressentent avec les femmes amérindiennes. Certaines se sentent non seulement rejetées par ces dernières, mais elles se perçoivent également différentes sur le plan identitaire. Cependant, certaines barrières institutionnelles ne favorisent pas le rapprochement entre les femmes d'origine inuite. En effet, l'établissement d'enfermement interdit parfois l'accès aux autres détenues inuites incarcérées dans d'autres secteurs de détention. Dans ces circonstances, les possibilités relationnelles se trouvent fortement réduites pour les femmes inuites. C'est notamment le cas de Carry :

They never wanted me to go to see my cousin in another sector, it was not allowed to see my family members you know. Why that? I don't know why it was not possible, so I had to stay in my sector and I knew anybody over there, you know (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Si l'isolement est imposé par des conditions et des restrictions auxquelles les participantes doivent se soumettre, il arrive que celles qui sont le moins institutionnalisées choisissent sciemment l'isolement comme stratégie de protection. N'ayant aucune maîtrise sur les acteurs avec qui elles évoluent, elles décident de se couper des autres détenues afin de ne pas se retrouver impliquées dans des situations conflictuelles : « *I didn't hang around with others, I tried to avoid that as much as possible, you know. I would isolate myself, you know, I didn't have troubles with them* (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire) ».

La proximité prolongée avec les codétenues conduit certaines femmes autochtones à développer des liens étroits avec certaines. À telle enseigne qu'il arrive que certaines femmes autochtones considèrent les codétenues comme une grande « famille ». Les codétenues constituent aussi une source d'information indéniable pour les ressources dont peuvent bénéficier les femmes autochtones à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement carcéral. Elles peuvent aussi compter sur la solidarité des codétenues lorsque surviennent des situations d'abus. Les codétenues n'hésitent pas à exercer une pression explicite lorsqu'une de leurs consœurs subit des traitements qu'elles jugent inappropriés. Cette solidarité garantit en quelque sorte des conditions de vie et de traitement raisonnables à l'intérieur des murs.

Mais les participantes ne retirent pas que des avantages de leurs relations avec les codétenues. Certaines occupent une place défavorable au sein de la structure hiérarchique carcérale. Il arrive alors qu'elles deviennent vulnérables par rapport aux codétenues cherchant par différentes stratégies à conserver et à étendre leur pouvoir. Certaines définissent leurs relations avec les autres détenues comme des relations strictement utilitaires qui visent à s'approvisionner en biens de cantine. De plus, les femmes autochtones doivent souvent composer avec l'image de « détenues redoutables qu'il faut craindre » que les détenues non autochtones entretiennent à leur égard. Cette

image concerne plus particulièrement les femmes amérindiennes davantage institutionnalisées, qui sont souvent perçues comme des détenues violentes, alcooliques, qui ne reculent devant rien. À cet effet, Monture souligne que « les femmes autochtones en détention sont confinées dans cette image par le comportement des autres » (Monture-Angus, 2002, p. 5). Une telle conception a pour effet d'amener certaines codétenues à mettre à l'épreuve cette image. Pour celles qui cherchent à accéder à des statuts plus élevés dans la hiérarchie carcérale, cette situation est perçue comme une occasion de défendre l'image construite autour de leur identité autochtone et d'être reconnue et d'accéder à une place plus respectable au sein de la structure carcérale :

J'allais régler des problèmes pour elle dehors. C'était comme pour aller chercher des amies, comme pour être connue, j'étais déjà connue, mais pas au point que je voulais. Je voulais montrer qui j'étais, que moi j'étais une Indienne et que j'étais capable (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

Les codétenues jouent également un rôle dans le recrutement et l'insertion des femmes autochtones à l'intérieur de réseaux spécifiques, comme la prostitution de rue et la danse érotique. Au moment d'être libérées, certaines Autochtones se font entraîner par d'autres détenues déjà bien intégrées dans des réseaux plus ou moins organisés. Par manque d'information sur les réalités urbaines, mais aussi par désir d'améliorer leurs conditions financières, certaines Autochtones accordent leur confiance et se retrouvent insérées dans un couloir particulier qui les éloigne des espaces d'intégration socialement reconnus :

Y a des filles en dedans qui m'avaient parlé des bonhommes. La première fois qu'un gars est venu me sortir, il m'a amené chez lui, mon bonhomme est venu me sortir. Mais c'était leur bonhomme à eux autres, c'est là que ça commencé mon affaire de faire la prostitution (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

Les codétenues informent aussi les femmes autochtones aux prises avec des problèmes de consommation de substances psychotropes des « points névralgiques » et des acteurs incontournables dans les centres urbains. Avant leur sortie de détention, elles sont mises au courant des lieux et des acteurs qui peuvent leur garantir un approvisionnement en drogues : « The women in jail, they gave you the address, where's a place to do this and where's that stuff, where you can get it. It's good, specially when you are drug addict (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire) ».

Malgré le rôle diversifié des codétenues, les relations avec les codétenues ne se prolongent que très rarement au-delà de la sentence d'enfermement. Bien entendu, il arrive qu'elles empruntent des voies similaires et que leurs trajectoires se croisent par moment, mais il ne reste rien des relations en dehors des frontières de l'établissement carcéral : « Quand je sors de prison, je ne revois pas personne. Ça se peut que je les croise dans la rue, mais pas plus (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre) ».

Comme le souligne Chauvenet (2004, p. 283), « la violence en milieu carcéral est un mode "normal" de gestion des conflits ». La proximité quotidienne entre les détenues rend possible l'avènement de conflits. Si la majorité des femmes autochtones avouent avoir souvent été témoins d'expressions de violence, peu se retrouvent impliquées dans des incidents de violence avec d'autres détenues. Chez celles qui sont concernées par la violence en détention, on trouve les femmes autochtones plus institutionnalisées. Il est possible d'établir deux principaux motifs qui provoquent des situations de violence : la drogue et le racisme. Qu'elles soient utilisatrices ou non, le marché illicite de la drogue en prison génère de la violence à laquelle elles ne peuvent échapper. De plus, le racisme que manifestent parfois certaines détenues à l'égard des interviewées déclenche une réponse instantanée et violente. Sarah n'hésite pas à répliquer aux commentaires ostracisants : « Je me suis battue en prison avec une fille, elle m'a traitée de toutes sortes de noms, de sauvagesse. J'y ai dit : "Je vais te montrer c'est quoi une sauvagesse, moi." J'y ai sauté dessus (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre) ».

Conclusion

La forte récurrence des expériences d'enfermement carcéral de plus de la moitié des participantes est un élément biographique qui caractérise les expériences d'incarcération. Bien que les nombreux mouvements de va-et-vient entre les murs de la prison et l'extérieur conjugués au facteur mnémonique aient parfois pu constituer des contraintes à une analyse fine et microscopique des trajectoires pénales des femmes autochtones, il n'en demeure pas moins que ces allers-retours constituent une des caractéristiques déterminantes du processus en œuvre au sein des trajectoires carcérales des femmes autochtones. L'analyse des trajectoires carcérales permet également de dégager d'autres

pistes de réflexion qui mettent en évidence des aspects importants pour la compréhension des parcours d'enfermement carcéral des femmes autochtones.

Si l'institution carcérale continue de susciter un intérêt marqué chez les chercheurs en criminologie, elle a également souvent été l'objet de critiques. En effet, le courant de la réaction sociale en criminologie a largement contribué à la production de travaux critiques sur l'institution. Lorsqu'on examine ces travaux, force est de constater que certains concluent que l'enfermement carcéral crée des ruptures avec le social ou qu'il est producteur d'exclusion sociale chez les groupes particulièrement fragilisés. Au sein de ce courant, l'établissement de détention est parfois envisagé comme une zone d'exclusion, un temps vide ou un moment d'arrêt dans la biographie des individus. Ainsi, il ressort de certaines études que la détention est une calamité pour ceux et celles qui la vivent.

À notre avis, ces conclusions de recherche découlent d'un certain découpage et reposent sur la conceptualisation de l'établissement d'enfermement en tant qu'institution productrice de « mal » dans la vie de tous ceux qui en font l'expérience. Bien que cette manière de conceptualiser la réclusion ait permis de mettre en évidence des côtés sombres de l'incarcération et ait largement contribué à transformer l'institution carcérale, elle a par contre souvent laissé croire que l'enfermement ne pouvait être conçu que de façon négative par les individus concernés et que ces derniers sont dominés et déterminés par le poids de la structure carcérale. En conséquence, on ne voit que très rarement l'interdépendance entre les acteurs et le système réclusionnaire. L'indissociabilité entre les acteurs sociaux et le système reposait donc sur une reconceptualisation de l'institution carcérale.

La conceptualisation de l'expérience de l'enfermement carcéral proposée dans le cadre de notre recherche permet tout d'abord de voir comment les acteurs reconstruisent des rationalités qui leur permettent de supporter la prison. Elle est également utile pour comprendre comment les femmes autochtones cherchent à conserver une marge de manœuvre sous forme concrète ou bien en reconstruisant et en réinterprétant les

contraintes institutionnelles qu'elles subissent. De plus, elle permet de dégager les liens entre acteurs et système et de mettre au jour des représentations, des vécus et des expériences carcérales plus diversifiées.

En ce sens, les trajectoires des participantes amènent à constater que l'incarcération n'intervient pas au même moment dans la vie de toutes les femmes autochtones. Les données permettent de déterminer deux groupes de femmes autochtones, soit : celles qui sont peu institutionnalisées et dont l'expérience d'incarcération se produit relativement tard à l'âge adulte et celles qui sont fortement institutionnalisées et pour lesquelles l'établissement carcéral ne constitue qu'un espace institutionnel parmi d'autres dans leur parcours. Les différents moments de détention au cours de la trajectoire de vie ont un impact différent sur la manière même de vivre l'expérience carcérale.

Chez les femmes autochtones les moins institutionnalisées (cas de trois participantes), les premières incarcérations introduisent une rupture et un changement important dans leur vie. Tout d'abord, l'établissement carcéral constitue un territoire totalement inconnu d'elles. Les règles de fonctionnement leur sont totalement étrangères. À ce changement territorial s'ajoutent les ruptures avec certains espaces de vie qu'avaient ces participantes avant d'être incarcérées. Résidant pour la plupart en communauté autochtone depuis leur naissance, leur incarcération fait en sorte qu'elles doivent rompre avec leur famille, leur réseau relationnel et quitter leur appartement pour purger leur peine d'incarcération dans les centres urbains du Québec.

Par de tels changements, l'incarcération produit un état de choc qui vient façonner l'expérience carcérale et déterminer la manière d'aborder ce nouveau territoire. L'état provoqué par la première expérience d'enfermement carcéral se traduit souvent par un repli sur soi et contribue pour certaines à la détérioration des conditions de santé psychologiques et physiques. Une fois le choc atténué, ces femmes font preuve d'un certain « conformisme » et d'une attitude de participation à l'égard des possibilités offertes par l'établissement. On peut affirmer que chez ces femmes, le poids de la détention se fait plus sentir. En effet, l'expérience de ces quelques participantes montre

que celles-ci ne mettent pas en œuvre des stratégies pour contrecarrer les effets recherchés par l'établissement. Qu'on pense par exemple à la réhabilitation et à la réinsertion sociale. Elles désirent plutôt se conformer aux règles de l'endroit et accueillent avec ouverture les possibilités qui leur sont offertes. Leur méconnaissance de l'institution carcérale fait en sorte qu'elles ne sont pas portées à faire des démarches pour participer aux différentes possibilités qu'offre l'établissement. Elles attendent plutôt que les membres du personnel les aident et les renseignent sur les possibilités (travail, éducation et programmes) qui leur sont accessibles dans le milieu carcéral. Elles entretiennent d'ailleurs des relations plutôt cordiales avec le personnel de surveillance.

Toutefois, l'expérience carcérale de ces femmes met également en évidence le fait que le fonctionnement structurel du milieu carcéral est souvent une barrière qui rend difficile l'accès à ses différents espaces. La barrière qui revient de manière récurrente est la durée de la sentence (courtes sentences). Cette barrière empêche souvent les femmes autochtones les moins institutionnalisées de travailler, de fréquenter l'école et de participer aux programmes de réinsertion. En conséquence, ceci réduire considérablement les possibilités d'acquérir des habiletés de travail. Ces données dévoilent aussi un des paradoxes de l'institution carcérale. Alors que le travail est une des valeurs considérées comme importantes pour la réinsertion sociale, celui-ci n'est pas accessible à toutes les détenues. En leur en interdisant l'accès, l'institution carcérale participe au maintien de leur non-intégration au sein de la sphère du travail. De plus, cet exemple montre à quel point le fonctionnement interne du milieu carcéral crée des barrières qui font en sorte que les outils dont dispose le milieu carcéral pour favoriser la réinsertion sociale des populations captives ne sont pas souvent mis à contribution.

Concernant leurs interactions, les données montrent que les femmes autochtones peu judiciairisées s'associent très peu aux autres détenues. Si certaines femmes de ce groupe craignent les autres détenues, d'autres ne voient pas l'intérêt de les côtoyer. Ne voulant pas enfreindre les règles de l'établissement, elles préfèrent s'isoler ou choisir une codétenue qui, tout comme elles, n'est pas habituée à l'institution carcérale. La détention est destructrice pour ces femmes et elle est loin d'être banalisée. Il est évident que si

aucun changement ne vient empêcher la criminalité et l'enfermement de ces femmes, tout porte à croire qu'au fil de leurs incarcérations, elles s'adapteront et banaliseront de plus en plus l'expérience carcérale qui les afflige.

Les quatre femmes autochtones institutionnalisées qui composent le second groupe de participantes résident depuis déjà quelques années en milieu urbain. Pour ces femmes, l'expérience carcérale se vit bien différemment. L'établissement carcéral n'est pas un territoire nouveau. Ayant connu de nombreux placements au sein de différentes institutions de contrôle au cours de leur vie, l'expérience d'enfermement s'insère plutôt dans un mouvement, une continuité et une logique de prise en charge institutionnelle qui est bien intégrée à leur style de vie. Lemire (1990) nomme ce changement la « réversibilité de la prisonisation ». Selon ce principe, plus les individus passent de temps en détention, plus ils s'acclimatent à cet univers. Ces femmes sont tellement résignées à ce que l'institution carcérale intervienne dans leur vie qu'elles en viennent à utiliser ce territoire pour répondre à certains de leurs besoins. Vivant souvent dans des conditions de très grande précarité (itinérance, prostitution, surconsommation de drogues, violence), on comprendra que les femmes autochtones de ce groupe perçoivent l'établissement carcéral non pas comme une institution à caractère punitif, mais plutôt comme un lieu où elles peuvent prendre un moment de pause, une occasion de se refaire une santé, ou encore, un lieu d'ancrage et d'inscription résidentielle que le style de vie fragilisé ne permet pas. Ainsi, contrairement à la situation des femmes autochtones du premier groupe, l'incarcération vient créer une rupture provisoire avec des conditions et des espaces de vie au sein desquels l'exposition prolongée devient insupportable (qu'on pense par exemple à la rue ou au milieu de la prostitution). Malgré la pause que représente la détention, elle assure toutefois le maintien et la reproduction des conditions qui prévalaient avant l'incarcération, comme le réseau relationnel criminalisé, la surconsommation de drogues et la violence. La proximité des détenues permet de reproduire des filières d'acteurs (prostitution, réseau de vente de drogues) identiques à celles qui prévalaient avant l'incarcération. De plus, la détention ne produit aucun changement en ce qui a trait aux relations familiales. À l'exception d'une seule participante qui avoue refuser la visite des membres de sa famille lorsqu'elle est

incarcérée, pour l'ensemble des autres femmes de ce groupe, les ruptures relationnelles avec la famille et les enfants sont plutôt déterminées par un contexte de vie qui prévalait avant leur incarcération (distance, perte de la garde légale des enfants, etc.).

À l'exception de celles qui se retrouvent détenues dans le secteur à sécurité maximale, la plupart des femmes autochtones de ce groupe participent aux différents programmes de réhabilitation. Il est frappant de constater à quel point ces femmes se sentent comme « chez elles ». Elles semblent maîtriser pleinement leur environnement. Dès les premières sentences d'incarcération, elles apprennent rapidement à utiliser à leur avantage les règles de l'établissement afin de contrer les effets recherchés par l'institution à l'aide de toutes sortes de stratégies. Lorsque leurs stratégies sont mises au jour ou qu'elles refusent de collaborer, l'établissement prévoit des lieux d'exclusion qui contribuent grandement à réduire leur mobilité. Mais même ces espaces d'exclusion ne parviennent pas à les abattre. En effet, les résultats témoignent que les plus institutionnalisées utilisent la marge de manœuvre dont elles disposent et choisissent intentionnellement de demeurer au sein de ces espaces de réclusion pour neutraliser les pratiques de contrôle et la gestion de leur dossier. Une telle situation témoigne des conflits qui existent entre les intentions du système et celles des acteurs. C'est d'ailleurs par l'existence même d'un tel conflit entre les intentions des femmes autochtones et celles de l'établissement que les participantes peuvent demeurer imperméables à l'institution carcérale.

Le fait d'avoir envisagé l'établissement carcéral comme un territoire de vie, constitué de lieux dans lesquels les femmes autochtones peuvent circuler, nous a également permis de découvrir que, contrairement aux conclusions de certaines études, le temps carcéral n'est pas un passage à vide qui confine les participantes à l'immobilisme. Bien au contraire, le territoire carcéral est un lieu où se produisent de nombreux mouvements internes qui structurent le quotidien des détenues autochtones. Bien que les femmes autochtones puissent se déplacer dans différentes sphères (éducation, travail, programmes), les mouvements internes demeurent toutefois façonnés et régulés par un

système de privilèges qui fonctionne selon le principe du « juste méritant » et qui permet l'octroi de droits de circulation plus ou moins contraignants.

À l'aide de l'ensemble des résultats présentés dans le cadre de ce chapitre, il faudrait voir dans quelle mesure il devient possible d'observer les effets de l'incarcération dans la biographie des participantes. Cet exercice permettrait de découvrir les effets de l'incarcération d'une autre manière que celle qu'ont adoptée certains travaux critiques, qui ont surtout mis l'accent sur les effets stigmatisants, les effets néfastes du casier judiciaire et de la détention, ou encore, qui ont démontré à quel point le passage dans un établissement d'enfermement carcéral a des conséquences tant matérielles, relationnelles que psychologiques dans la vie des individus ayant connu des expériences de détention.

CHAPITRE VI

Les effets de l'enfermement carcéral dans la trajectoire de vie des femmes autochtones au Québec²⁶

²⁶ Ce chapitre a fait l'objet d'un article soumis à la Revue canadienne de criminologie.

Introduction

Certains travaux critiques en criminologie démontrent que l'expérience de l'enfermement carcéral a non seulement des effets négatifs sur la trajectoire sociale de groupes marginalisés, mais qu'il est aussi producteur d'exclusion sociale (Ouimet, 1969; Martin et Webster, 1971; Landreville, Blankevoort et Pires, 1981; Ferraro et collab., 1983; Hamelin, 1989; Laberge et collab., 1998; Jones-Finer et Nellis, 1998; Metcalf et collab., 2001). En somme, l'expérience carcérale produirait des pertes matérielles, relationnelles et psychologiques importantes qui se répercuteraient sur la trajectoire postcarcérale. L'objectif de ce chapitre est de comprendre dans quelle mesure l'expérience carcérale renforce, neutralise ou atténue l'exclusion sociale des femmes autochtones. Pour ce faire, nous allons analyser différents segments de la trajectoire de vie des femmes autochtones : les conditions actuelles de vie, les conditions du milieu d'origine des participantes, les conditions de sortie de détention, les éléments qui précipitent le contact avec le système pénal (c'est-à-dire la tranche de vie s'écoulant des conditions de départ aux premières judiciarisation) et l'expérience postcarcérale.

Les conditions de vie actuelles des femmes autochtones

Les conditions de vie générale des participantes au moment des entrevues constituent le « point d'arrivée » des trajectoires de vie que nous avons analysées. Au moment des entrevues, trois participantes sont incarcérées et quatre n'ont aucun démêlé avec la justice. Les trois femmes incarcérées résidaient dans leur communauté d'origine avant leur incarcération; les quatre autres vivent à Montréal. Des sept participantes, deux vivent en union libre, alors que les autres sont célibataires. Aucune n'avait d'enfants à sa charge au moment des entrevues. À ce sujet, Carry raconte :

I have seven children but I have no child with me at this moment. They put them to the Youth Protection. After my treatment and everything they were suppose get my daughter back but they don't want to, because my boyfriend didn't do what he had to do so they don't want to give it to me and they know I have still have a problem with alcohol (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Aucune femme autochtone n'occupe un emploi rémunéré. Elles vivent toutes de prestations d'aide sociale, à l'exception d'une participante vivant des revenus de la quête. Deux participantes ont cessé la prostitution depuis quelque temps. Alors que

quatre femmes autochtones vivent en logement, trois sont sans domicile fixe. Concernant les principales problématiques vécues par les participantes, à l'exception de trois qui affirment avoir cessé de consommer depuis quelques mois, toutes les interviewées sont aux prises avec des problèmes de consommation d'alcool et/ou de drogues. Emma affirme avoir des problèmes de consommation depuis plusieurs années :

Moi, la drogue, ce n'est pas d'aujourd'hui, là. J'ai commencé j'avais à peu près 15 ans. Du PCP avec mon ex-chum. On consommait beaucoup ensemble, pis là on est dans les années 2000 pis je suis encore pognée avec la maudite drogue, la même maudite cochonnerie qu'avant (Emma, Amérindienne, 43 ans, célibataire).

À l'exception de deux participantes affirmant se trouver en bonne santé, les conditions de santé des autres femmes sont très fragiles : trois sont atteintes du VIH, une souffre d'un cancer, deux connaissent des dysfonctionnements hépatiques, certaines font de l'anémie, plusieurs ont des problèmes pulmonaires et, enfin, d'autres ont un diabète sévère.

Ces conditions témoignent d'une certaine homogénéité parmi les participantes. Aucune femme n'est sur le marché de l'emploi et toutes vivent dans des conditions socioéconomiques fragiles. En plus, toutes ont une mauvaise santé. Si la majorité (quatre participantes) a un logement, trois sont sans domicile fixe. Enfin, trois femmes sont encore aux prises avec le système de justice pénale. L'ensemble de ces conditions dénote la fragilité et la marginalisation des participantes dans des filières où les milieux de prise en charge d'aide et de contrôle occupent une place importante.

Les conditions du milieu d'origine des femmes autochtones

Les conditions du milieu d'origine correspondent, quant à elles, aux conditions de vie familiales que connaissent les femmes autochtones au cours des premières années d'existence. Ces conditions indiquent le « point de départ » dans lequel les femmes autochtones s'inscrivent. Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que la classe sociale d'origine marque et détermine les trajectoires sociales des individus (Bertaux, 1977; Landreville, Blankevoort et Pires, 1981; Bourdieu, 1979; Castel, 1994; de Gaulejac et Taboada Léonetti, 1994). Lorsque l'on compare les conditions du milieu d'origine des

participantes, deux groupes de femmes autochtones se distinguent. Le milieu familial du premier groupe (c'est le cas de trois participantes : Lucy, Sarah et Mary), bien que marqué par des conditions difficiles, demeure moins précaire et un peu plus stable que l'autre. À l'exception d'une seule participante n'ayant pas connu un de ses deux parents en raison d'un décès prématuré, les autres ont toutes connu leurs parents naturels. Le père de la majorité des femmes autochtones de ce groupe occupe un emploi (charpentier, fonctionnaire, membres du milieu hospitalier). Les deux parents d'une seule participante contribuent au revenu familial. Bien que la violence familiale et conjugale soit présente, aucune participante de ce groupe ne fait état de problèmes d'alcool et/ou de drogues des parents durant leur enfance et leur adolescence. C'est le cas de Lucy, qui s'exprime ainsi

My father and my mother didn't have an alcohol and drugs problem, not my parents. My father ever tried one time I think but he never liked that. My parents were all sober...sometimes they fight together, you know, but when it happened they were all sober, they had fight cause my father was jealous, you know, it was not because of the alcohol, no, no ... It has nothing to do with that (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

Le milieu familial du second groupe (cas de quatre participantes-Emma, Laura, Carry et Paula) est nettement plus problématique et instable que celui du précédent. Deux des quatre participantes de ce groupe n'ont pas connu leurs parents naturels, ayant été adoptées dès leur naissance par des membres de la famille élargie ou par des amies de la famille. La situation socioéconomique des parents est plutôt modeste. En effet, dans tous les cas, le revenu familial est assumé par un seul des deux parents. Le père occupe surtout des emplois de manœuvre (hôtel, foresterie, commis), alors que la mère demeure le plus souvent au foyer pour s'occuper des enfants. Seule la mère de l'une des participantes de ce groupe occupe un emploi dans le domaine de la vente. Les conditions du milieu d'origine mettent également en évidence différents problèmes familiaux. Ainsi, toutes les femmes de ce groupe affirment qu'un des deux parents ou les deux (naturels ou adoptifs) étaient aux prises avec des problèmes de surconsommation d'alcool et/ou de drogues. Carry se souvient des problèmes de consommation et de violence qui régnaient au sein de sa famille :

We had a big problem in my family: my father and my mother had a alcohol and drugs problems, compelling ... And everything was, when they drink, a problem. Came strait to come over, more higher and higher , it was a big time for us, the

children. My father didn't take drugs, no, he didn't like drugs, he took just alcohol, but my mother took a lot of drugs. Also, they're used to beat us up when we will grow and when they have an arguments, we used to get beat with the belt or the stick of the groom, to get punishing, when I grow up, you know, and I cried a lot. Before my brothers get hit by what we used to get, they used to ran away by the door, to get out before they get hit, like us ... because we were too young to run away by the door (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

À ces problèmes de surconsommation, s'ajoute la violence familiale. Les quatre femmes de ce groupe affirment avoir été témoins de violence conjugale entre les parents ou avoir été victimes de violence de la part de leurs parents ou de leur fratrie. Emma se souvient d'avoir été le bouc émissaire de ses frères lorsqu'elle était enfant :

En fait c'était de l'abus, tu sais, de l'agressivité, pis de se faire battre de même pendant ta jeunesse pis... Alors ma mère me croyait pas pis mon père non plus. Tu sais, j'ai tout ça là quand tu y penses, c'est pas évident pantoute. Ils me battaient tout le temps, je mangeais des coups de pied, des coups de poing. Ça m'a fait mal encore plus au cœur parce que on dirait que mes parents, ils prenaient plus pour mes frères, admetton. J'ai même encore aujourd'hui des images, quand je vois mes frères, là, je les revois comme quand qu'est-ce qu'ils m'ont fait quand j'étais jeune (Emma, Amérindienne, 43 ans, célibataire).

L'analyse du mouvement général des conditions de vie des participantes autochtones laisse voir que, bien que leurs conditions de vie du point de départ soient distinctes à certains égards, les conditions du point d'arrivée sont quant à elles assez homogènes. Ce constat indique donc que les femmes autochtones du premier groupe connaissent une détérioration de leurs conditions de vie au cours de leur trajectoire, tandis que les participantes du second groupe se maintiennent plutôt dans des conditions de vie fragilisées et précaires. Dans ce contexte, il importe, d'une part, de se demander si le pénal contribue à niveler les distinctions des conditions de départ des participantes et, d'autre part, de comprendre les facteurs de maintien et de détérioration des conditions de vie des femmes autochtones au cours de leur trajectoire de vie.

Des conditions de départ aux premières judiciarisations

Tout au long de leur parcours de vie, les acteurs sociaux se déplacent dans différentes sphères de vie (famille, travail, éducation, réseau relationnel)²⁷ au sein desquelles se

²⁷ Bien que le mode d'intelligibilité qui découle du cadre théorique présente les territoires d'une façon distincte et séparée, il importe de noter que ces territoires sont constamment en interaction et en relation

produisent des interactions et des événements (McAll, 1995). Un des constats qui ressortent invariablement des travaux ayant exploré le processus d'exclusion sociale est celui que l'exclusion est le produit d'une série de ruptures ou de non-insertion dans les principaux espaces « normatifs » d'intégration tels que la famille, l'éducation et le travail (Castel, 1994; Paugam, 1996; Xiberras, 1998). Les données permettent de voir que les deux groupes de femmes autochtones connaissent un enchaînement plus ou moins successif de ruptures avec ces espaces d'intégration qui permettent de comprendre de quelle manière et dans quelles conditions les femmes autochtones en viennent à être en contact avec le système pénal et, ultimement, avec l'établissement d'enfermement carcéral.

À l'exception d'une seule participante, toutes vont connaître des ruptures avec leur milieu familial au cours de leur parcours de vie. La différence entre les femmes qui ont vécu dans un milieu familial très problématique et celles qui ont connu un milieu familial plus stable réside dans la précocité et dans la durée de ces ruptures. Certains facteurs à l'origine de ces séparations familiales sont propres au groupe de participantes issues d'un milieu plus problématique. Ainsi, certaines femmes vivant dans les milieux familiaux très précaires vont connaître l'abandon dès leur naissance en raison d'un rejet de la part de leur mère ou en raison des ressources économiques insuffisantes de leurs parents. D'autres vivront l'abandon plus tardivement à l'occasion du divorce ou de la séparation de leurs parents. À ce sujet, Paula raconte : « Suddenly, she went out and moved with this man and she didn't tell anybody. She let us in the house alone, without control, we were all the children alone (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre) ».

Les premières infractions sont également à l'origine de ruptures entre les participantes et leur famille. Par ailleurs, les mauvais traitements infligés par les parents et les fugues constituent des facteurs de séparation temporaire qui sont communs aux deux groupes de participantes.

les uns avec les autres. En ce sens, les interactions, les événements et les ruptures qui se produisent au sein d'un territoire ont des effets sur les autres territoires de vie des participantes.

Ces différents événements et situations de vie familiale ont pour conséquence d'amener les femmes autochtones à être prises en charge par différentes institutions. Les trois participantes ayant eu des conditions de vie de départ moins précaires ont connu moins de placements au sein de milieux formels de prise en charge que les quatre femmes qui composent le second groupe. Durant leur parcours, elles ont surtout expérimenté des placements temporaires dans des structures informelles telles que les amis ou les membres de la famille élargie. Bien que séparées de leur famille, ces participantes ont pu, dans la grande majorité des cas, conserver un minimum de liens avec leur famille d'origine. En ce qui a trait aux quatre femmes dont les conditions de vie de départ étaient plus précaires, elles ont connu de fréquents placements au sein de milieux formels de prise en charge tels que des familles adoptives, des familles d'accueil, des centres d'accueil, des pensionnats. Les contacts avec les milieux formels de prise en charge sont de plus longue durée chez ces participantes que pour le groupe de femmes autochtones ayant eu des conditions de départ moins précaires. Les constants mouvements de va-et-vient entre les différents lieux de placement ont toutefois rendu les liens familiaux plus fragiles et conflictuels. Comme on le constate, les conséquences des problématiques familiales et des actes commis par les participantes diffèrent : le groupe de femmes bénéficiant de conditions de départ plus instables est régulièrement pris en charge par des structures formelles d'intervention (cas de protection et de délinquance), tandis que le groupe de femmes ayant connu un contexte familial plus stable dispose de ressources informelles de prise en charge directement issues de leur réseau relationnel, lequel intervient uniquement dans un contexte de protection et non de délinquance. Lucy mentionne avoir été prise en charge par des membres de la famille lorsque la violence faisait rage à la maison :

When my parents used violence with me I ran away to my relatives, you know, I've got big family up there like aunt and cousins, you know. So I went there a while when the violence didn't stop. After a couple of weeks I came back home and the violence stopped for a while. When they started to arguing together I ran away again to my relatives, it happened a couple of times when I was young (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

Les ruptures avec le milieu familial et les placements dans les différents réseaux formels et informels se répercutent sur l'insertion dans le milieu scolaire pour les deux groupes de participantes. Outre la fréquence et le mode de prise en charge se substituant au modèle parental, aucun motif d'abandon scolaire ne permet de discriminer les femmes autochtones de notre échantillon. Les facteurs d'abandon sont diversifiés. La perception négative de l'école et des acteurs qui y sont présents pousse certaines participantes à fréquenter le milieu scolaire de manière irrégulière. Le cas de Sarah illustre ce désintérêt : « Je n'aimais pas l'école, moi, j'aimais pas les maîtresses pis j'étais pas bien à l'école. J'y allais pas souvent, je me sauvais de là avec mes amis pour aller jouer (Sarah, 45 ans, Amérindienne, union libre) ».

D'autres motifs d'abandon scolaire sont plutôt liés aux conditions et au style de vie des femmes autochtones tels que la surconsommation d'alcool et de drogues, les mauvais traitements de la part des parents et la violence conjugale des parents, qui poussent certaines participantes, comme Mary, à demeurer à la maison pour protéger la mère violente. Mary se souvient d'avoir manqué l'école à plusieurs reprises en raison de la violence entre ses parents :

It was hard for me to stay at school because I knew my father was beating up my mom, you know... So I couldn't leave my mom behind me never, I was always trying to protect her. That's what I realized when I think about school. I missed a lot of school when I was young because I wanted to protect her from my father, I preferred to stay at home with her (Mary, 36 ans, Inuite, célibataire).

Les conditions de vie des participantes autochtones amènent parfois les acteurs de l'école à ne pas les tolérer et à les dénoncer aux organismes de prise en charge juvéniles. Bien que de tels signalements soient des décisions normatives qui visent à protéger le développement de l'enfance et de l'adolescence, ces décisions entraînent, par la même occasion, l'intervention d'organismes de prise en charge formelle qui viennent participer et renforcer les ruptures familiales et éducationnelles. C'est ce qui est arrivé à Emma :

Je manquais beaucoup l'école. Un moment donné, le directeur a téléphoné aux services sociaux pis ils ont communiqué avec mes parents. Il leur a dit : « Ben, votre fille est jamais à l'école. Pis c'est quoi qui se passe ? Pis on va être obligé de la placer. » Ils m'ont placée pour un mois dans une autre ville (Emma, Amérindienne, 43 ans, célibataire).

Ajoutons que les placements non initiés par l'établissement scolaire provoquent aussi des discontinuités qui se traduisent par de fréquents changements d'école. Ce faisant, ces femmes n'arrivent pas à s'intégrer pleinement à la sphère scolaire et leur parcours scolaire est jalonné de fréquentes interruptions. Finalement, certaines ruptures scolaires surviennent en raison de l'avènement d'impondérables de la vie qui poussent les femmes autochtones à interrompre de manière définitive leurs études. Les raisons mentionnées par les deux participantes concernées par cette situation sont l'arrivée d'une grossesse non planifiée et l'absence soudaine de la mère qui pousse certaines jeunes femmes à assumer le rôle de femme au foyer²⁸. C'est notamment le cas de Carry :

I dropped school when I was 14 years old, 15. It was not my choice to stop my school: my mother was not there so my father wanted someone to take care of the house, you know. I had to take care of my sister and I had to be responsible to clean the house, you know, and to cook for all my brothers and my sister (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

En fin de compte, s'il était possible de distinguer deux groupes de participantes par rapport aux conditions de départ du milieu familial et par rapport aux discontinuités dans les liens familiaux, les distinctions s'estompent lorsque l'on examine les liens que les participantes entretiennent avec l'institution scolaire. Les interruptions conduisent finalement toutes les participantes à abandonner définitivement la fréquentation de l'école. Dans notre corpus, aucune femme autochtone n'est parvenue à dépasser le troisième secondaire.

La rupture définitive avec la sphère scolaire oblige les femmes autochtones à trouver des sources de revenus qui leur permettent de subvenir à leurs besoins. Des distinctions très nettes apparaissent entre les deux groupes de participantes. Ayant bénéficié de conditions de vie de départ plus stables et ayant été pris en charge par des réseaux informels, deux des quatre participantes du groupe ont tenté quelques expériences de travail régulier sur le marché de l'emploi. Les participantes du deuxième groupe, à

²⁸ Soulignons que cette situation n'est pas perçue comme une barrière à la poursuite du cheminement scolaire, mais plutôt comme une occasion d'apprendre à accomplir les tâches familiales et à assumer le rôle de femme au foyer.

l'exception d'une seule²⁹, n'ont jamais entrepris de démarches d'insertion sur le marché du travail. Laura dit n'avoir jamais connu d'expérience de travail au cours de sa vie :

Moi, je n'ai jamais travaillé de ma vie. Ben, avec tout ce qui s'est passé avec mon père pis toute, là, je ne pouvais pas ben ben. Pis quand je suis arrivée icitte, à Montréal, j'ai commencé à danser dans les clubs. C'est les amis de mon père qui me cachaient, c'est eux autres qui s'occupaient de moi. J'ai jamais travaillé moi (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

Celles qui tentent de décrocher des emplois réguliers n'accèdent qu'à des emplois peu rémunérés en raison de leur sous-scolarisation. Elles obtiennent surtout des emplois contractuels de courte durée tels que le gardiennage d'enfants, la réalisation de sondages, le travail de caissière, le travail de préposée dans un hôtel, le lavage de vaisselle et le travail de commis au détail. La fragilité de leur intégration sur le marché du travail est accrue par des conditions de vie qui vont précipiter leur exclusion définitive de cette sphère de l'activité sociale. À l'exception de la violence conjugale, apparaissant plus tard dans leur parcours, les conditions de vie qui ont contribué à miner les liens familiaux et qui ont précipité les discontinuités scolaires sont les mêmes qui entraînent le retrait du marché de l'emploi, à savoir principalement la surconsommation d'alcool et de drogues.

Les participantes qui n'ont jamais tenté de décrocher un emploi régulier dépendent des prestations d'aide sociale, de leur conjoint et de leur famille, ou encore, elles s'intègrent dans des réseaux de prostitution et de danse pour subvenir à leurs besoins. À l'exception d'une participante qui demeure dans une communauté autochtone, ces femmes en viennent à quitter temporairement la communauté d'origine pour le milieu urbain. Une fois en ville, elles vont s'enraciner peu à peu dans différents espaces de vie où elles rencontrent des acteurs qui vivent les mêmes réalités qu'elles (les débits de boissons, la rue, les milieux de la drogue, de la prostitution et de la danse). Ces acteurs constituent petit à petit leur principal, voire leur unique réseau relationnel. L'insertion dans ces espaces « à risques » et, encore plus, le style de vie qui lui est associé conduisent les participantes de ce groupe à vivre de la violence conjugale, à commettre des actes de

²⁹ Cette participante, d'origine amérindienne, a connu quelques expériences de travail durant son adolescence, mais jamais à l'âge adulte.

violence, ou encore, à dépendre de sources de revenus illicites (fraude, vente de drogues, prostitution) ou de la danse érotique. De telles conditions de vie rendent donc ces femmes plus visibles et plus susceptibles d'avoir des contacts avec la police. Rappelons-le, ces contacts sont habituels pour ce groupe ayant connu des placements institutionnels à l'adolescence en raison de la commission d'actes délictueux.

Les femmes autochtones les moins institutionnalisées et qui sont issues d'un milieu familial plus stable tendent à demeurer en communauté et à dépendre de diverses institutions sociales d'aide (aide sociale, maisons d'hébergement, centres de désintoxication). N'ayant jamais été en contact avec le système de justice pénale pour adolescents, c'est plutôt à l'âge adulte que ces femmes connaîtront leurs premiers démêlés avec la justice. Vivant dans un contexte de violence conjugale, certaines sont amenées à commettre des actes de violence à l'endroit de leur conjoint violent. Parmi les trois femmes de ce groupe, deux ont dû purger des sentences d'incarcération pour voies de fait³⁰ envers leurs conjoints. Mary raconte les circonstances qui l'ont conduite à être incarcérée pour voies de fait à l'égard de son conjoint violent :

He started swinging at me front of my daughter and my daughter. I go: « Babe, move, move », you know, « go in the truck or go see daddy ». *And she couldn't move cause he was screaming and yelling so I didn't know what to do and in my little kitchen. I was blocked in the corner. I saw that the knife I put there before and I took it and I said: « Hey! do you see that sharp knife there »? And I said: « If you touch me again you see this it's gonna go right through you cause I'm not your fucking punching bag and this it's gonna go through your heart if you're coming any closer ».* I said: « Ahhhh! I don't wanna hurt you but if I have to I will ». *I stretch my arms out and I'm following the knife and I just « crachhh »! like that on his chest, just to cut him, I didn't want to stab him, I just cut him down, just to show him that I can do it, that's why I made it ... that's why I am here, you know, because of him* (Mary, 36 ans, Inuite, célibataire).

Les conditions de sortie de détention des femmes autochtones

Les conditions de sortie de l'établissement carcéral constituent en quelque sorte les conditions d'entrée dans la vie à l'extérieur des murs (Petersilia, 2003). Les femmes autochtones des deux groupes que nous avons déterminés ne se distinguent pas vraiment par ces conditions. Un des premiers aspects qu'il est possible de constater est le fait que,

³⁰ Une participante a été incarcérée pour des infractions liées à la consommation d'alcool dans des lieux publics.

aussitôt libérées, plusieurs femmes autochtones se retrouvent avec les mêmes acteurs qu'avant leur arrestation. En effet, il arrive que ce soit leur conjoint violent qui les accueille à leur sortie de prison. N'ayant souvent pas d'autre choix que de renouer avec lui, sans quoi elles encourent le risque de se retrouver abandonnées ou sans domicile, ces femmes sont donc aussitôt replongées dans des conditions de vie empreintes de conflits et de violence : « I was released and he brought me home again, we started again fighting. After two-three days we started an argument, we had cocaine and alcohol problems. So we fight again (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire) ».

D'autres femmes autochtones quittent l'enceinte carcérale sans avoir de domicile fixe. Cette situation les amène plus souvent qu'autrement à rencontrer des acteurs dans des lieux publics qui ne pourront que leur offrir un hébergement temporaire. N'ayant pas de lieu résidentiel stable, ces femmes autochtones sont donc contraintes à se déplacer, à tout hasard, d'un milieu de vie à l'autre. De plus, le surpeuplement endémique des milieux carcéraux au Canada, comme au Québec, conduit les gestionnaires des établissements carcéraux à imaginer des stratégies pour réduire leur « stock » de détenues. Une de ces stratégies consiste à libérer rapidement les détenues dont la libération est proche pour faire place à de nouvelles venues. Cette stratégie a des conséquences importantes sur les conditions d'entrée dans la société de certaines femmes autochtones. Lucy mentionne avoir été obligée de quitter la prison au cours de la soirée parce qu'on avait besoin de sa cellule pour y loger une autre détenue :

I was in my nightdress, they called my name and they said: « You're going out ». They said: « *They're too many girls here and they needed a room* ». « *But it's nighttime, it's eight o'clock, I said, why don't i just sleep over night and I'll go tomorrow morning? I have no place to go now* ». « No somebody need your room ». So I just signed the paper (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

Les effets de l'incarcération sur la trajectoire de vie des femmes autochtones³¹

Au Québec, les recherches qui se sont intéressées aux effets de l'enfermement carcéral sur la trajectoire de vie de populations dites exclues et marginalisées ne sont pas nombreuses (Landreville et collab., 1981; Pires, 1983; Hamelin, 1989; Laberge et collab., 1998; Landreville, 2002). En effet, nous avons recensé moins d'une dizaine d'études portant expressément sur les effets de l'incarcération dans la vie des individus vulnérables. Ces travaux ont surtout mis l'accent sur le rôle et les effets négatifs de l'incarcération. Seule l'étude de Landreville et collab. (1981) a démontré l'impact différentiel du passage au sein du système pénal. À l'aide de trois groupes de participants issus de classes sociales différentes, ces auteurs ont notamment observé que la classe sociale avait un impact déterminant sur les mécanismes de production et de neutralisation des coûts sociaux³² et sur la distribution des « biens négatifs » de l'appareil pénal.

Nous avons vu que les femmes autochtones les moins institutionnalisées résident le plus souvent en communauté autochtone. Vivant pour la plupart en logement et ayant de fréquents contacts avec leur famille, les femmes autochtones de ce groupe sont souvent amenées à rompre avec leur famille, leur réseau relationnel, et à quitter leur appartement pour purger leur peine d'incarcération. Mary raconte:

I have my house back home, you know. I leaved everything up there, I'm here only for do my time in Tanguay. I have everything, my family take care of my things up North (Mary, 36 ans, Inuite, célibataire).

Chez les femmes autochtones urbanisées et fortement institutionnalisées, l'incarcération introduit d'autres types de ruptures, notamment une rupture provisoire avec des conditions et des espaces de vie qui deviennent insupportables à la longue (qu'on pense par exemple à la rue ou au milieu de la prostitution). Malgré la pause que représente l'incarcération, l'enfermement carcéral assure toutefois le maintien et la reproduction

³¹ Dans les cas où les femmes autochtones avaient connu plusieurs expériences d'enfermement carcéral, nous avons examiné, lorsqu'il était possible, les effets de chaque expérience carcérale afin de voir si nous pouvions distinguer des effets différenciés selon la sentence d'incarcération.

³² Les coûts sociaux sont définis comme étant : « Toutes les pertes, désavantages, atteintes, conséquences négatives subis ou portés par une classe, une fraction de classe, un groupe ou un être humain en raison de l'existence ou du fonctionnement du système pénal. » (Landreville et collab., 1981, p. 35).

des conditions prévalant avant l'incarcération, comme le réseau relationnel criminalisé, la surconsommation de drogues et la violence. À ce sujet, Carry raconte avoir continué de vendre de la drogue alors qu'elle était incarcérée :

I'm never get caught inside, I was selling drugs inside, I get holding on me inside on my vagina ... So I get holding until I ran out. I was kind of dealer inside of Tanguay, with another woman ... It was hard but it was good, specially when you are drug addict and you need it inside, it was good to received in it, but it makes you nervous, it makes you nervous inside. After, when you smoke, the guard just look at you like that or you have the coke for lunch or supper and you are stone and they're watching you (Carry, 33 ans, Inuite, célibataire).

Pour certaines femmes fortement institutionnalisées qui vivent dans des conditions de vie extrêmement précaires, l'incarcération peut représenter une occasion de remettre de l'ordre dans leur vie. En effet, selon l'avis de certaines femmes autochtones institutionnalisées, l'incarcération constitue un moment qui vient neutraliser certaines conditions de vie fragilisées. Comme le mentionne Chantraine (2004, p. 57-58), la prison constitue la seule institution étant en mesure de les structurer. C'est là que Paula se sent en pleine maîtrise d'elle-même : « Every time when I go out from jail, I would drink or party, get myself in trouble. Jail was a place where I felt secure, more structure (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre) ».

Il arrive que les premières expériences d'incarcération laissent des traces indélébiles dans la biographie des femmes autochtones. Un de ces stigmates avec lesquels les participantes autochtones doivent composer au quotidien est le casier judiciaire. Comme le souligne certains auteurs (Goffman, 1968; Pires, 1983; Hamelin, 1989; Laberge et collab., 1998), cette étiquette rend les personnes criminalisées et détenues « discréditables ». L'analyse des trajectoires de vie des participantes montre en effet que, après l'incarcération, les femmes autochtones qui tentent de s'insérer dans différents milieux d'intégration, comme le travail, se voient refuser l'accès par les employeurs en raison de leur casier judiciaire. N'ayant connu aucune expérience de travail au cours de sa vie, sauf à l'intérieur des murs de la prison, Laura décide de faire des démarches d'emploi quelques mois après sa libération. Après quelques tentatives, elle réalise que l'accès au travail est définitivement bloqué pour elle et ne constitue pas une voie

d'intégration réaliste. Elle décide donc de retourner à la danse et à la prostitution pour des raisons économiques :

Au début, j'ai essayé de m'engager dans un motel. Quand ils ont vu que j'avais un dossier, ils m'ont dit qu'il y avait une autre femme qui était déjà acceptée. Je me suis dit : « À cause de mon dossier, je ne serai jamais capable de travailler », mais je ne peux pas vivre sur le Bien-être, c'est pas assez. La seule chose que je pouvais faire, c'est de continuer à danser, pis j'avais la gaffe aussi, là (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

Même si certaines femmes autochtones ont connu des expériences de travail dans le passé, le casier judiciaire vient confirmer la rupture définitive avec cette possibilité. C'est ainsi que la réinsertion par le travail devient impossible pour ces femmes, et ce, même au sein de leur communauté d'origine et des milieux de travail qui embauchent principalement des Autochtones. Lucy l'a constaté à ses dépens :

I applied up North for a childhood protection and they said: « Oh no! » My dad was working there and so he asked me one time: « That's why you cannot work here. » If it wasn't for my dad, I would not know about this, you know. They knew I had a record through the computer. I didn't find a job because I have record in Tanguay over here, it travelled, they saw, so I couldn't find a job, so I got frustrated more (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

Si le casier judiciaire ne semble poser aucun problème pour les femmes autochtones qui vivaient en logement avant leur incarcération, il en est autrement pour les femmes autochtones qui n'avaient pas de logement auparavant. En effet, le casier judiciaire peut constituer une barrière pour celles qui tentent d'accéder à un logement. Après avoir essuyé quelques refus de la part des propriétaires, certaines participantes usent de différentes stratégies afin de contourner le stigmate du casier judiciaire et d'obtenir un logement. Parmi les stratégies fréquemment déployées, on trouve l'utilisation du nom d'un conjoint ou d'une connaissance qui n'a pas de casier judiciaire et la négociation de la location du logement avec le concierge plutôt qu'avec le propriétaire des lieux :

Je m'arrangeais pour que le loyer ne soit jamais à mon nom. Je savais qu'ils pouvaient me refuser aussi pour le logement. Je pognais toujours des concierges. Au moins les concierges, avec eux autres, t'as pas de problème quand t'as un dossier (Emma, 42 ans, Amérindienne, célibataire).

Le fonctionnement interne de la prison ne permet pas aux femmes qui sont incarcérées pour de brefs séjours de participer aux programmes de traitement offerts à l'interne. Une telle situation vient ainsi annihiler les effets que l'institution carcérale souhaiterait produire. À cet égard, Lucy affirme que son expérience d'incarcération n'a eu aucun impact sur sa surconsommation d'alcool :

Jail didn't really have an impact, I continued to drink after as usual. I love my alcohol, that's my problem ... It doesn't change nothing. I don't know for some reasons it doesn't seem to have an impact on me (Lucy, 44 ans, Inuite, célibataire).

À l'exception d'une seule participante, qui affirme que les premières incarcérations ont amélioré et solidifié les liens familiaux qu'elle croyait rompus, la détention ne vient pas modifier les relations conflictuelles familiales d'avant l'incarcération. Pour la grande majorité des femmes autochtones, les ruptures relationnelles avec la famille et les enfants sont plutôt dues au contexte de vie présent avant leur enfermement (distance, relations conflictuelles avec la famille, perte de la garde légale des enfants). À ce sujet, Paula affirme n'avoir jamais eu de visite de la part des membres de sa famille en raison des conflits familiaux :

Like I said, ah! ... I really didn't have visitors because I really didn't have family at the time. I didn't have, ah ... a close family, ah ... a relationship with my family. And my parents, I didn't have my parents at the time. I really didn't think that I would get any visitors anyways from my family. I knew that. And I didn't expect any visitors (Paula, 34 ans, Amérindienne, union libre).

L'incarcération vient également renforcer le sentiment de révolte et d'amertume que les participantes fortement institutionnalisées entretiennent déjà à l'égard de leur vie (Grobsmith, 1995; Ross, 1998). Pour ces femmes, le retour à la vie sociale leur fait réaliser que rien n'a changé dans leur vie. Étant toujours en rupture avec les principaux milieux d'insertion, ces participantes ne peuvent se raccrocher aux espaces d'insertion « normalisés » et espérer une vie meilleure. Certaines se résignent et retournent vers les milieux de vie au sein desquels elles sont déjà fortement intégrées, comme le monde de la prostitution, de la drogue ou de la danse :

Quand je sortais, j'avais pus rien là, j'étais dans la rue comme avant. J'ai recommencé à me piquer pis à faire la gaffe, ma vie était complètement finie, fait que y avait pus rien pour me retenir (Laura, 40 ans, Amérindienne, célibataire).

Faisant l'objet de répression policière constante en milieu urbain, certaines femmes autochtones constatent que le milieu urbain n'offre pas l'invisibilité et l'anonymat espérés. Certaines décident alors de retourner en communauté autochtone afin de neutraliser les effets de leur parcours judiciaire. De retour en communauté, elles constatent toutefois que même la communauté d'origine ne constitue pas un territoire exempt de stigmatisation. S'agissant la plupart du temps de communautés exiguës, ses membres sont rapidement mis au courant des expériences carcérales d'autrui. Certaines femmes autochtones et leur famille font l'objet de stigmatisation sociale à tel point que certaines n'hésitent pas à revenir en milieu urbain :

Les gens savaient en communauté que j'avais fait de la prison, ils me regardent pis ça placote. Je ne me sens pas aimée comme avant. Mais c'est surtout mes enfants : ils ont vécu une histoire très triste parce que à l'école les autres enfants ils disaient ta mère est toujours en prison. Mes enfants ont vécu du rejet à l'école. Je suis revenue icitte parce que j'étais pus capable d'endurer ça (Emma, 42 ans, Amérindienne, célibataire).

Comme on peut l'observer dans ce dernier extrait, la communauté autochtone ne constitue pas un territoire où les femmes autochtones très institutionnalisées sont nécessairement bien accueillies. Une telle situation amène certaines participantes à vivre un fort sentiment de rejet et d'exclusion de la part des leurs.

Conclusion

L'analyse des trajectoires des sept participantes autochtones a permis de constater que les distinctions observées dans les conditions de départ (milieu d'origine) s'estompent puisque les conditions de vie au point d'arrivée des trajectoires sont relativement similaires. Cette observation nous a incitée à nous demander quel était le poids du processus pénal, d'une part, dans la détérioration des conditions de vie du groupe de participantes qui avaient le moins de problèmes dans leur milieu d'origine et, d'autre part, dans le maintien des conditions de vie des participantes issues de milieux plus problématiques. La distinction opérée entre les conditions de vie des deux groupes de participantes se maintient pratiquement jusqu'au moment des expériences de détention, à l'exception toutefois du rapport que les femmes autochtones entretiennent mais surtout qu'elles n'entretiennent pas avec le milieu scolaire et le marché du travail. Même si le

groupe issu d'un milieu plus stable essaie d'entrer sur marché de l'emploi, ces tentatives échouent et les deux groupes sortent définitivement de cette sphère d'activités. Ce constat donne à entendre que la sous-scolarisation joue un rôle important dans la désertion du marché du travail. Parallèlement, cette non-intégration contribue à maintenir les participantes dans des filières de prise en charge ou des modes de subsistance qui les rendent plus susceptibles de se faire remarquer par les instances de contrôle sociopénal. Ainsi, la détérioration des conditions de vie des participantes les moins vulnérables au point de départ est certainement déterminée par le double désinvestissement des sphères des études et du travail.

Les effets les plus directs de la détention sont produits par le stigmate du casier judiciaire et par les règles d'admissibilité aux programmes de l'établissement carcéral. Paradoxalement, le groupe le moins institutionnalisé est celui qui a le moins accès aux programmes en raison de la durée des sentences. Le groupe de détenues autochtones le plus institutionnalisé a droit aux programmes – sauf les femmes incarcérées dans le secteur à sécurité maximale –, mais les intentions de ces femmes ne sont pas les mêmes que celles du système carcéral. En effet, au lieu d'utiliser les programmes de réinsertion pour améliorer certaines problématiques de leur vie, ces femmes s'en servent pour mieux passer le temps de détention ou pour éviter l'isolement que l'on réserve aux détenues qui refusent de s'engager. Le casier judiciaire contribue à exclure définitivement les participantes des deux groupes du marché de l'emploi, vient complexifier l'accès au logement et provoque la marginalisation des femmes dans leur communauté d'origine. En outre, le casier judiciaire et les barrières imposées aux détenues purgeant une courte sentence pour accéder aux différents programmes de réinsertion constituent deux facteurs importants pour comprendre le nivellement des conditions des deux groupes qui pourtant se différenciaient au point de départ des trajectoires. Certains effets indirects du processus pénal et carcéral sont perceptibles et permettent de comprendre le maintien des participantes dans les conditions qui prévalaient avant l'incarcération : mis à part le temps d'arrêt dans les conditions de survie qu'introduit la détention, celle-ci permet aux femmes autochtones impliquées

dans des réseaux illicites de maintenir ou de reproduire des filières identiques auxquelles elles retourneront à leur sortie de prison.

En fin de compte, le poids du pénal et du carcéral est important dans la mise en marge des participantes autochtones. Mais il doit être relativisé dans la mesure où il s'additionne à des conditions et à un contexte de vie qui précédaient la prise en charge pénale.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La reconstitution des parcours de vie pour saisir les événements-clés, les récurrences, les discontinuités, les ruptures, la marge de manœuvre dans la vie des femmes autochtones et des stratégies qu'elles déploient nécessitaient le suivi de leurs déplacements dans différents territoires et espaces de vie (travail, famille, éducation, rue, prison) à partir de leur naissance jusqu'à leur situation actuelle. Cet exercice a constitué un important défi méthodologique et analytique. Une des premières raisons qui ont parfois rendu ardue la reconstruction des trajectoires de vie est l'absence d'enracinement territorial et la grande mobilité des femmes autochtones de notre échantillon. En effet, les trajectoires sont ponctuées de nombreux déplacements et mouvements entre différents points de chute temporaires et lieux d'inscription résidentielle. À tel point que certaines femmes autochtones dans la mi-trentaine ont eu jusqu'à 40 déplacements depuis leur naissance. Le passé de surconsommation d'alcool et/ou de drogues constitue un autre élément qui a entravé le repérage de la chronologie de certains événements et segments de vie. Certaines femmes ont connu des périodes de surconsommation si forte qu'il arrive parfois qu'elles soient incapables de se souvenir de certains faits ou détails ou de les situer. En conséquence, le niveau de profondeur du matériel recueilli varie selon les périodes examinées.

L'utilisation du récit de vie pose certains défis à l'étape de l'analyse du matériel. En effet, bien que permettant d'atteindre une gamme d'information très riche, cet outil fournit également un matériel considérable et volumineux à analyser. C'est pourquoi, il fallait trouver un outil nous permettant de l'organiser. Cependant, même après avoir utilisé le logiciel Visio, trois des sept trajectoires de vie dépassaient toujours les cents pages. Dans ces circonstances, il est bien évident que nous ne sommes pas parvenue à exploiter toute la richesse et la profondeur des données collectées dans le cadre de notre étude.

La question de l'éthique de la recherche et celle de l'anonymat des participantes sont des éléments qui ont également compliqué l'analyse du matériel. Depuis quelques années, les questions éthiques font de plus en plus partie des devis de recherche en sciences sociales. Un des premiers éléments dont le chercheur doit tenir compte est celui de

porter le moins possible atteinte aux individus qui acceptent de se révéler. Notre étude a fait naître de nombreux sentiments, émotions et malaises chez les femmes autochtones. Par moments, nous nous sommes demandé si la méthode du récit de vie n'était pas trop intrusive par rapport à leur vie privée. Nous avons donc choisi de protéger la confidentialité des informations et l'anonymat des participantes à toutes les étapes de notre démarche de recherche, ce qui a nécessité l'omission d'informations pourtant riches. Au-delà de ces contraintes, le récit de vie a tout de même permis de recueillir un matériel abondant qui met en lumière un ensemble d'éléments qui caractérisent les trajectoires sociocarcérales de nos deux groupes de femmes autochtones.

Toutes les femmes autochtones ne bénéficient pas de conditions de vie équivalentes. Deux groupes de femmes ont d'ailleurs pu être distingués. Cependant, toutes les participantes partagent des conditions d'origine qui témoignent d'une précarité évidente. Ce « capital hérité », notion mise de l'avant par Bourdieu, va forger et déterminer largement le type de parcours de vie que vont emprunter les personnes. Ces conditions de départ amènent les femmes autochtones à s'insérer dans des filières et un couloir de vie considérablement étroits par comparaison à la plupart des individus dans la société. Les conditions de vie des deux groupes de femmes autochtones se maintiennent jusqu'au moment de l'incarcération, mais s'atténuent de plus en plus par la suite.

En outre, si les ruptures avec les principaux espaces d'insertion et l'institutionnalisation se rencontrent dans les deux groupes de participantes, ces ruptures surviennent plus tôt dans la vie des quatre femmes ayant un milieu familial moins stable par rapport à celles qui sont issues d'un milieu moins problématique. Le concept de rupture a permis de retracer les discontinuités qui marquent les trajectoires de vie. Ce concept a été fort utile pour observer non seulement à quel moment et dans quelles circonstances se produisent les ruptures avec les espaces d'insertion, mais également quels sont les effets de ces interruptions sur les parcours de vie des femmes autochtones. La rupture avec la sphère éducative joue un rôle important dans la désertion du marché du travail chez toutes les participantes. En retour, ce retrait contribue à les maintenir attachées à des filières de prise en charge ou à des modes de subsistance qui les rendent plus susceptibles d'entrer

en contact avec les institutions de contrôle sociopénal. Ainsi, l'analyse des discontinuités nous a permis de voir à quel point les ruptures avec les espaces « conventionnels » d'insertion entraînent peu à peu un rétrécissement des espaces normalisés au profit d'un élargissement des espaces de vie « à risques ».

Si la notion de rupture a permis de mettre en évidence des moments-clés des trajectoires de vie, nous avons toutefois éprouvé certaines difficultés avec l'idée, fort répandue et peu définie par les auteurs, que l'exclusion sociale est un ensemble de ruptures avec les liens sociaux. Ce concept présente un caractère équivoque et se doit d'être nuancé. En effet, bien que les femmes autochtones connaissent des ruptures avec les principaux espaces d'insertion, cela ne signifie pas pour autant que les espaces de vie (prostitution, réseaux de la drogue et de la danse, itinérance) dans lesquels elles entrent peu à peu soient totalement dépourvus de formes de sociabilité. Bien au contraire, le fonctionnement de certains de ces espaces de vie (prostitution, danse) nécessite des types de sociabilité. Dans le cas d'autres milieux, notamment dans la rue (itinérance), les formes de sociabilité permettent l'assouplissement de certaines conditions de vie. Les participantes rencontrent des acteurs qui se révèlent être des ressources pour leur survie dans leurs conditions de vie (par exemple, certains acteurs les hébergent et leur fournissent de l'argent). Les liens sociaux ne sont donc pas absents de ces espaces de vie.

À notre avis, la question des ruptures avec les espaces d'insertion doit également être relativisée. La rupture avec un espace d'intégration sociale implique une séparation avec un espace au sein duquel l'individu était préalablement inscrit. En d'autres termes, l'insertion est un préalable à la rupture. Or, l'analyse des parcours de vie de certaines femmes autochtones (c'est surtout le cas de celles qui sont le plus institutionnalisées) indique que certaines d'entre elles n'ont jamais eu l'occasion de s'insérer dans certaines sphères d'intégration sociale. L'exemple qui illustre le mieux cette idée est l'insertion dans la famille et le milieu du travail. En effet, la plupart des participantes qui ont eu les conditions de départ les moins stables ont connu des séparations familiales tellement précoces dans leur vie (dès la naissance ou après les premières années) qu'on ne peut

véritablement parler d'une insertion dans cette sphère de vie. Dès le début de leur parcours, ces femmes ont connu différents placements institutionnels ou informels (centres jeunesse, familles d'accueil, foyers de groupe, amis de la famille) qui ont fait en sorte qu'elles n'ont jamais développé un sentiment d'appartenance familiale.

En ce qui concerne les expériences de travail de ces mêmes femmes, contrairement aux trois femmes autochtones de l'autre groupe, les conditions de vie précaires et l'instabilité constante qui caractérisent de nombreuses sphères de leur vie ont fait en sorte que le travail n'a jamais constitué une sphère d'intégration envisageable ou possible. Occupées à gérer l'urgence qu'imposent leurs conditions de vie et à tenter de survivre dans ces mêmes conditions, la plupart des femmes autochtones de ce groupe n'ont jamais pu s'investir dans le travail.

Ainsi, dans le cas de ces deux sphères de vie, on ne peut donc pas parler d'exclusion mais plutôt de non-insertion. Une telle nuance est importante dans la mesure où ce ne sont pas les facteurs d'exclusion qui sont importants à établir, mais plutôt les conditions de vie qui ont contribué à cette non-insertion. Les travaux qui s'intéressent au processus d'exclusion sociale ne font souvent pas la distinction entre la non-insertion et l'exclusion. Plus souvent qu'autrement, on prend pour acquis que l'exclusion des individus est nécessairement le produit de ruptures sans toutefois accorder une place importante aux conditions de vie passées qui ont conduit certains individus à ne jamais accéder à des espaces « conventionnels » d'intégration.

Les données collectées auprès des femmes autochtones imposent aussi de réfléchir à la notion de « marge de manœuvre ». Selon la théorie de la structuration sociale soumise par Anthony Giddens (1984), la marge de manœuvre équivaut à la latitude d'action dont disposent les individus lorsque l'on tient compte des contraintes et des occasions qui se présentent à eux. Cette notion fait référence au rapport qui existe entre la liberté d'action, ou l'initiative des acteurs, et la contrainte externe du milieu de vie. La marge de manœuvre des femmes autochtones est plus perceptible dans certains segments de vie que d'autres. Par exemple, au cours des premières années de leur existence, les

participantes n'ont pas vraiment de marge de manœuvre dans la mesure où bon nombre de leurs actions sont soumises aux décisions et aux choix parentaux (par exemple, la séparation et le placement des enfants, la violence et l'alcoolisme des parents, le placement en adoption). L'autre segment de vie dans lequel la marge de manœuvre se trouve considérablement réduite est l'expérience carcérale. En effet, le contexte structurel de l'établissement de détention, comme on l'a vu, limite grandement leur autonomie en imposant ou en dictant toutes sortes de conditions d'action (critères d'admissibilité aux programmes et aux différents espaces carcéraux, obligation de participation et d'implication à l'intérieur de la prison, privilèges, droits de visite, etc.). Bien que ces conditions structurent et confinent largement la marge de liberté et d'action des femmes autochtones, les acteurs mettent en œuvre des stratégies leur permettant de s'adapter à ces contraintes et parfois de dissimuler leurs intentions pour contrer certains effets recherchés par l'établissement carcéral. En plus de nous permettre de saisir l'interdépendance entre les acteurs sociaux et l'établissement, ces constats nous conduisent à statuer que les acteurs sociaux conservent une très mince marge de manœuvre au sein de l'établissement qui tente de les structurer.

Si la marge de manœuvre est définie comme la latitude d'action dont disposent les acteurs, il convient toutefois de tenir compte du contexte de vie dans lequel se produisent ces actions. Dans le cas des femmes autochtones que nous avons rencontrées, on constate que les actions sont non seulement la réponse à un milieu de vie extrêmement précaire, mais aussi la réponse aux actions d'autres acteurs qui gravitent autour d'elles et qui vivent dans des conditions tout aussi précaires que les leurs. L'autonomie de l'acteur reste donc relative, puisqu'elle résulte d'un contexte de vie et d'actions d'autres acteurs. Ainsi, bien que le fait d'utiliser une stratégie et le fait de faire un choix ou une action constituent des actes individuels, il n'en reste pas moins que ces actes sont déterminés par des conditions de vie et un milieu social.

On ne pourrait aborder la question de la marge de manœuvre des femmes autochtones sans discuter des nombreuses dépendances qui structurent la vie des participantes. Ces dépendances sont un facteur qui contribue à la réduction de la marge de manœuvre.

Plusieurs femmes autochtones se trouvent constamment en situation de dépendance (conjoint violent, prestations d'aide sociale, sources de revenus illicites, consommation d'alcool et/ou de drogues, recours aux institutions sociales d'aide et parfois même séjour en établissement carcéral). En plus de déterminer leurs actions et de réduire considérablement leur marge de manœuvre, ces différentes dépendances contribuent également à les maintenir dans une situation où elles ont très peu d'autonomie et de pouvoir sur le cours des choses.

Notre étude nous conduit aussi à considérer que la marge de manœuvre des femmes autochtones ne dépend pas uniquement des conditions et des possibilités qu'offre le contexte de vie actuel des participantes. La marge de manœuvre est également déterminée par les conditions de vie passées et le « bagage » de vie. Ce constat est particulièrement important, car il pourrait peut-être nous permettre de comprendre comment il se fait que les femmes autochtones plus institutionnalisées ne saisissent pas davantage les occasions d'aide qui se présentent à elles lorsqu'elles sont incarcérées (programmes d'aide, travail) pour tenter de sortir du couloir dans lequel elle se trouvent. En réalité, elles ne peuvent se prévaloir de ces bonnes occasions parce qu'elles ne sont pas envisagées comme telles. Contrairement aux femmes autochtones ayant déjà connu des expériences de travail dans le passé et qui aimeraient bien saisir ces chances, mais qui ne le peuvent en raison du fonctionnement institutionnel et de la trop courte durée de leur sentence, les femmes autochtones plus institutionnalisées n'ont souvent aucune idée de ce que représente l'intégration au sein de la sphère du travail par exemple. N'ayant pas ce « bagage », elles n'envisagent pas le travail au sein de la prison comme un élément leur permettant d'augmenter leur marge de manœuvre (à tout le moins financièrement). De la même façon, les programmes de réinsertion ne sont pas perçus comme des occasions de « redressement » par les participantes qui ont un lourd passé de surconsommation et qui n'ont jamais connu une situation d'intégration sociale.

Par ailleurs, les premières incarcérations produisent un choc chez les participantes qui n'ont pas de point de référence institutionnel dans leur parcours de vie. Chez les femmes autochtones plus institutionnalisées, la détention est vue avec beaucoup plus de

résignation et de détachement. Ces dernières ont appris à se soumettre aux contraintes institutionnelles et à mettre en action des stratégies efficaces leur permettant de résister à ces formes de contrôle auxquelles elles ne peuvent échapper dans les circonstances. Après tout ce qu'elles ont vécu, la détention devient de plus en plus banalisée.

Nous avons envisagé l'établissement carcéral comme un territoire de vie au même titre que les autres et dans lequel les femmes autochtones s'insèrent et se déplacent dans différents espaces de vie (travail, éducation, réseau relationnel). Cette construction a l'avantage de ne pas supposer a priori que l'établissement carcéral est nécessairement producteur de ruptures et d'exclusion sociale. Cette position permet d'élargir l'éventail des effets possibles de l'incarcération sur les trajectoires de vie des acteurs. Les effets négatifs de la détention (par exemple, le casier judiciaire et la stigmatisation, les ruptures avec le logement et la famille) sont connus des deux groupes de participantes. L'expérience d'enfermement carcéral a un poids important dans la vie des femmes autochtones issues d'un milieu familial moins problématique dans la mesure où cette institution de contrôle contribue à détériorer leurs conditions de vie. À tel point que les distinctions entre les conditions de vie des deux groupes de participantes s'atténuent suite à l'expérience d'enfermement carcéral. L'institution carcérale, en dépit de sa prétention à réhabiliter et à réinsérer les individus dans la société, maintient et renforce la précarité des conditions d'existence des femmes autochtones. Si aujourd'hui certaines d'entre elles se trouvent toujours derrière les barreaux, d'autres ont un mandat d'arrêt émis contre elles ou continuent à vivre dans des conditions qui, tôt ou tard, risquent de les ramener en détention.

Le processus d'exclusion et de non-insertion des femmes autochtones s'est amorcé dès leur naissance. Les conditions de vie et les repères du passé ont un poids considérable et se perpétuent. Leurs conditions précaires ont conduit ces femmes à s'intégrer peu à peu dans des espaces de vie non reconnus et peu valorisés. En considérant qu'un tel processus a mis des années à se constituer et qu'il se maintient, il est difficile de concevoir que l'« intégration » de ces femmes se produise dans un avenir rapproché. Dans ces circonstances, l'institution carcérale peut difficilement, à elle seule, à tout le

moins, participer à l'intégration normalisée des femmes autochtones. Nous croyons que ces personnes ont plutôt besoin d'un milieu stable, exempt de répression et de différentes formes de conflits. Bref, un milieu de vie sensibilisé aux réalités des Autochtones et aux conditions de vie des femmes de ces communautés. Un milieu aussi qui offre des exemples de succès et de guérison du passé.

Le milieu de la recherche a aussi des enseignements à tirer de nos résultats d'étude. Il faut peut-être reconsidérer les points de référence dans l'analyse des parcours de vie des populations reconnues comme étant marginalisées et exclues. Notre étude nous a permis de réaliser que le cadre théorique de l'exclusion ne permet pas de sortir des dialectiques inclusion-exclusion et dedans-dehors. Les critères normatifs au cœur de la définition de l'intégration sociale qu'on trouve dans les travaux théoriques sur l'exclusion sociale (par exemple, le fait d'avoir un travail qualifié, une famille « intacte », un parcours scolaire continu) permettent difficilement d'envisager les espaces dans lesquels s'insèrent les femmes autochtones sous d'autres angles. Un des exemples qui illustrent bien cette idée est le monde de la prostitution et de la danse érotique. Selon la conception normative largement répandue dans les travaux sur l'exclusion, ces milieux de vie ne font pas partie des espaces « conventionnels » d'intégration, mais plutôt des domaines qui caractérisent le style de vie de populations exclues. Ainsi, le cadre normatif qu'offre l'approche théorique de l'exclusion sociale ne permet pas de considérer ces milieux comme une stratégie de redressement des conditions financières ou comme une forme de travail découlant de l'industrie du sexe par exemple.

Les résultats de notre étude nous ont permis de voir que le capital hérité, les ruptures scolaires, la non-insertion et la désertion par rapport au marché du travail, l'institutionnalisation, l'urbanisation ainsi que l'enfermement carcéral sont des facteurs qui ont une influence sur la constitution et le maintien du processus d'exclusion des participantes. Bien que la découverte de tels aspects soit importante dans le processus d'exclusion des femmes autochtones, de nombreuses dimensions restent encore à explorer pour comprendre la complexité et la diversité des mécanismes à l'œuvre dans les parcours de vie des Autochtones. La reconstruction des trajectoires de vie nous a

notamment permis d'établir différentes chaînes événementielles qui servent à analyser avec encore plus de finesse la dynamique du processus d'exclusion et de marginalisation. Notre étude a jeté les bases de la compréhension de certains mécanismes. Mais avant de penser à désamorcer les mécanismes qui interviennent dans les conditions de vie des femmes autochtones et qui en favorisent le maintien, il faut absolument continuer la recherche sur cet objet d'étude et s'attaquer aux dimensions qui restent méconnues, lesquelles, nous l'espérons, peuvent conduire à une compréhension plus pointue du processus d'exclusion qui caractérise le parcours des femmes autochtones.

Par ailleurs, lorsque l'on parle d'intégration ou de réinsertion sociale, il importe de tenir compte du fait que les femmes autochtones de notre étude ont vécu et qu'elles continuent de vivre dans des conditions bien au-dessous des standards moyens de la population générale. Ce faisant, les critères d'intégration pour ces femmes ne sont pas du tout les mêmes que les critères normatifs qu'utilisent plusieurs auteurs dans l'analyse des processus d'exclusion. Ainsi, pour certaines femmes autochtones, le simple fait de rencontrer un conjoint qui n'est pas violent, de se trouver un emploi au salaire minimum, ou encore, de ne pas être incarcérées durant quelques années constitue une grande réussite dans leur vie. Ces victoires doivent être reconnues, encouragées et resituées dans le parcours général de vie des femmes autochtones.

En considérant que de telles actions puissent être envisagées comme des réussites, nous nous engageons dans une conception moins idéaliste de l'intégration sociale qui pourrait conduire la société à repousser quelque peu les frontières de l'intégration « conventionnelle » pour inclure d'autres formes de parcours de vie.

BIBLIOGRAPHIE

Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba. (1991) *Aboriginal Women, the Justice System and Aboriginal People*, vol. 1, Manitoba.

ANDERS, G. C. (1980) « Theories of Underdevelopment and the American Indian », *Journal of Economic Issues*, vol. 14, n° 3, septembre, p. 668-701.

ARBOUR, L. (1996) *Rapport de la Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison de Kingston*, Ottawa, ministère de l'Approvisionnement et des Services.

Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry. (2004) *Pourquoi l'ACSEF dit-elle que le système carcéral est raciste ?* Ottawa, Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry.

AZAOLA, E. (1996) « Les femmes autochtones incarcérées au Mexique », *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. 26, n°s 3-4, p. 75-82.

BALAN, J. et E. JELIN. (1980) « La structure sociale dans la biographie personnelle », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 69, p. 269-289.

BECKER, H. (1963) *Outsiders*, New York, Free Press.

BÉGHIN, J. (2003) « Observatoire international des prisons », *Journal du Collectif*, vol. 39, juillet/août, France, p. 7-19.

BENNETT, J. (1981) *Oral History and Delinquency: The Rhetoric of Criminology*, Chicago, University of Chicago Press.

BERGIER, B. (1996) *Les affranchis : Parcours de réinsertion*, coll. « Sociologie clinique », Paris, Desclée de Brouwer.

BERTAUX, D. (1977) *Destins personnels et structures de classes*, Paris, P.U.F.

BERTAUX, D. (1980) « L'approche biographie : Sa validité méthodologique, ses potentialités », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 69, p. 197-225.

BERTAUX, D. (1988) « Fonctions diverses des récits de vie dans le processus de recherche », *Sociétés*, vol. 18, p. 18-22.

BERTAUX, D. et I. BERTAUX-WIAME. (1981) « Life Stories in the Bakers Trade » dans *Biography and Society: The Life History Approach in the Social Sciences*, sous la direction de D. Bertaux, Beverly Hills, CA, Sage.

BERTHELOT, J.-M. (1990) *L'intelligence du social*, Paris, P.U.F.

- BESOZZI, C. (1999) Prison et changement : Une étude qualitative sur la récidive après une première peine de privation de la liberté, rapport inédit.
- BHATT, V. et M. CHAGNY. (2002) *L'habitat autochtone et le genre : Une approche sensible de la population crie de Chisasibi*, Rapport final de recherche, Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- BIENVENUE, P. M. et A. H. LATIF, (1974) « Arrests, Dispositions and Recidivism: A Comparasion of Indians and Whites », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 16, n° 2, p. 105-116.
- BILES, D. et D. McDONALD. (1992) *Deaths in Custody: Australia 1980-1989*, Canberra, Australian Institute of Criminology.
- BIRKENMEYER, A. C. et S. JOLLY. (1981) *The Native Inmates in Ontario*, Ontario, Ontario Ministry of Correctional Services and Ontario Native Council on Justice.
- BOLDT, E. E., L. E. HURSH, S. D. JOHNSON et K. W. TAYLOR. (1983) « Presentence Reports and the Incarceration of Natives », *Canadian Journal of Criminology*, vol. 25, p. 269-276.
- BOURDIEU, P. (1979) *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minit.
- CADOTTE, D. (1992) « Femme en prison : Bilan de santé lamentable », *Femmes et Justice*, vol. 7, été, Québec, Société Elizabeth Fry du Québec, p. 5-6.
- Canada. (2001) *Les femmes autochtones : Un portrait d'après le recensement de 1996*, Section des statistiques sur les Premières Nations et le Nord, ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.
- CASTEL, R. (1994) « La dynamique des processus de marginalisation : De la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 22, p. 11-27.
- CASTEL, R. (1996) « Les marginaux dans l'histoire » dans *L'exclusion : L'état des savoirs*, sous la direction de S. Paugam, Paris, Découverte, p. 32-41.
- CASTEL, R. (2003) « Des individus sans support » dans *Agir en situation de vulnérabilité*, sous la direction de S. Châtel et de M.-A. Soulet, Québec, P.U.L., p. 51-61.
- CAWSEY, R. A. (1991) *Justice in Trial: Report of the Task Force on the Criminal Justice System and its Impact on the Indian and Metis Poeple of Alberta*, trois vol., Edmonton, Alberta, Attorney General and Solicitor General of Alberta.

- Centre canadien de la statistique juridique. (1983) Les services correctionnels pour adultes au Canada, vol. 8, n° 4, p. 4.
- Centre d'amitié autochtone de Montréal. (1986) Native Women in Conflict with the Law, Rapport de recherche pour spécialistes.
- CHALIFOUX, J. (1986) « Les histoires de vie » dans Recherche sociale, sous la direction de B. Gauthier, Québec, P.U.Q., p. 279-291.
- CHANTRAINE, G. (2004) Par-delà les murs, Le Monde, Paris, P.U.F.
- CHAUVENET, A. (2004) « Démocratie et violence en prison » dans Sociologie pénale : Système et expérience, sous la direction de D. Kaminski et M. Kokoreff, France, Érès, p. 273-294.
- COLLINS, J. et P. FLEWELLING. (1991) Interpersonal Violence and Normative Conduct, Research Triangle Institute, Caroline du Nord, États-Unis.
- COMBESSIE, C. (1996) La méthode en sociologie, Paris, La Découverte.
- Commission de la Santé et des Services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (1999) *Rapport sur l'analyse et l'interprétation de l'enquête médicale régionale*, Région du Québec, Wendake, Québec.
- Commission de réforme du droit du Canada. (1991) Les peuples autochtones et la justice pénale : Égalité, respect et justice à l'horizon, Rapport 34, Ottawa.
- Commission du droit du Canada. (2000) Restoring Dignity: Responding to Child Abuse in Canadian Institutions, Ottawa, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.
- Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones. (1996) Par delà les divisions culturelles, rapport sur les Autochtones et la justice pénale au Canada, Ottawa.
- COURTOIS, B. et L. GILL. (1982) « La femme autochtone et les services juridiques au Québec », Bulletin Canadien de l'Aide Juridique : Native people and justice in Canada, vol. 5, n° 1, p. 107-111.
- COZZARELLI, C., A. V. WILKINSON et M. J. TAGLER. (2001) « Attitudes toward the Poor and Attributions for Poverty », Journal of Social Issues, vol. 57, n° 2, p. 207-227.
- DAWSON, P. C. (2003). An Examination of the Use of Domestic Space by Inuit Families Living in Arviat, Nunavut, Ottawa, Société canadienne d'hypothèques et de logement.

- De GAULEJAC, V. (1999) *L'histoire en héritage : Roman familial et trajectoire sociale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- DE GAULEJAC, V. et I. TABOADA LÉONETTI. (1994) *La lutte des places*, coll. « Sociologie clinique », Paris, Desclée de Brouwer.
- DEMAZIÈRES, D. et C. DUBAR. (1997) *L'analyse des entretiens biographiques : L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan.
- DENZIN, N. K. (1970) *The Research Act: A theoretical Introduction to Sociology Methods*, San Francisco, McGraw-Hill.
- DEROY-PINEAU, F. (1987) « Fluctuations et bifurcations de trajectoires sociales », *Annales de Vaucresson*, vol. 1, n° 26, p. 191-198.
- DESLAURIERS, J.-P. (1997) « L'induction analytique » dans *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, J. Poupert, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Lapperrière, R. Mayer et A. Pires, Montréal, Gaëtan Morin, p. 293-308.
- DESLAURIERS, J.-P. et M. KÉRISIT. (1997) « Le devis de recherche qualitative » dans *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, J. Poupert, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Lapperrière, R. Mayer et A. Pires, Montréal, Gaëtan Morin, p. 109-136.
- DESMARAIS, D. (1989) *Trajectoire professionnelle et expérience du chômage ouvrier : Des récits de vie et leurs significations multiples*, thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Montréal, Université de Montréal.
- DESMARAIS, D. et P. GRELL. (1986) *Les récits de vie : Théories, méthodes et trajectoires types*, Montréal, Saint-Martin.
- DOSMAN, E. J. (1972) *Indians: The Urban Dilemma*, Toronto, McClelland and Stewart.
- DUBEC, B. (1982) *Native Women and the Criminal Justice System: An Increasing Minority*, Thunder Bay, Ontario, Native Women Association.
- DUBET, F. (1994) *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil.
- DUHAMEL, N. (1999) « Retour des femmes à sécurité maximum à la prison de Joliette », *Femmes et Justice*, Automne, Québec, Société Elizabeth Fry du Québec.
- FAUGERON, C., A. CHAUVENET et P. COMBESSIE (1996) *Approches de la prison*, Paris, De Boeck et Larcier.

- FERRARO, K. J., J. M. JOHNSON, S. R. JORGENSEN et F. G. BOLTON. (1983) « Problems of Prisoner's Families: The Hidden Costs of Imprisonment », *Journal of Family Issues*, vol. 4, n° 4, p. 575-591.
- FERRAROTTI, F. (1980) « Les biographies comme instrument analytique et interprétatif », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 69, p. 229-248.
- FERRAROTTI, F. (1983) *Histoire et histoires de vie*, Paris, Librairie des Méridiens.
- FINKLER, H. W. (1975) *Inuit and the Administration of Criminal Justice in the Northwest Territories: The Case of Forbisher Bay*, mémoire de maîtrise, École de criminologie, Montréal, Université de Montréal.
- FINN, A., S. TREVETHLAN, G. CARRIÈRE et M. KIWALSKI. (1999) « Femmes détenues, détenus autochtones et détenus condamnés à perpétuité : Un profil instantané d'une journée », *Juristat*, 2000, vol. 19, n° 5, n° du catalogue 85-002-XPE, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, p. 1-12.
- FOLEY, M. (1984) « Aboriginals and the Police » dans *Aboriginals and the Law*, sous la direction de P. Hanks et B. Keon-Cohen, Sydney, Australie, George Allen and Unwin, p. 160-190.
- FOUCAULT, M. (1975) *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- FRASER, A. (1979-1980) « L'érosion du contrôle social indien traditionnel : La criminalité indienne de Fort George au Nouveau-Québec », *Crime and Justice*, vol. 7-8, n° 1, p. 22-31.
- FURNAM, A. (1982) « Why Are the Poor Always With Us? Explanations for Poverty in Great Britain », *British Journal of Social Psychology*, vol. 21, p. 311-322.
- GHIGLIONE, R. et B. MATALON. (1978) « Comment interroger ? Les entretiens » dans *Les enquêtes sociologiques : Théories et pratiques*, sous la direction de R. Ghiglione et B. Matalon, Paris, Armand Colin, p. 57-92.
- GIDDENS, A. (1984) *La constitution de la société*, Paris, P.U.F.
- GILL, L. (1995) *De la réserve à la ville : Les Amérindiennes en milieu urbain au Québec*, Document pour spécialistes, Conseil du statut de la femme, Canada.
- GLASER, B. G. et A. L. STRAUSS. (1967) *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine.
- GOFFMAN, E. (1968) *Asiles*, Paris : Minuit.
- GOFFMAN, E. (1975) *Stigmates*, Paris : Minuit.

- GOODEY, J. (2000) « Biographical Lessons for Criminology », *Theoretical Criminology*, vol. 4, n° 4, p. 473-498.
- Gouvernement du Québec. (1999) Rapport du Protecteur des citoyens sur les services correctionnels du Québec.
- GRAHAM, D. (1989) *Dying Inside*, Sydney, Australie, Allen and Unwin.
- GROBSMITH, E. S. (1995) *Indians in Prison: Incarcerated Native Americans in Nebraska*, Lincoln and London, University of Nebraska Press.
- HAGAN, J. (1977) « Finding Discrimination: A Question of Meaning », *Ethnicity*, vol. 4, p. 177-187.
- HAMELIN, M. (1989) *Femmes et prisons*, Montréal, Méridien.
- HARDING, J. (1978) « Development, Underdevelopment and Alcohol Disabilities in Northern Saskatchewan », *Alternatives*, vol. 7, n° 4, p. 18-42.
- HATTEM, T. (1991) « Vivre avec ses peines : Les fondements et les enjeux de l'usage de médicaments psychotropes saisis à travers l'expérience de femmes condamnées à l'emprisonnement à perpétuité », *Criminologie*, vol. 24, n° 1, p. 49-61.
- HAVEMANN, P., K. COUSE, L. FOSTER et R. MATANOVITC. (1984) *La loi et les Autochtones au Canada, Rapport pour spécialistes*, vol. 7, Ottawa, ministère du Solliciteur général du Canada, Information Canada.
- HEILAND, H. G. et L. I. SHELLY. (1992) « Civilization, Modernization and the Development of Crime and Control » dans *Crime and Control in Comparative Perspectives*, sous la direction de H. Heiland, L. Shelley et H. Walter de Gruyter Editions, Berlin, Allemagne.
- HOSEK, C. et P. MARTIN. (1993) *Pour la création d'emplois pour la relance économique : Le plan libéral pour le Canada*, Ottawa, Parti libéral du Canada.
- HOULE, G. (1997) « La sociologie comme science du vivant : L'approche biographique » dans *La recherche qualitatives : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, sous la direction de J. Poupart et collab., Montréal, Gaëtan Morin.
- HUGHES, E. (1958) *Men and their work*, Glencoe, Free Press.
- HYLTON, J. (1982) « The Native Offenders in Saskatchewan : Some Implications for Crime Prevention Programming », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 24, n° 2, p. 121-131.

- JACCOUD, M. (1986) Les Autochtones dans le système de justice pénale au Canada et au Québec, mémoire de maîtrise, École de criminologie, Montréal, Université de Montréal.
- JACCOUD, M. (1989) « Les femmes autochtones et le système pénal », *Femme et Justice*, vol. 4, n° 5, p. 3-5.
- JACCOUD, M. (1992) « Les femmes autochtones et la justice pénale », *Criminologie*, vol. 25, n° 1, p. 65-85.
- JACCOUD, M. (1995) *Justice blanche au Nunavik*, Montréal, Méridien.
- JACCOUD, M. et R. BRASSARD. (2003) « La marginalisation des femmes autochtones à Montréal / The Marginalization of Aboriginal Women in Montreal » dans *Des gens d'ici : Les Autochtones en milieu urbain/In Not Strangers In These Parts: Urban Aboriginal Peoples*, sous la direction de D. Newhouse et E. Peters, Canada, Direction de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, p. 143-159.
- JACKSON, M. (1999) « Canadian Aboriginal Women and Their Criminality: The Case of Violence in the Context of Difference », *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*, vol. 32, n° 2, p. 197-208.
- JAMIESON, K. (1978) *Indian Women and the Law in Canada: Citizens Minus*, Ottawa, ministère de l'Approvisionnement et des Services, Canada.
- JONES-FINER, C. et M. NELLIS. (1998) *Crime and Social Exclusion*, UK, Blackwell.
- JOHNSON, H. (1986) *Les femmes et la criminalité au Canada*, Direction des programmes, Secrétariat du ministère, ministère du Solliciteur général du Canada.
- KELLERHALS, J., E. LAZEGA et P.-Y. TROUTOT. (1983) « Quelques notes sur l'utilisation interactive du récit de vie », *Revue suisse de sociologie*, vol. 9, n° 1, p. 127-136.
- KELLY, G. (1990) *Les Autochtones et la loi*, Winnipeg, Affaires indiennes et du Nord.
- LABERGE, D., P. LANDREVILLE, D. MORIN et L. CASAVANT. (1998) « Le rôle de la prison dans la production de l'itinérance », *Collectif de Recherche sur l'Itinérance*, Montréal, Université du Québec à Montréal, p. 106.
- LABERGE, D. et D. MORIN. (1997) « L'incarcération comme mode de gestion de l'itinérance », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. 50, n° 1, p. 30-53.
- LAING, A. (1967) *Indians and the Law*, Ottawa, Imprimeur de la Reine.

- LANDREVILLE, P. (1990) « Acteur social et création de la loi » dans *Acteur social et délinquance*, sous la direction de F. Digneffe, Liège, Pierre Mardaga.
- LANDREVILLE, P. (2002) *L'impact des antécédents judiciaires sur la réinsertion dans le marché du travail*, Conférence présenté au Colloque international francophone : Au-delà du système pénal les coûts sociaux du système pénal : *L'intégration sociale et professionnelle des personnes judiciairisées*, document inédit.
- LANDREVILLE, P., V. BLANKVOORT et A. P. PIRES. (1981) « Les coûts sociaux du système pénal », *Cahier de l'École de criminologie*, Montréal, Université de Montréal.
- LaPRAIRIE, C. (1984) « Selected Criminal Justice and Sociodemographic Data on Native Women », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 26, n° 2, p. 161-169.
- LaPRAIRIE, C. (1987) « Native Women and Crime: A Theoretical Model », *The Canadian Journal of Native Studies*, vol. 7, p. 121-137.
- LaPRAIRIE, C. (1989) « Some Issues in Aboriginal Justice Research: The Case of Aboriginal Women in Canada », *Women and Criminal Justice*, vol. 1, n° 1, p. 81-91.
- LaPRAIRIE, C. (1990) « The Role of Sentencing in the Over-Representation of Aboriginal People in Correctional Institutions », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 32, n° 23, p. 429-440.
- LaPRAIRIE, C. (1992a) *Dimensions of Aboriginal Over-Representation in Correctional Institutions and Implications for Crime Prevention*, Ottawa, ministère du Solliciteur général du Canada.
- LaPRAIRIE, C. (1992b) « Aboriginal Crime and Justice: Explaining the Present, Exploring the Future », *Canadian Journal of Criminology*, vol. 34, p. 281-298.
- LaPRAIRIE, C. (1994) *Visibles mais sans voix : Les Autochtones dans la ville*, Direction des communications et de la consultation, Ottawa, ministère de la Justice du Canada.
- LaPRAIRIE, C. (1996a) *Understanding the Context for Aboriginal Involvement in the Criminal Justice System in Saskatchewan: Policy, Planning and Evaluation*, Ottawa, ministère de la Justice.
- LaPRAIRIE, C. (1996b) *Les services correctionnels pour Autochtones*, Ottawa, ministère du Solliciteur général du Canada.

- LaPRAIRIE, C. (1997) « Reconstructing Theory: Explaining Aboriginal Over-Representation in the Criminal Justice System in Canada », *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, vol. 30, n° 1, p. 39-54.
- Law Commission's Report. (1999) *Justice: The Experience of Maori Women*, Report 53, New Zealand, Wellington.
- Le BLANC, M., M. OUMET et D. SZABO. (2003) *Traité de criminologie empirique*, Montréal, P.U.M.
- LECLERC-OLIVE, M. (1997) *Le dire de l'événement biographique*, ville, Presses universitaires du Septentrion.
- LEGRAND, M. (2000) « Les récits de vie », *Sciences Humaines*, vol. 102, p. 21-29.
- LEMIRE, G. (1990) *Anatomie de la prison*, Montréal, P.U.M.
- LÉVESQUE, C., N. TRUDEAU, J. BACON, C. MONTPETIT, M.-A. CHEEZO, M. LAMONTAGHE et C. SIOUI WAWANOLOATH. (2001) *Les femmes autochtones et l'emploi : Défis et enjeux des programmes d'employabilité au Québec*, Ottawa, Condition féminine Canada.
- LHUIILLIER, D. et A. LEMISZEWSKA. (2001) *Le choc carcéral : Survivre en prison*, Paris, Bayard.
- LUKEN, P. C. et S. VAUGHAN. (1999) « Life History and the Critique of American Sociological Practice », *Sociological Inquiry*, vol. 69, n° 3, p. 404-425.
- MACKAY, M. et S. SMALLACOMBE. (1996) « Aboriginal Women as Offenders and Victims: The Case of Victoria », *Indigenous Law Bulletin*, vol. 3, n° 80, p. 17-23.
- MARCHETTI, A.M. (1996) « Pauvreté et trajectoire carcérale » dans *Approches de la prison : Perspectives criminologiques*, sous la direction de C. Faugeron, A. Chauvenet et P. COMBESSIE, Bruxelles, De Boeck, p. 177-197.
- MARSHALL, C. et G. B. ROSSMAN. (1989) *Designing Qualitative Research*, Newbury Park, Sage.
- MARENIN, O. (1992) « Explaining Patterns of Crime in the Native Villages of Alaska », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 34, n° 3-4, p. 339-369.
- MARTIN, J. P. et D. WEBSTER. (1971) *Social Consequences of Conviction*, The Institute of Criminology, Cambridge, Sir Leon Radzinowicz.
- McALL, C. (1995) « Les murs de la cité : Territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté », *Lien social et Politiques*, vol. 34, p. 81-92.

- McCASKILL, D. (1984) Patterns of Native Criminality and Corrections: A Longitudinal Analysis, Ottawa, ministère du Solliciteur general du Canada.
- McCORQUODALE, J. (1987) Aboriginal and the Law: A Digest, Canberra, Australia, Aboriginals Studies Press.
- MEAD, G. H. (1934, édition 1965) *L'esprit, le soi et la société*, Paris, P.U.F.
- MERTON, R. K. (1938) « Social Structure and Anomie », American Sociological Review, vol. 3, p. 672-682.
- METCALF, H., T. ANDERSON et H. ROLFE. (2001) Barriers to Employment for Offenders and Ex-offenders: A report of research carried out by the National Institute of Economic and Social Research on behalf of the Department for Work and Pensions, Norwich, Imprimeur de la Reine.
- MIKEL, D. (1979-1980) « Native Society in Crisis », Crime and Justice, vol. 7-8, n° 1, p. 32-41.
- MISCH, O. C., B. JEFFERSON, P. HAYES et C. GRAHAM (1982) National Survey Concerning Female Inmates in Provincial and Territorial Institutions, Ottawa, Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry.
- MONCEAU, M., M. JAEGER, B. GRAVIER et P. CHEVRY. (1996) « La consommation des tranquillisants et des hypnotiques en prison : Logiques à l'œuvre et enjeux » dans *Approches de la prison : Perspectives criminologiques*, sous la direction de C. Faugeron, A. Chauvenet et P. Combessie, Bruxelles, De Boeck, p. 154-176.
- MONTPETIT, C. (1989) Trajectoires de vie de migrants autochtones à Val-d'Or, mémoire de maîtrise, Montréal, Département d'anthropologie, Université de Montréal.
- MONTURE-ANGUS, P. (1999) « Women and Risk: Aboriginal Women, Colonialism and Correctional Practice », Canadian Woman Studies, vol. 19, n°s 1-2, p. 24-29.
- MONTURE-ANGUS, P. (2002) *L'expérience vécue de la discrimination : Les femmes autochtones sous sentence fédérale*, Ottawa, Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry, Canada.
- MOYER, S., F. KOPEIMAN, C. LaPRAIRIE et B. BILLINGSLEY. (1985) Native and Non-Native Admissions to Federal, Provincial and Territorial Correctional Institutions, document de travail, Ottawa, ministère du Solliciteur général du Canada.

- MUCCHIELLI, A. (1996) *La méthode des récits de vie : Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin.
- NAHANEE, T. A. (1993) « Danser avec les gorilles : Les femmes autochtones, la justice et la Charte » dans *Les peuples autochtones et la justice, Rapport de la table ronde nationale (RSPA, Commission royale) sur les questions judiciaires, ministère de l'Approvisionnement et des Services du Canada*.
- Native Council of Canada. (1977) « Metis and Non-Status Indian, Crime and Justice Commission Report », Ottawa, Cutler, Woodland Studio.
- OUIMET, R. (1969) *Rapport du Comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle*, Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- PAUGAM, S. (1996) *L'exclusion : L'état des savoirs*, Paris, Découverte.
- PAYNE, S. (1992) « Aboriginal Women and the Law » dans *Aboriginal Perspectives in Criminal Justice*, sous la direction de C. Cunneen, Sydney, Sydney University Institute of Criminology, p. 65-74.
- PETERSILIA, J. (2003) *When Prisoners Come Home: Parole and Prisoner Reentry*, Oxford, University Press.
- PHILIPS, R. et H. D. ENNUI. (1986) « The Interaction of Mental Illness, Criminal Behavior and Culture: Native Alaskan Mentally Illness Criminal Offenders », *Culture, Medicine and Psychiatry*, vol. 10, p. 123-149.
- PINEAU, G. (1986) « Dialectique des histoires de vie » dans *Les récits de vie*, sous la direction de D. Desmarais et P. Gell, Montréal, Saint-Martin, p. 103-110.
- PIRES, A. (1983) *Stigmate pénal et trajectoires sociales*, thèse de doctorat, École de criminologie, Montréal, Université de Montréal.
- PIRES, A. P. et F. DIGNEFFE. (1992) « Vers un paradigme des inter-relations sociales ? Pour une reconstruction du champ criminologique », *Criminologie*, vol. 25, n° 2, p. 13-47.
- PIRON, F. (1994) « Production de savoir et effets de pouvoir : Le cas de la délinquance autochtone au Canada », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 18, n° 1, p. 107-131.
- POIRIER, J., S. Clapier-Valladon et P. Raybaut. (1983) *Les récits de vie : Théorie et pratique*, Paris, P.U.F.
- POUPART, J. (1979-1980) « La méthodologie qualitative : Une source de débats en criminologie », *Crime et/and Justice*, vol. 7-8, n° 3-4, p. 167-174.

- REASONS, C. (1977) « Native Offenders and Correctional Policy », *Crime and Justice*, vol. 15, n° 2, p. 37-59.
- RESNIK, J. et N. SHAW. (1980) « Prisoners of their Sex: Health Problems of Incarcerated Women » dans *Prisoners' Rights Sourcebook*, sous la direction de I. P. Robbins, New York, Clark Boardman, p. 328-330.
- ROSS, L. (1998) *Inventing The Savage: The Social Construction of Native American Criminality*, Austin, University of Texas Press.
- ROSTAING, C. (1997) *La relation carcérale : Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, P.U.F.
- ROULAND, N. (1979) « L'acculturation judiciaire chez les Inuits du Canada », *Recherches amérindiennes du Québec*, vol. 13, n° 3, p. 179-191, et vol. 13, n° 4, p. 307-318.
- ROY, B. (2003) *Sang sucré, pouvoirs codés, médecine amère : Diabète et processus de construction identitaire : Les dimensions socio-politiques du diabète chez les Innus de Pessamit*, Québec, P.U.L.
- Royal Commission into Aboriginal Deaths in Custody. (1991) *Final Report*, Canberra, Australia, Australian Government Publishing Service.
- Santé Canada. (2003) *Profil statistique de la Santé des Premières nations au Canada*, Ottawa, Santé Canada.
- Santé Canada. (1999) *La santé des femmes autochtones*, Ottawa, Santé Canada.
- SAWATSKY, L. (1986) « Self-Determination and the Criminal Justice System », *Nation to Nation*, vol. 7, p. 88-97.
- SCHMEISER, D. A. (1974) *The Native Offender and the Law*, Ottawa, Law Reform Commission of Canada.
- Service correctionnel du Canada. (1999) *Femmes purgeant une peine fédérale en liberté sous condition : Sondage auprès des responsables de la surveillance communautaire*, Ottawa, Service correctionnel du Canada.
- SHAW, C. et H. Mac KAY. (1942) *Juvenile Delinquency and Urban Areas*, Chicago, University of Chicago Press.
- SHAW, M. (1989) *The Federal Female Offender: Report on the Preliminary Study*, Ottawa, ministère du Solliciteur général du Canada.

- SHAW, M. (1991). Survey of Federally Sentenced Women: Report to the Task Force on Federally Sentenced Women on the Prison Survey, Corrections Branch User Report, ministère du Solliciteur général du Canada.
- SHKILNYK, M. (1985) *A Poison Stronger Than Love: the Destruction of an Ojibwa Community*, New Haven, Yale University Press.
- SIMARD, J.-J. (1979) « Terre et pouvoir au Nouveau-Québec », *Études/Inuit/Studies*, vol. 3, n° 1, p. 101-129.
- SIMEONI, D. (1988) « Du récit de vie comme mise en scène du discours », *Sociétés*, vol. 18, p. 31-33.
- SKYBLUE, M. (1999) *Les détenues autochtones à sécurité maximale purgeant une peine fédérale : Que sont devenues les promesses de la Création d'un choix ?*, Ottawa, Service correctionnel du Canada.
- SMANDYCH, R., R. LINCOLN et P. WILSON. (1993) « Toward a Cross-Cultural Theory of Aboriginal Crime: A Comparative Study of the Problem of Aboriginal Over-Representation in the Criminal Justice Systems of Canada and Australia », *International Criminal Justice Review*, vol. 3, p. 1-24.
- Société Elizabeth Fry de Montréal. (1989) « Les femmes autochtones et le système pénal », *Femme et Justice*, vol. 4, n° 5, numéro spécial, p. 2-4.
- Statistique Canada. (2001) *Les femmes autochtones : Un portrait d'après le recensement de 1996*, Section des statistiques sur les Premières Nations et le Nord, ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.
- Statistique Canada. (2004) *L'incarcération au Canada : États des données pour 2000-2001*, Ottawa, Canada.
- SUGAR, F. et L. FOX. (1990) *Survey of Federally Sentenced Aboriginal Women in the Community*, Association des femmes autochtones du Canada.
- THOMAS, C. et J. SELFE. (1993) « Aboriginal Women and the Law » dans *Aboriginal Justice Issues*, sous la direction de S. McKillop, CAIC Conference Proceedings, n° 21, Canberra, Australie, Avebury Press.
- THOMAS, H. (1997) *La production des exclus*, Paris, P.U.F.
- THOMAS, W. I. et F. ZNANIECKI. (1918) *The Polish Peasant in Europe and America*, New York, Knopf.

- ULYSSE, P.-J. et M.-C. MILLIEN. (1997) *Renouvellement des pratiques d'intervention sociale et approche biographique*, mémoire de maîtrise en intervention sociale, Université du Québec à Montréal, Montréal.
- VAN OTRIVE, L. (1997) *La biographie* (document inédit).
- VERDUN-JONES, S. N. et G. K. MUIRHEAD. (1979-1980) « Natives in the Canadian Justice System: An Overview », *Crime and Justice*, vol. 7-8, n° 1, p. 3-21.
- WALLACE, J. (1994) « Life Stories » dans *Qualitative methods in Aging Research*, sous la direction de J. Gubrium et A. Sankar, Thousand Oaks, CA, Sage, p. 137-154.
- WEBER, M. (1971) *Économie et société*, Paris, Plon.
- XIBERRAS, M. (1998). *Les théories de l'exclusion : Pour une construction de l'imaginaire de la déviance*, Paris, Armand Colin.
- ZAMBROWSKY-CROSS, S. (1986). *Évaluation des besoins chez les femmes autochtones ayant ou risquant d'avoir des démêlés avec la justice dans la région de Montréal*, rapport pour spécialistes, document de travail, Montréal.